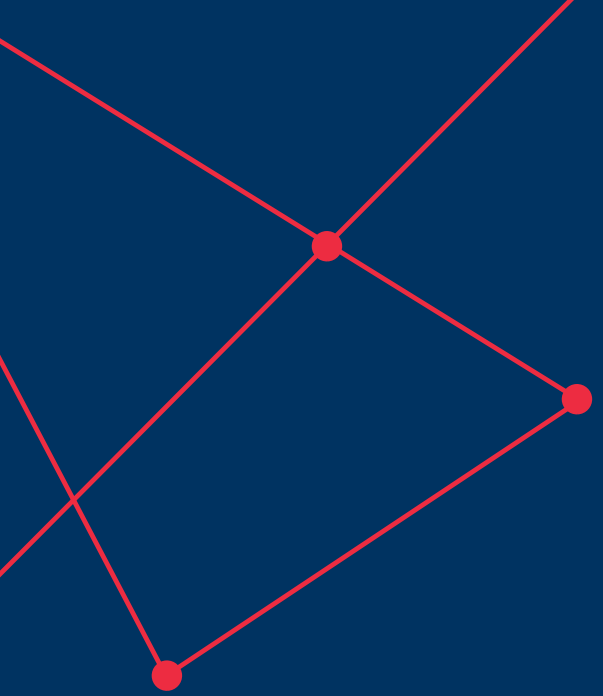




RAPP
OR
T

20
20



ANN
UE
L

[illegible]

TABLE DES MATIÈRES

1. Mot de la présidente	4
2. Contexte politico-économique	6
3. Missions de conseil et d'information	8
4. Sujets traités par la FEDIL en 2020	14
Relations de travail & talents	15
Énergie & Environnement	24
Digital & Technologie	30
EcoFin	38
5. Initiatives gérées par la FEDIL	46
6. Associations sectorielles	56
7. Organisations dans lesquelles la FEDIL est représentée	68
8. Calendrier 2020	78
9. Organisation de la FEDIL en 2020	86

MOT DE LA PRÉSIDENTE



L'année 2020 restera longtemps gravée dans nos mémoires comme l'année de la pandémie ou l'année de la disruption, où certaines entreprises ont vu leurs activités arrêtées, d'autres se sont vu confrontées à l'arrêt ou au ralentissement de l'activité de leurs fournisseurs ou clients. Les interruptions dans les chaînes d'approvisionnement durant les premières semaines de la crise, des taux d'absentéisme qui ont frôlé les 40% et le passage massif au télétravail ont dominé notre quotidien depuis la déclaration de l'état de crise et la décision des premières mesures de confinement à la mi-mars. Si certains éléments perturbateurs persistent jusqu'aujourd'hui, d'autres ont pu être réglés au fil du temps. Plusieurs adaptations organisationnelles ou technologiques mises en place pour continuer l'activité durant le confinement ont fait leurs preuves. Elles resteront en place et elles feront avancer les entreprises, par exemple en matière de digitalisation.

Dès la prise de conscience d'un risque de pandémie au début de l'année 2020, la FEDIL a contribué aux travaux préparatoires des autorités en identifiant des activités industrielles et de service qui jouent un rôle essentiel tout au long des chaînes d'approvisionnement et qu'il fallait exclure des décisions de fermeture. Si la plupart des secteurs d'activité représentés par la FEDIL n'ont pas été touchés directement par les fermetures décrétées par les autorités, il convient toutefois de relever l'arrêt de l'activité de construction pendant quatre semaines et la perte significative d'activités dans l'aviation civile ou dans les secteurs desservant la restauration ou l'événementiel.

Le gouvernement s'est montré réactif. Plusieurs mesures de soutien public aux entreprises ont été décidées rapidement pour compenser une partie des pertes de recettes et pour préserver la liquidité dans les activités affectées. Ces mesures ont été adaptées au fil des mois et dès l'été, elles ont été complétées par des aides exceptionnelles en faveur de l'investissement et de l'innovation. Une fois de plus, le chômage partiel a fait ses preuves en tant qu'instrument anticrise permettant aux entreprises de préserver leurs effectifs avec les qualifications et l'expérience qu'ils ont acquis. Evidemment, des restructurations n'ont pas pu être évitées complètement. Elles étaient nécessaires et utiles dans un contexte économique difficile qui a accéléré et amplifié le besoin d'adaptation dans une série de branches d'activité.

En contact direct avec les décideurs politiques et les ministères et administrations concernés ou via l'UEL, la FEDIL a répondu à son rôle d'interlocuteur des autorités. Le dialogue et la coopération ont porté sur la mise en place et l'ajustement des mesures de soutien aux entreprises, sur la définition et l'implémentation des instructions sanitaires ou sur les arrangements avec les pays voisins en matière de libre circulation des travailleurs et des produits ou en matière de télétravail. Par ailleurs, notre fédération a fait preuve d'une grande agilité en période de confinement lorsqu'il s'agissait d'assurer une communication rapide et efficace des nombreuses dispositions légales et réglementaires ou d'autres informations pertinentes à l'adresse de ses membres.

Cette période de crise a clairement montré l'importance des corps intermédiaires pour représenter et alimenter les entreprises. Mais tout ne nous a pas réussi. Parmi les échecs, je mentionnerais le fait que nous n'avons pas pu empêcher une hausse significative du salaire social minimum au premier janvier 2021, c'est-à-dire à un moment, où de nombreuses entreprises se trouvaient en pleine crise existentielle. Aux yeux de la FEDIL, le moment et l'envergure de ce relèvement du salaire social minimum font partie des maladresses de notre gouvernement durant cette crise économique sérieuse.

Le coronavirus nous accompagne depuis plus d'un an déjà. Nous avons appris à vivre et à travailler sous cette nouvelle contrainte. Mais les conséquences sanitaires et économiques en sont considérables. Par ailleurs, nous ignorons encore toute l'envergure des répercussions sur les jeunes et leurs qualifications. Il appartient au gouvernement de déployer rapidement les solutions de vaccination, de dépistage et de traçage afin d'ouvrir la porte au retour à la croissance et à la création d'emplois.

La politique de relance et de résilience, définie au niveau de l'Union Européenne, est basée sur la transition verte et sur l'accélération du processus de digitalisation. Il s'agit là de deux sujets prioritaires de la FEDIL. À la lecture du présent rapport annuel, vous constaterez qu'en 2020 nous avons continué à nous investir sur ces sujets d'avenir et ce à côté de nos nombreuses initiatives dans le domaine des relations de travail et de l'attrait des talents. En 2021 nous continuerons à nous y investir en mettant un accent particulier sur la nécessité de libérer et d'accélérer le potentiel d'investissement privé qui constitue un élément clé de la relance à laquelle nous aspirons tous.

Espérons que 2021 sera marqué par une sortie définitive de la crise et qu'une levée des restrictions aux mouvements et aux rassemblements de personnes nous permettra de retourner voir ou d'accueillir nos clients et fournisseurs et de renouer une relation normale avec nos collaborateurs et autres partenaires. Pour ce qui concerne la FEDIL, nous déplorons que nos activités de networking aient souffert des mesures sanitaires. La communication digitale nous a énormément aidé à surmonter la crise du COVID. Mais les contacts humains directs restent un élément important dans les relations d'affaires et dans les relations amicales que nous avons tous noué dans les milieux d'affaires. Malheureusement, l'assemblée générale 2021 devra se tenir encore sous forme de visioconférence. Mais soyez rassurés, la FEDIL a hâte de recommencer à accueillir ses membres dès que les restrictions auront été levées.



Michèle Detaille,
Présidente de la FEDIL

CONTEXTE POLITICO-ÉCONOMIQUE

Avec la propagation rapide du virus COVID-19 détecté en Chine fin 2019, le monde politique, économique et social a dû faire face à une crise sanitaire d'une ampleur inédite et s'est vu contraint à trouver les réponses adéquates permettant d'endiguer la propagation du virus tout en limitant les dommages collatéraux.

La pandémie COVID-19 aura envahi les systèmes de santé du monde entier, faisant des milliers de victimes, perturbant les voyages et le commerce et paralysant l'économie mondiale. La pandémie aura causé une disruption majeure du système politique, contraint à naviguer en très peu de temps et sans précédent entre données scientifiques, opportunisme et actionnisme politique, pression économique et sociale, et gestion des finances publiques pour assurer une réponse proportionnée et équilibrée face à la crise sanitaire et la crise économique y liée.

On aura vu les relations de pouvoir entre le législatif, l'exécutif et le judiciaire passer d'une complicité inédite en début de crise vers un clivage encore plus prononcé vers la fin de l'année 2020. On aura également vu les différents points de vue politiques se cristalliser davantage au sein de la coalition tout au long de l'année.

On aura vu les limites de la capacité de l'Union européenne à répondre de façon commune à cette crise sanitaire touchant tous les pays européens, avec la résurgence des réflexes protectionnistes, particulièrement néfaste pour un pays ouvert comme le Luxembourg, dont plus de 50% des travailleurs actifs sont des non-résidents. Les restrictions imposées au Luxembourg par d'autres pays européens ont causé des perturbations et occasionné des retards préjudiciables aux entreprises qui dépendent des mouvements transfrontaliers.

On aura vu que les rouages de la machine administrative de l'État et de la procédure législative peuvent tourner plus vite si la volonté politique existe. On aura également vu l'importance d'avoir un dialogue social structuré entre le gouvernement et les partenaires sociaux pour trouver l'équilibre dans les actions et mesures politiques mises en place.

On aura vu que la crise sanitaire aura fortement impacté la capacité du secteur privé et du secteur public à réaliser les ambitions climatiques à l'horizon 2030. Le gouvernement ayant été confronté à d'importantes dépenses à court terme pour financer son paquet de stabilisation de l'économie et les entreprises ayant un pouvoir d'investissement considérablement réduit, il est d'autant plus regrettable que le gouvernement aura choisi, dans son Plan National en matière d'Énergie et de Climat (PNEC), les options les plus coûteuses pour atteindre les objectifs climatiques 2020 et 2030. Au vu des capacités d'investissement considérablement réduites du secteur privé et du secteur public, il conviendra de réévaluer la faisabilité des mesures prévues dans le PNEC pour les secteurs industriels. Dans ce contexte on peut saluer que le plan de relance de l'UE qui a mobilisé d'importants moyens financiers pour sortir de la crise propose d'allouer une grande partie de ses moyens financiers au grand chantier de la transition énergétique, de plus à celui de la digitalisation.

On aura vu que les technologies de l'information auront été cruciales pour permettre l'émergence du télétravail et ainsi permettre la continuité d'un certain nombre d'activités tout en limitant le risque d'infections au lieu de travail. Il sera d'autant plus important de créer un cadre propice permettant d'accélérer le processus de digitalisation tant dans le secteur privé que public.

On aura vu qu'il est possible de trouver des accords bilatéraux en termes de non-double imposition avec les pays limitrophes mieux adaptés aux nouvelles formes de travail, qui semblent être partis pour rester.

Du côté de l'impact de la crise sanitaire sur les secteurs industriels représentés par la FEDIL, il n'y aura pas eu d'exception à la règle. Cependant, les entreprises industrielles ont été touchées différemment en fonction de leur activité, de leur marché, de leur inscription dans un cadre global ou encore en fonction de la définition de l'activité comme « essentielle » pour le fonctionnement de la société.

Ainsi, les activités de production des fournisseurs locaux de pièces automobiles ont été fortement réduites avec le ralentissement de l'activité de la plupart des constructeurs automobiles du monde entier. Les producteurs de verre et de ciment, qui généralement vendent leur production sur le marché local et régional ont été amenés à cesser temporairement leur activité pendant que le secteur de la construction au Luxembourg a été mis à l'arrêt et que la demande régionale transfrontalière a rapidement baissé. D'autres activités, telles que la production d'acier et d'aluminium ou encore la distribution de carburants ont fonctionné à un rythme sensiblement réduit. Nombreux sont les secteurs qui ont connu de façon temporaire une forte demande, tels que la production de denrées alimentaires et les matériaux d'emballage, ainsi que les secteurs de la logistique ou des TIC.

En revanche, suite aux recommandations émises aux entreprises par le gouvernement luxembourgeois de privilégier le recours au télétravail durant la crise sanitaire afin de ralentir la propagation du COVID-19, les restaurants d'entreprise assurés par les entreprises de la restauration collective ont connu, soit l'arrêt total de leurs activités, sinon des baisses notables du nombre de clients. Cette crise a également présenté de nouveaux défis pour les secteurs de la sécurité privée et du nettoyage, alors que les entreprises ont dû gérer parallèlement une baisse d'activités dans certains secteurs due aux fermetures légales et au recours massif au télétravail, d'une part, et une augmentation des demandes liées, pour les entreprises de gardiennage, à la sécurisation des centres de tests ou des espaces commerciaux et liées, pour les entreprises de nettoyage, à des demandes accrues dans le milieu hospitalier et à l'obligation de garantir des conditions protégeant contre la propagation du virus dans les locaux accessibles au public, d'autre part. La difficulté pour ces secteurs constituait avant tout dans la poursuite de leurs activités alors qu'ils ont dû faire face à un manque de personnel important, un nombre élevé de salariés ayant été en congé de maladie ou en congé pour raisons familiales.

Dans tous les cas, la sortie de crise exigera une politique industrielle ambitieuse, portée par l'ensemble du gouvernement, à la recherche de gains de productivité et utilisant les meilleurs moyens disponibles pour réduire son empreinte environnementale.

Cette nécessité de se doter d'une vraie stratégie nationale de développement industriel s'est manifestée d'autant plus au regard des évolutions dans un certain nombre de grands projets industriels. L'installation de l'usine Fage au sein de la zone industrielle Wolser ou encore l'arrivée de Google à Bissen ont encore fait l'objet de nombreux débats sur la place publique avant que le groupe Fage, à la surprise générale, ait tiré un trait sur son projet fin 2020, quatre (!) ans après le début des discussions. Second échec d'un grand dossier industriel après celui du dossier Knauf, il est regrettable que la législation environnementale ait fait l'objet d'interprétations subjectives et qu'elle ait été instrumentalisée pour exécuter une politique industrielle sélective. Il faut espérer que le gouvernement, après cet échec, se dotera des moyens et procédures nécessaires pour orienter les porteurs des projets industriels d'envergure rapidement et à un stade précoce.

La fréquence et l'envergure des mesures d'adaptations et de restructuration dans les entreprises augmente avec cette crise qui a changé la donne sur de nombreux marchés et qui révèle plus rapidement des problèmes structurels qui peuvent exister dans certains secteurs. Il s'agit d'accompagner ces mesures dans une approche constructive au lieu d'y faire obstruction dans un souci social mal compris. Il sera essentiel de compenser les pertes d'emplois et la diminution des productions engendrées par les effets de la crise sanitaire si le Luxembourg souhaite préserver son tissu industriel et redynamiser les productions locales.

MISSIONS DE CONSEIL ET D'INFORMATION

La FEDIL offre à ses membres un service d'assistance et de conseil personnalisé à travers ses conseillers, spécialistes dans leurs domaines respectifs. Les membres peuvent ainsi se tourner vers la FEDIL pour toutes les questions liées aux domaines d'expertise de la fédération, que ce soit en rapport avec les affaires sociales et juridiques (droit du travail, droit de la sécurité sociale, sécurité et santé au travail, marché du travail, protection des données, talents et jeunesse, ...), industrielles (environnement et énergie, R&D, Industry 4.0, ...), économiques et financières (EcoFin) ou encore en rapport avec la digitalisation, les affaires européennes ainsi que la communication.

L'année 2020 aura été marquée par la crise mondiale sanitaire COVID-19 ayant engendré un confinement strict en début d'année, et des mesures sanitaires durant l'année dont les conséquences économiques et sociales ont été et sont encore toujours dures pour la population.

En cette période extraordinaire, la FEDIL s'est dotée d'une stratégie de communication exceptionnelle afin de garantir le soutien à ses membres et d'assurer un échange d'informations constant. À cet effet, la FEDIL a augmenté la fréquence de ses informations aux membres ainsi que de ses newsletters. Dans le but d'atteindre tous ses membres, la FEDIL a également instauré une communication trilingue pour ses informations aux membres et a décidé de diffuser ses newsletters en langue anglaise. Une rubrique spéciale "COVID-19 : dernières news pour entreprises" a trouvé sa place autant dans la newsletter que sur le site web de la FEDIL, regroupant toutes les actualités en rapport avec l'impact de la crise et les mesures d'adaptation et de soutien prises dans divers domaines notamment la sécurité sociale, le chômage partiel, etc.

Les restrictions et mesures de sécurité mises en place dans la lutte contre le COVID-19 ont mené à l'annulation et au report d'un grand nombre d'événements en présentiel. À la sortie du confinement, la FEDIL s'est adaptée en se dotant de moyens technologiques adéquats pour organiser un certain nombre de grandes conférences et de workshops de façon digitale.

Si la crise a lancé de nombreux défis aux entreprises, elle aura permis de mettre en lumière l'importance des industries. Afin de valoriser davantage leur contribution indispensable au sein de notre économie et par la même occasion, de restaurer leur image auprès du grand public, la FEDIL a décidé de mettre en avant, notamment via les réseaux sociaux et son site internet, les nombreuses initiatives et actes de ses entreprises membres, témoignant d'une grande solidarité sociétale. Dans ce même contexte et afin d'attirer une attention particulière à la persévérance des entreprises dites essentielles qui ont continué leur activité en période de confinement dur, une série de 16 articles a été publiée sur la version web du magazine Echo des entreprises de la FEDIL pendant les mois de mars à mai. Si la période du confinement n'a pas permis d'imprimer l'édition 2 du magazine, tous ces articles ont été repris dans la rubrique ZOOM de l'édition 3 – 2020 du magazine.

Par ailleurs, en 2020, l'Écho des entreprises, créé en 1920, a fêté ses 100 ans d'existence. En guise de célébration, le dernier numéro de l'année a arboré un design festif ainsi qu'une double couverture dévoilant les premières pages de la toute première édition de l'Écho telle qu'imprimée en août 1920. De l'édito de la présidente de la FEDIL Michèle Detaille jusqu'à la chronique juridique rédigée par les juristes de la FEDIL, les contenus ont mis à l'honneur cet anniversaire.

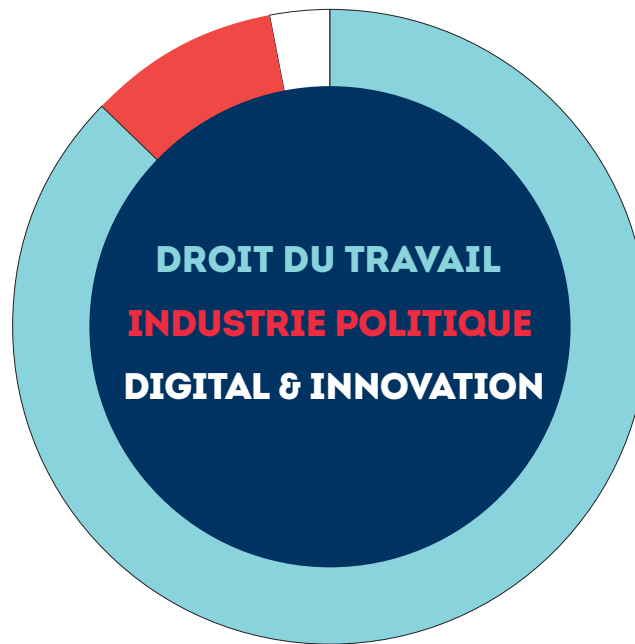
Afin d'accompagner au mieux ses entreprises membres dans la reprise et la continuité de leurs activités, la FEDIL a créé et mis à disposition une documentation spécifique, notam-

ment des affiches, résumant les règles de sécurité en vigueur tout au long de l'année. Ensemble avec le STI (Service de Santé au travail de l'Industrie), la FEDIL a également élaboré un [guide de bonnes pratiques](#) pour les entreprises du secteur manufacturier poursuivant ou redémarrant leurs activités et elle a contribué à l'élaboration d'un guide pour la construction. Ce guide proposait des mesures à prendre pour permettre la continuité et la reprise d'activités dans les meilleures conditions sanitaires. Dans cette même optique, elle a également mis sur pied un [guide de bonnes pratiques](#), ensemble avec le STI et FEDIL Catering, à l'attention des entreprises dotées d'un restaurant ou d'une cantine d'entreprise et qui ont dû adapter le fonctionnement de ces derniers afin de respecter les mesures sanitaires en vigueur.

Tout au long de l'année, la FEDIL s'est engagée pour défendre les intérêts et besoins de ses membres, aussi face à la situation COVID, efforts visibles à travers une forte présence dans les médias et la presse luxembourgeoise. Les 20 communiqués de presse de la FEDIL ont trouvé une résonance particulière dans les journaux.

Par ailleurs, l'actualité autour de l'avenir industriel dans le pays ainsi que les discussions autour du plan national énergie/climat ont fait que les dirigeants de la FEDIL ont souvent apparu dans les médias.

Dans un souci de présence et de soutien malgré les périodes qui ne permettaient pas d'entrevues physiques, la FEDIL a redoublé ses efforts et sa disponibilité pour fournir des conseils personnalisés à ses membres à tout moment.



PLUS DE
1604
CONSEILS PERSONNALISÉS

ont été enregistrés
EN 2020

Certains sujets ont attiré un nombre particulièrement important de demandes en 2020, à côté des nombreuses questions qui ont été en lien étroit avec la crise sanitaire du COVID-19. Il s'agissait notamment des sujets suivants : la loi du 4 juin 2020 portant modification du Code du travail en vue d'introduire un régime de stages pour élèves et étudiants, la loi du 24 juillet 2020 portant modification du dispositif de reclassement interne et externe des salariés ainsi que la nouvelle convention du 20 octobre 2020 relative au régime juridique du télétravail au Luxembourg.

- L'occupation des stagiaires a continué à préoccuper en 2020 les membres de la FEDIL, notamment en vertu de la nouvelle obligation d'indemniser les stages ayant une durée égale ou supérieure à 4 semaines, obligatoires ou volontaires, effectués dans l'entreprise. Les membres avaient également beaucoup de questions concernant l'affiliation à la sécurité sociale, l'imposition ainsi que la convention de stage à conclure avec le stagiaire.
- Le dispositif de reclassement interne et externe des salariés a également fait l'objet de nombreuses questions posées par les membres. Elles concernaient souvent la réintroduction des quotas permettant aux employeurs occupant au moins 25 salariés d'être dispensés de procéder à un autre reclassement interne d'un salarié. Certaines entreprises nous ont contacté afin d'être assistées dans la rédaction de leur prise de position visant la dispense de devoir procéder à un éventuel reclassement interne d'un salarié de l'entreprise.
- La nouvelle convention relative au régime juridique du télétravail a également engendré un certain nombre de questions des membres qui concernaient, entre autres, la nouvelle distinction entre le télétravail régulier et le télétravail occasionnel, la mise à disposition du matériel nécessaire au télétravail au profit des salariés ainsi que l'accord spécifique en matière de télétravail qu'une entreprise peut conclure avec sa délégation du personnel.
- Aux sujets expliqués ci-avant s'ajoutent évidemment encore des demandes relatives aux sujets « traditionnels » tels que l'organisation du temps de travail, le détachement des salariés, la maladie du salarié, le licenciement, etc.

Nos conseillers-juristes ont évidemment fait de leur mieux pour accompagner les responsables des ressources humaines et autres départements confrontés aux problématiques rencontrées. Le monitoring des demandes ne permet cependant pas seulement de répondre aux questions et demandes individuelles respectives, mais également d'attirer l'attention de la FEDIL sur des préoccupations récurrentes auxquelles sont confrontés tous nos membres et nécessitant une intervention au niveau des décideurs politiques, une analyse plus poussée dans le cadre d'un groupe de projet ou bien une publication sur un sujet spécifique. Ainsi, en 2020, le conseil personnalisé de nos membres nous a permis de prendre conscience, notamment des problèmes rencontrés en matière de télétravail et de prendre l'initiative de publier un guide ayant comme objectif d'informer les employeurs sur les nouvelles dispositions prévues dans la nouvelle convention relative au régime juridique du télétravail et d'assister ces derniers dans le cadre de l'exercice de cette nouvelle formule de travail. Suite à la crise sanitaire du COVID-19, beaucoup d'entreprises nous ont également signalé qu'elles envisageaient de flexibiliser le recours au télétravail au profit de leurs salariés à l'avenir.

Afin de tenir ses membres informés des changements touchant à la vie des entreprises, la FEDIL entretient des veilles juridiques dans chacun de ses domaines d'expertise.

Avec l'annonce du Gouvernement de mettre en place des aides à l'investissement pour inciter les entreprises, qui se trouvent en difficulté financière, à réaliser des investissements qui auraient été annulés ou reportés en raison de la crise économique provoquée par la pandémie du COVID-19, la FEDIL a rapidement réagi pour informer et sensibiliser ses membres sur les nouvelles mesures d'aides et les conditions d'octroi. Ainsi, la FEDIL a entrepris plusieurs actions d'information et de promotion en collaboration avec le ministère de l'économie. L'intérêt pour le régime d'aides à l'investissement a été énorme, et la FEDIL a pu conseiller de nombreuses entreprises qui ont voulu profiter des 3 types d'aides à l'investissement.

En 2020, la FEDIL a mis en ligne une nouvelle version de son outil d'évaluation « Cybersecurity Assessment Online Tool ». La version avancée intègre des mises à jour sur les règles d'hygiène et de nouvelles mesures à prendre en compte par les entreprises suite à l'impact du COVID-19. L'outil en ligne 100% gratuit permettra à chaque entreprise et organisation d'évaluer son niveau actuel de sécurité. Lien vers l'évaluation de la cybersécurité FEDIL: <https://www.fedil.lu/en/cybersecurity-assessment/intro/>

ELLE S'EFFORCE D'ANTICIPER LES BESOINS D'INFORMATION ET D'Y RÉPONDRE PAR LE BIAIS DE :	2	CONFÉRENCES / SÉMINAIRES • Cercle des chefs du personnel • Formations en droit du travail • Why cybersecurity matters more than ever • Workshop virtuel : Devoir de diligence, droits de l'Homme et gouvernance d'entreprise durable • Réunions régionales. Rencontre avec les membres à Esch-sur-Alzette et à Diekirch. • Séance d'information à destination des Fournisseurs de Services Numériques • Réception du Nouvel An • Réunion de bienvenue des nouveaux membres • 1st Forum on Cybersecurity for manufacturing industry • Training on «Design of Steel Structures for Buildings in Seismic Areas» • Table ronde : Loi visant à stimuler les investissements des entreprises dans l'ère du COVID-19 • Présentation sur le potentiel de décarbonisation de l'industrie par l'hydrogène au sein du Think-Tank de l'Université du Luxembourg traitant l'hydrogène • Soumission de la position FEDIL à la consultation publique sur le Plan National Energie et Climat •
		CERCLE DES CHEFS DU PERSONNEL <u>Gestion de la crise du COVID-19, nouvelles législatives et initiatives FEDIL</u> • Modalités du chômage partiel à partir du 1er janvier 2021 • Loi du 19 décembre 2020 portant dérogation temporaire de l'article L. 121-6. du Code du travail • Incapacité de travail du salarié • Congé pour soutien familial • Loi du 15 décembre portant transposition de la directive (UE) 2018/957 du Parlement européen et du Conseil du 28 juin 2018 modifiant la directive 96/71/CE concernant le détachement des salariés • Loi du 4 juin 2020 relative aux stages • Loi du 24 juillet 2020 portant modification du dispositif de reclassement interne et externe • Le télétravail au Luxembourg (Nouvel accord interprofessionnel relatif au télétravail du 20 octobre 2020 et présentation des résultats de l'enquête de la FEDIL sur la prise en charge des coûts générés par le télétravail) • Formations en droit du travail organisées par la FEDIL <u>Recrutement et rétention de talents</u> • HelloFuture: nouvelle stratégie • Résultats de l'enquête de la FEDIL sur l'attrait et la rétention des talents <u>Présentation du nouveau programme des actions positives favorisant l'égalité femmes-hommes sur le lieu de travail du ministère pour l'Égalité entre les femmes et les hommes</u> <u>Paramètres sociaux applicables en 2021</u> • Taux de cotisation pour les différentes branches de la sécurité sociale • Salaire social minimum (SSM)

BROCHURES DIGITALES	11	• Les qualifications de demain dans le domaine des TIC • Brèves de jurisprudence sur la période d'essai du salarié • Guide de bonnes pratiques pour le secteur manufacturier • Guide de bonnes pratiques restaurants/cantines d'entreprises • Guide de bonnes pratiques construction avec le Groupement des Entrepreneurs et la Fédération des Artisans • Les implications sécurité de la crise sanitaire de la COVID-19 pour le secteur manufacturier • Rapport de l'enquête "Échange de bonnes pratiques : attrait et rétention des talents" • Fiscalité : salariés frontaliers en télétravail • Hydrogen to decarbonise Luxembourg's industrial sector • Luxembourg's National Climate and Energy Plan • Note Digital & Innovation – Les conclusions à tirer de la crise COVID-19
INFORMATIONS AUX MEMBRES	69	<u>Entre autres:</u> • New social parameters applicable as from 1 January 2021 • Survey Report: «Sharing Best Practices: Attracting and Retaining Talent» • Testing when traveling abroad and screening upon return from summer holidays • Law providing a temporary derogation for better employment prospects • Investment aid aimed at stimulating business investments in the COVID-19 period • Covid-19: Pecuniary compensation, social security contributions, unemployment and family leave • Extension of the agreement on the social security affiliation of frontier workers concerning telework until 31 August 2020 with Germany • Short-time working form now online • Tax Measures to support companies and the self-employed

CHRONIQUES JURIDIQUES	8	<table><tr><th>SUJET</th><th>TITRE</th></tr><tr><td>L'immigration</td><td>L'emploi d'un ressortissant d'un pays tiers à l'Union européenne</td></tr><tr><td>La convention collective</td><td>Le principe d'unicité de la convention collective de travail</td></tr><tr><td>Les vices de consentement dans les relations de travail</td><td>Le dol en droit du travail</td></tr><tr><td>Le licenciement avec préavis</td><td>Le délai de préavis prolongé en cas de licenciement du salarié</td></tr><tr><td>Les difficultés financières de l'entreprise</td><td>Le licenciement pour motifs économiques</td></tr><tr><td>La digitalisation du travail</td><td>Le travail et la déconnexion du salarié</td></tr><tr><td>La délégation du personnel</td><td>Le début du dialogue social formalisé</td></tr><tr><td>L'entretien préalable au licenciement</td><td>L'entretien préalable au licenciement et ses éventuelles irrégularités formelles</td></tr></table>	SUJET	TITRE	L'immigration	L'emploi d'un ressortissant d'un pays tiers à l'Union européenne	La convention collective	Le principe d'unicité de la convention collective de travail	Les vices de consentement dans les relations de travail	Le dol en droit du travail	Le licenciement avec préavis	Le délai de préavis prolongé en cas de licenciement du salarié	Les difficultés financières de l'entreprise	Le licenciement pour motifs économiques	La digitalisation du travail	Le travail et la déconnexion du salarié	La délégation du personnel	Le début du dialogue social formalisé	L'entretien préalable au licenciement	L'entretien préalable au licenciement et ses éventuelles irrégularités formelles
		SUJET	TITRE																	
		L'immigration	L'emploi d'un ressortissant d'un pays tiers à l'Union européenne																	
		La convention collective	Le principe d'unicité de la convention collective de travail																	
		Les vices de consentement dans les relations de travail	Le dol en droit du travail																	
		Le licenciement avec préavis	Le délai de préavis prolongé en cas de licenciement du salarié																	
		Les difficultés financières de l'entreprise	Le licenciement pour motifs économiques																	
		La digitalisation du travail	Le travail et la déconnexion du salarié																	
La délégation du personnel	Le début du dialogue social formalisé																			
L'entretien préalable au licenciement	L'entretien préalable au licenciement et ses éventuelles irrégularités formelles																			
NEWSLETTER	27	27 newsletters contenant quelque 400 informations : lois et projets de loi, projets FEDIL, événements, actualités de la FEDIL et de ses associations sectorielles, lu/vu pour vous, ...																		
ÉCHO DES ENTREPRISES	5	5 dossiers thématiques (Luxembourg's National Climate and Energy Plan, A European approach on trustworthy AI, Hydrogen to decarbonise Luxembourg's industrial sector, Conclusions à tirer de la crise COVID-19, Prix de l'Innovation de la FEDIL 2020) 20 portraits d'entreprises membres « ZOOM » 9 interviews (Peter Hinssen, Franz Fayot, Nicolas Schmit, Marc Hansen, François Thill, rédacteurs en chef: Nicolas Léonard, Roland Arens, Dhiraj Sabharwal, Claude Karger) 35 articles originaux rédigés par l'équipe de la FEDIL 10 « Opinions » par les conseillers FEDIL																		

The background features a series of thin red lines that intersect to form a network of triangles and polygons. Three solid red dots are placed at specific intersection points: one in the upper left, one in the lower left, and one in the lower right. The text is centered within the upper-middle portion of the page.

SUJETS TRAITÉS PAR LA FEDIL EN 2020



Le conseil d'administration de la FEDIL a décidé, le 1er juillet 2019, de créer un groupe de membres du conseil d'administration sélectionnés pour façonner et représenter les intérêts de la fédération dans les questions liées aux relations de travail et aux talents.

Le Board Group Relations de travail & Talents était composé en 2020 de Mme Michèle Detaille, de M. Ferdinand Kayser, de Mme Valérie Massin, de M. Paul Meyers, de M. Adrien Ney ainsi que de Mme Silvia Sitzen.

Le Board Group s'est réuni en date du 9 octobre 2020 afin d'analyser le projet de convention relative au nouveau régime juridique du télétravail proposé dans le cadre d'un avis du Conseil Économique et Social. En outre, il s'est réuni le 18 novembre 2020 afin de discuter la nouvelle stratégie du projet HelloFuture.

RELATIONS DE TRAVAIL & TALENTS

RÉUNION D'ÉCHANGE SUR LES BONNES PRATIQUES ET LES EXPÉRIENCES VÉCUES DANS LE CADRE DU COVID-19

Description

La crise du COVID-19 a obligé les entreprises à faire face à de nouveaux défis liés à la gestion de leurs ressources humaines que ce soit dans l'organisation du travail à distance pour une large partie du personnel, la mise en confiance et la motivation des salariés obligés de venir travailler, la gestion d'un taux d'absentéisme important dû à l'introduction du congé pour raisons familiales extraordinaire et à d'importantes incapacités de travail déclarées. Néanmoins, les entreprises ont réussi à relever ces défis et ont réussi à s'adapter.

Dans le cadre de cette crise, un certain nombre de dysfonctionnements et d'injustices du système social ont cependant été constatés sur base desquels les salariés pouvaient se procurer des avantages par rapport à leurs collègues continuant de travailler, respectivement en chômage partiel avec un important risque de démotivation et de sentiment d'injustice de ces derniers. Les salariés en incapacité de travail durant le chômage partiel ont ainsi continué à percevoir 100% de leur rémunération tandis que leurs collègues fidèles au poste, qui ont néanmoins dû passer en chômage partiel en raison de la sous-activité, n'ont très souvent perçu que 80% de leur rémunération.

En outre, des adaptations indispensables aux relations de travail (p.ex. télétravail) ont pu être réalisées au niveau de la sécurité sociale et de la fiscalité. Les procédures autour de la gestion des dossiers de demande de chômage partiel ont pu être digitalisées. Afin de promouvoir le télétravail dans l'avenir, il s'avère indispensable de renégocier les différents seuils de tolérance prévus en matière fiscale et de sécurité sociale qui discriminent les salariés frontaliers par rapport aux salariés résidents.

Ainsi, la FEDIL a souhaité faire le point sur 2 types de sujet, afin de pouvoir mettre en avant les bonnes pratiques des entreprises, respectivement afin de pouvoir élaborer des propositions à faire valoir auprès des responsables politiques : D'abord, l'effet des revenus de remplacement (congé pour raisons familiales, congé de maladie) sur la motivation des collaborateurs et comment les entreprises ont réussi à maintenir la motivation de leurs salariés pendant la crise et les moyens mis en place dans ce contexte ainsi que les bonnes pratiques en relation avec l'adaptation de l'organisation des entreprises et des méthodes de travail.

Actions FEDIL

- Réunion d'échange organisée le 8 mai 2020 avec certains acteurs clés/secteur d'activité
- Information aux entreprises participantes de fournir les expériences vécues et expliquer les bonnes pratiques mises en place à l'aide d'une présentation PowerPoint fournie en amont de la réunion d'échange

Résultats

- Identification des bonnes pratiques mises en place
- Note sur l'avenir du télétravail suite à la pandémie du COVID-19

PROJET « ÉCHANGE DE BONNES PRATIQUES : ATTRAIT ET RÉTENTION DE TALENTS »

Description

Consciente du fait que la pénurie de main-d'œuvre dans le secteur de l'industrie est une réalité au Luxembourg, il est important pour la FEDIL d'y apporter des solutions à long terme.

Ainsi, après une analyse profonde de la situation, la FEDIL a, en collaboration avec l'une de ses associations sectorielles, la FR2S (Federation for Recruitment, Search & Selection), lancé

un projet ayant pour but de recueillir les bonnes pratiques mises en place par ses membres dans leurs entreprises respectives et de les partager avec les autres membres.

Parallèlement, la FR2S a, pour sa part, recueilli les attentes et motivations des talents dans le cadre des embauches.

Le projet visait en effet la sensibilisation des membres quant aux bonnes pratiques à mettre en place au sein de leurs entreprises afin de lutter au mieux contre cette pénurie de main-d'œuvre.

Actions FEDIL

- Un questionnaire a été finalisé et transmis à tous les membres de la FEDIL le 24 février 2020
- Encodage des retours et traitement des données
- Réunion du groupe de projet organisée le 10 juin 2020
- Rédaction du rapport de l'enquête
- Publication du rapport le 17 septembre 2020
- Présentation des résultats de l'enquête lors du Cercle des chefs du personnel du 16 novembre 2020

Résultats

- 66 entreprises ont participé à l'enquête
- 60 talents ont participé à l'enquête parallèle initiée par la FR2S
- Identification des bonnes pratiques mises en place dans les entreprises
- Identification des attentes et motivations des talents
- [Rapport de l'enquête](#)
- Entreprises sensibilisées et armées de meilleurs moyens pour la lutte contre la pénurie de main-d'œuvre

PROJET « HELLOFUTURE »

Description

HelloFuture vise à promouvoir les métiers de l'industrie et des technologies au Luxembourg auprès des élèves et des étudiants. Tous les niveaux d'études sont concernés, du DAP et technicien au Bachelor, Master ou Doctorat. Les élèves et étudiants se voient proposer des outils innovants et interactifs leur permettant d'orienter leur avenir professionnel vers le monde industriel de demain.

Le site internet www.hellofuture.lu fait partie de cette campagne de promotion de l'industrie luxembourgeoise. Il constitue un outil pédagogique en soi. Ainsi, il retrace l'histoire de l'industrie luxembourgeoise, de ses secteurs et de leurs métiers, mais il propose aussi une vidéo portant sur le futur de l'industrie luxembourgeoise, des vidéos témoignages de jeunes diplômés ainsi que des dépliants/brochures sur tous les secteurs industriels concernés. Les présences dans les lycées constituent l'élément central du projet et offrent la possibilité aux élèves de l'enseignement secondaire général et classique de s'immerger dans l'univers de l'industrie.

Actions FEDIL

Prolongation en 2019 du projet HelloFuture pour une nouvelle durée de 3 ans (2019-2021) avec les partenaires suivants : ministère de l'Éducation nationale, ministère de l'Économie, Chambre de Commerce et FEDIL.

Modernisation du projet HelloFuture par la préparation d'un concept d'escape room sur le thème de l'industrie. Avec la mise en place du confinement en raison de la crise COVID-19, tous les événements en présentiel ont dû être annulés pour une période indéfinie. Au vu de l'évolution du COVID-19, les restrictions liées à la lutte contre le virus ne permettaient pas d'assurer le programme traditionnel HelloFuture qui demande une présence physique et le regroupement d'un grand nombre d'élèves. Si aujourd'hui les événements se digitalisent, nous avons décidé de suivre cette trajectoire et de créer un escape room digital sur le thème de l'industrie. Alternant environnement en ligne et des objets physiques à manipuler, ce mode de jeu ludique et pédagogique se présente sous forme d'un kit à utiliser en classe. Le kit contient les accès aux supports numériques et une panoplie d'objets et d'énigmes physiques à manipuler pour résoudre les missions plongeant les jeunes dans l'univers de l'industrie et de ses métiers. Il est conçu pour les classes de 5e, 4e, 3e et 2e.

Afin de communiquer avec les jeunes via les canaux qu'ils utilisent le plus, HelloFuture s'est lancé sur Instagram avec pour but d'informer les jeunes sur l'industrie au Luxembourg et d'attirer leur attention sur le site www.hellofuture.lu.

Résultats

- Conception de la digitalisation de l'escape room digital dès la rentrée.
- Prise de contact avec les lycées pour organiser les escape rooms et les informer du nouveau concept.
- Tournage de vidéos en entreprise présentant les professions et activités dans les secteurs couverts par la FEDIL.
- Coordination des événements organisés dans le cadre de la campagne (roadshows, communication externe, etc.).
- Lancement HelloFuture sur Instagram à la rentrée de l'année scolaire 2020-2021, avec depuis plus de 490 followers.
- Tournage de clips vidéos en entreprise pour interviewer des jeunes travaillant dans l'industrie et prise de photos pour présenter les entreprises.
- Organisation de visites d'entreprises et appel à participation des professionnels d'entreprises à des événements dans les lycées.
- 1 roadshow organisée en mars avant le confinement.
- 1 test de l'escape room organisé en février avant le confinement.
- Accueil très favorable du nouveau concept d'escape room digital par les lycées, dont beaucoup ont déjà des projets pédagogiques visant à rapprocher leurs élèves au monde du travail.
- 3 visites d'entreprises ont eu lieu en janvier 2020.
- Plus d'une dizaine d'entreprises se sont portées volontaires pour assister à des journées d'orientation organisées par les différents lycées bien que celles-ci aient été annulées par la suite en raison de la crise.
- Une grande majorité des entreprises se montre réellement désireuse de promouvoir l'industrie et son potentiel auprès des jeunes et a répondu positivement quant aux visites dans les lycées.

- De nombreuses entreprises contactées dans le cadre de l'escape room digital ont grandement apprécié cette nouveauté et ont volontiers fourni des idées ainsi que leur feedback sur les défis de l'escape room.

JOB SHADOW DAY 2020

Description

Le Job Shadow Day, qui est le résultat d'une initiative commune de la FEDIL et de l'a.s.b.l. Jonk Entrepreneurs Luxembourg avec la participation de la Chambre des Métiers et de la Chambre de Commerce, permet aux élèves, à partir de 16 ans d'accompagner un/une dirigeant(e) d'entreprise ou son/sa représentant(e) pendant une journée. En participant activement à une journée ordinaire de l'entreprise les participants recueillent d'importantes impressions de la vie professionnelle. Les expériences réalisées, se distinguent fondamentalement d'une visite d'entreprise.

En raison de la crise sanitaire liée au COVID-19, le Job Shadow Day n'a pas pu être organisé durant l'année 2020. La prochaine édition aura lieu en 2021 en prévoyant la possibilité pour les entreprises et les élèves de participer virtuellement au projet.

Actions FEDIL

- Envoi d'un appel à participation aux membres de la FEDIL en janvier 2020 et communication du projet par le biais de la newsletter.
- Assistance à des réunions de concertation avec les partenaires avant le début de la crise sanitaire mi-mars 2020.

Résultat

Annulation de la présence des élèves dans les entreprises suite aux recommandations sanitaires émises par le gouvernement.

ENQUÊTE « LES QUALIFICATIONS DE DEMAIN DANS L'INDUSTRIE »

Description

La FEDIL, en collaboration avec la Chambre de commerce, le ministère de l'Éducation nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse, le ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche et l'Agence pour le développement de l'emploi (ADEM) a organisé en 2020 une nouvelle enquête sur les qualifications exigées à court terme dans l'industrie.

L'enquête sert à apprécier l'évolution des professions et des niveaux de qualification dans les secteurs couverts afin d'orienter au mieux les jeunes et d'adapter la formation professionnelle aux besoins des entreprises. Le projet s'intègre dans l'initiative HelloFuture visant à motiver les jeunes à s'engager dans des études répondant aux besoins des entreprises industrielles.

Actions FEDIL

- Un questionnaire a été finalisé et transmis à 243 membres actifs dans l'industrie manufacturière (l'industrie agro-alimentaire, boissons et tabac, la sidérurgie et transformation des métaux et l'industrie chimique et parachimique/industrie des produits minéraux non métalliques) ou dans le domaine du bâtiment et des travaux publics (construction).
- Encodage des retours, traitement des données et préparation de la publication.

Résultats

- Retour malheureusement peu satisfaisant qui est néanmoins dû à la crise sanitaire du COVID-19 et le manque de prévisibilité en termes de recrutement auprès des membres de la FEDIL (62 entreprises ont répondu à l'appel, contrairement à 98 en 2019 et 95 en 2017).
- En termes de pourcentages, les entreprises ont de nouveau signalé une demande très importante de la formation du Diplôme d'aptitude professionnelle (46,3% des prévisions d'embauche, contre 31,6% en 2019). La demande pour les formations du Technicien et du Master/Doctorat a également été élevée. Il convient néanmoins de préciser que la demande pour la formation du Brevet de technicien supérieur (BTS) a considérablement baissé d'une édition à l'autre. En 2019, le BTS constituait encore la formation la plus sollicitée, après le DAP. Dans le cadre de cette édition, il occupe l'avant-dernière place des formations sollicitées par les entreprises, juste avant la qualification du baccalauréat (BAC), qui reste avec 2,9% la formation la moins sollicitée auprès des entreprises industrielles du Luxembourg.
- 817 prévisions d'embauche ont été recensées sur les deux années à venir.
- Le nombre de remplacements dépasse largement le nombre de créations de postes. Effectivement, on constatait un taux de création d'emplois de 33,6% face à un taux de remplacement d'emplois de 66,4% (pour l'édition de 2019, on constatait encore un taux de 69% en termes de créations et un taux de 31% en termes de remplacements).
- Les résultats seront présentés lors d'une conférence de presse prévue durant le mois de mars 2021.

ENQUÊTE SUR LA PRISE EN CHARGE DES COÛTS OCCASIONNÉS PAR LE TÉLÉTRAVAIL

Description

La FEDIL a lancé fin octobre 2020 une enquête afin de recenser auprès de ses membres les pratiques mises en place et les éventuelles modalités de prise en charge des coûts occasionnés par le télétravail suite à la conclusion de la nouvelle convention relative au régime juridique du télétravail le 20 octobre 2020.

La nouvelle convention prévoit en effet dans sa clause 8 que « lorsque le télétravail est régulier, l'employeur fournit l'équipement de travail nécessaire au télétravail et prend en charge les coûts directement engendrés par le télétravail, en particulier ceux liés aux communications. Cette prise en charge peut prendre la forme d'un montant forfaitaire mensuel, à convenir d'un commun accord par écrit entre l'employeur et le salarié. ». L'objectif était d'avoir un retour d'expérience concret des membres afin d'informer ceux n'ayant pas encore fixé de prise en charge desdits coûts.

Actions FEDIL

- Un questionnaire a été finalisé et transmis à tous les membres de la FEDIL.
- Encodage des retours et traitement des données.
- Présentation des résultats de l'enquête lors du cercle des chefs du personnel du 16 novembre 2020.

Résultats

- 57 entreprises ont participé à l'enquête.
- Membres informés sur les pratiques mises en œuvre dans d'autres entreprises.

PROJET « FOIRE DE L'INDUSTRIE »

Description

Afin de lutter contre la pénurie de main-d'œuvre qualifiée connue auprès de ses membres, la FEDIL a pris l'initiative d'organiser une foire de recrutement planifiée pour le 13 mars 2020 à la LuxExpo The Box pendant l'événement « Springbreak ». L'objectif de cette foire était de pallier les difficultés des industries manufacturières et technologiques de trouver des profils plus techniques. Le concept élaboré prévoyait un pavillon FEDIL d'une surface de 192m2 qui devait être composé d'un espace bar et d'espaces individuels réservés aux 13 entreprises membres qui ont accepté de participer.

Actions FEDIL

- Prise de contact avec les membres concernés et appels à participation lancés à travers les canaux de communication de la FEDIL.
- Mise en œuvre de toutes les démarches organisationnelles nécessaires auprès de LuxExpo The Box S.A., entre autres réservation du stand définitif.
- Planification et mise en place d'une communication adéquate autour de l'événement afin de toucher un grand nombre de participants.

Résultats

- 13 entreprises se s'étaient inscrites pour participer au stand
- Annulation et report de l'événement dû à la crise COVID-19.

FORMATIONS EN DROIT DU TRAVAIL

Description

Dans le but d'offrir un service toujours plus diversifié et complet à ses membres, la FEDIL a organisé durant les mois de novembre-décembre 2020 et janvier 2021 des formations en droit du travail luxembourgeois pour toutes les personnes désireuses d'appréhender la matière, ceci à titre gratuit et en langue française et allemande. Ainsi, 6 séances ont été organisées qui ont été regroupées sous les 5 modules suivants : La conclusion du contrat de travail, la cessation du contrat de travail, la relation de travail, le reclassement professionnel du salarié et le rôle et les attributions de la délégation du personnel. L'inscription pour ces formations a été possible module par module même s'il était préférable d'appréhender ces différentes formations de manière globale.

Actions FEDIL

- Identification des sujets en droit du travail susceptibles d'intéresser et de préoccuper le plus les départements des ressources humaines dans les entreprises
- Établissement de supports de cours complets et détaillés et de présentations PowerPoint en langue française et allemande par module
- Explications durant les différentes formations et réponses aux questions reçues

Résultats

- 6 séances organisées en langue française et 6 séances organisées en langue allemande.
- 150-160 participants/module pour les séances françaises et 40-50 participants/module pour les séances allemandes.

- Les participants ont reçu un support de cours complet et détaillé par module
- Amélioration du niveau d'information des membres. Vu le succès de ces formations, la FEDIL a décidé de maintenir cette offre et d'organiser périodiquement de nouveaux cycles de formations.

PROJET « SÉRIE : EIS INDUSTRIE – MENG ZUKUNFT » AVEC RTL TÉLÉ LËTZEBUERG

Description

Afin de promouvoir davantage les métiers techniques dans l'industrie au Luxembourg, la FEDIL a collaboré avec RTL Télé Lëtzebuerg pour créer la série « Eis Industrie - meng Zukunft ». Dans chacune des huit vidéos, cette série dresse le portrait d'un jeune talent luxembourgeois exerçant un métier technique. Voici le lien vers la série : <https://www.rtl.lu/tele/eis-industrie-meng-zukunft>.

Actions FEDIL

- Suite au feedback très positif, décision de reconduire la série et de produire 8 portraits en 2020.
- Élaboration d'une liste d'entreprises susceptibles de participer à la série et prise de contact avec les entreprises retenues.
- Accompagnement des tournages, production des vidéos dans les entreprises en collaboration avec RTL.
- Présentation du projet à travers la newsletter, l'Écho des entreprises et les réseaux sociaux.
- Partage des vidéos via les réseaux sociaux de la FEDIL.

Résultats

- Diffusion des portraits sur RTL Télé Lëtzebuerg tous les vendredis soir à 19h25 du 11 septembre au 30 octobre 2020.
- Sensibilisation du grand public pour les emplois technologiques dans l'industrie.
- Lien permanent vers les vidéos sur www.rtl.lu et sur les réseaux sociaux de HelloFuture.

PROJET « CADRE EUROPÉEN DE PROTECTION DES LANCEURS D'ALERTE »

Description

Ce projet a été lancé en 2018 afin d'informer les membres sur les nouvelles obligations qui leur seraient imposées et de faire valoir les préoccupations des entreprises auprès des décideurs politiques au niveau européen et national. La FEDIL a notamment défendu un champ d'application personnel qui ne dépasse pas excessivement le cadre de la relation de travail, le recours aux canaux de signalisation internes comme règle principale et privilégiée ainsi qu'un juste équilibre entre la protection du lanceur d'alerte et la protection de l'entreprise.

En 2018, la Commission a proposé une directive pour la protection des personnes reportant les violations de droit de l'Union. Les nouvelles règles prévoient un champ d'application personnel extrêmement large, incluant p.ex. les bénévoles, les actionnaires ou les facilitateurs. Après avoir été approuvées par les ministres de l'UE en septembre 2019 et signées par le Parlement européen en octobre 2019, elles ont été publiées au Journal officiel le 26 novembre 2019. Les États membres ont deux ans pour se conformer à ces règles.

Actions

- Réunion virtuelle avec le ministère de la Justice en vue de la transposition au niveau national.
- Défense de la position FEDIL en vue de la transposition au niveau national.

Résultats

- Lancement d'un projet communication pour une campagne d'information débutant en mars 2021.
- Élaboration du projet de loi en cours. Le ministère de la Justice informe la FEDIL qu'il transposera la directive quasi à la lettre si ce n'est d'étendre le champ d'application matériel pour inclure toutes les dispositions de droit luxembourgeois.
- Le ministère de la Justice reste à disposition de la FEDIL pour ses efforts de communication et de préparation de la mise en place des canaux de signalisation interne.



Le conseil d'administration de la FEDIL a décidé, le 1er juillet 2019, de créer un groupe de membres du conseil d'administration sélectionnés pour façonner et représenter les intérêts de la fédération dans les questions liées à l'énergie et à l'environnement.

Les membres de ce groupe contribueront activement au développement et à la représentation des positions, des actions et de la communication de la FEDIL.

Le Board Group Energy était composé en 2020 de M. Roland Bastian, M. Claude Seywert, M. Georges Rassel, tous membres du conseil de la FEDIL, ainsi que de M. Christian Rech, président du conseil d'administration du GFMC.

ÉNERGIE & ENVIRONNEMENT

PROJET « PROJET DE LOI DÉCHETS ; EMBALLAGES ET DÉCHETS EMBALLAGES 2020 »

Description

Dans le cadre de la stratégie « Zéro déchets », le gouvernement a publié début juillet 2020 plusieurs projets de loi et projets de règlements grand-ducaux, avec notamment une révision de la loi cadre relative à la gestion des déchets, mais également une proposition législative pour les emballages et les déchets d'emballages.

Outre la transposition de dispositions européennes, le projet de loi relatif aux emballages et aux déchets d'emballages prévoit une extension de la responsabilité élargie des producteurs aux emballages non domestiques mis sur le marché luxembourgeois. Cela signifie que les producteurs d'emballages doivent participer à la reprise et à la collecte des emballages mis sur le marché luxembourgeois. Cela s'applique également aux produits importés, pour lesquels le distributeur devient le responsable (y compris le commerce électronique).

Le projet de loi prévoit également que les emballages de boissons utilisés pour la consommation humaine et mis sur le marché luxembourgeois pourront être soumis à un système national unique de consigne.

Actions FEDIL

- Information aux membres et analyse des initiatives législatives lors de plusieurs séances du groupe de projet.
- Concertation avec les chambres professionnelles afin de coordonner les messages et les propositions vis-à-vis des décideurs politiques.
- Formulation d'une position FEDIL analysant et présentant les implications des projets de loi sur les secteurs concernés.
- Envoi de la position FEDIL et échanges avec la ministre de l'environnement et l'administration de l'environnement.

Résultats

Par son action, la FEDIL a sensibilisé le ministre compétent ainsi que l'administration de l'Environnement que le projet de loi risque d'augmenter considérablement les coûts des entreprises dans le cadre de leur responsabilité élargie de producteurs et a présenté des recommandations afin d'y remédier.

PROJET « CO2 PRICING »

Description

Le plan national en matière d'énergie et de climat (PNEC) prévoit l'introduction d'une taxe CO₂ pour les secteurs non soumis au système communautaire d'échange de quotas d'émission (SCEQE) à partir de 2021. Dans sa contribution à la consultation publique sur le PNEC, la FEDIL a proposé un modèle de taxation qui inciterait les entreprises à investir dans les technologies à faible émission de CO₂ plutôt que de simplement prélever une taxe CO₂.

Le projet de loi y correspondant prévoit que les entreprises soumises au SCEQE doivent d'abord s'acquitter de la taxe pour se faire rembourser par la suite, engendrant un impact potentiellement important sur la trésorerie de certaines entreprises.

Actions FEDIL

- Développement de la proposition d'une taxe CO₂ incitant les entreprises à investir dans des procédés respectueux du climat plutôt que de pénaliser les entreprises (non-SCEQE) produisant au Luxembourg.



- Développement d'une proposition qui évite aux entreprises SCEQE exemptées de la taxation CO₂ de devoir payer des avances pour la taxe CO₂.
- Organisation de plusieurs réunions avec les membres afin de les sensibiliser sur l'impact d'une taxe CO₂.
- Discussion et validation des propositions de la FEDIL pour une taxe incitative.
- Présentation des propositions aux ministre de l'Énergie, ministre de l'Environnement, ministre de la Finance, et au ministre de l'Économie et à ses hauts fonctionnaires.
- Suivi avec les hauts fonctionnaires afin de peaufiner les propositions de la FEDIL.

Résultats

Pour les entreprises soumises au SCEQE, la FEDIL a réussi à introduire dans la loi leur exemption à la taxe CO₂ sans paiement d'avances de sorte à ce qu'elle n'ait plus d'impact direct sur leur trésorerie. La proposition de la FEDIL d'un modèle de taxation incitative pour les entreprises non-SCEQE n'a pas été retenue. La FEDIL reviendra à charge en 2021.

PROJET « EEO – DESIGN OF POST-2020 SCHEME »

Description

La dernière période du mécanisme d'obligation en matière d'efficacité énergétique (EEO) était venue à échéance fin 2020. Ce projet visait à élaborer des propositions de conception d'un régime pour l'après 2020, sur la base des enseignements tirés et du retour d'expérience acquis dans le cadre du régime précédent.

Les propositions de conception sont la base afin de négocier le prochain programme avec le ministère de l'Énergie.

Actions FEDIL

- Collection du retour d'expérience des membres concernés sur le déroulement du régime en vigueur jusqu'à fin 2020.
- Rédaction d'une note de synthèse avec les enseignements tirés ainsi qu'avec des propositions de conception visant à améliorer le régime post 2020.
- Présentation de la note et discussion avec le ministre de l'Énergie.
- Suivi avec les hauts fonctionnaires pour négocier les conditions du régime post 2020.

Résultats

- Une grande partie des revendications formulées par la FEDIL ont été adoptées par le projet de loi qui a été voté ainsi. Elles contribueront à améliorer la mise en pratique du régime et aideront les parties qui seront obligées d'atteindre leurs objectifs.
- La FEDIL et ses membres n'ont pas eu satisfaction par rapport à l'objectif quantifié des économies d'énergie à réaliser par les parties obligées.

PROJET « ACCORD VOLONTAIRE POST-2020 »

Description

Le gouvernement a annoncé qu'il allait revoir l'accord volontaire actuel (qui s'est terminé en 2020) avant d'en signer un nouveau. Dans le contexte de l'augmentation des coûts marginaux des gains d'efficacité énergétique ainsi que des besoins d'investissement croissants pour ex-



exploiter de nouveaux potentiels d'efficacité énergétique, l'objectif de ce groupe de projet a été d'élaborer des propositions pour la conception d'un accord post-2020 reflétant cette nouvelle réalité.

Actions FEDIL

- Collection du retour d'expérience des membres concernés de la FEDIL sur le déroulement de l'accord en vigueur jusqu'à fin 2020.
- Rédaction d'une note de synthèse avec les enseignements tirés ainsi qu'avec des propositions de conception pour la préparation du texte d'accord visant à améliorer l'accord post-2020.
- Présentation de la note et discussion avec le ministère de l'Énergie et le ministère de l'Environnement.
- Suivi avec les hauts fonctionnaires pour négocier les conditions de l'Accord post- 2020.

Résultats

- La majorité des propositions formulées par la FEDIL ont été retenues par les parties prenantes. Elles contribueront à améliorer la mise en pratique de l'accord, et mèneront à plus de prévisibilité pour les entreprises adhérentes.
- Les négociations finales sur l'accord n'ont pas encore été conclues au moment de la rédaction du présent rapport. Fin 2020, l'objectif à atteindre n'était pas encore défini.

PROJET « AMENDEMENT DE L'ACCORD VOLONTAIRE 2017-2020 SUITE À LA CRISE SANITAIRE »

Description

La pandémie COVID-19 a envahi les systèmes de santé du monde entier, faisant des milliers de victimes, perturbant les voyages et le commerce et paralysant l'économie mondiale de manière inédite.

Le Luxembourg n'aura pas fait exception à la règle. La plupart des secteurs industriels représentés par la FEDIL ont été touchés. Au cours de l'année 2020, beaucoup d'activités de production dans tous les secteurs industriels ont enregistré une forte réduction ou un arrêt complet de leurs productions pendant plusieurs semaines.

Si les économies d'énergie dues à ce ralentissement sont réelles, l'industrie ne peut pas en profiter dans le contexte de l'accord volontaire (AV) 2017-2020. Au contraire, l'AV risque de les pénaliser puisque l'indicateur cible de l'accord mesure l'efficacité énergétique (EE) en tant que rapport entre la consommation énergétique et la production. Dans l'industrie manufacturière, la consommation d'énergie est cependant rarement liée de manière linéaire à la production. Les entreprises risquent donc de ne pas atteindre l'objectif d'efficacité énergétique défini dans l'accord volontaire.

Actions FEDIL

- Développement d'une note à l'adresse du ministère de l'Énergie présentant la problématique ainsi que l'enjeu pour les entreprises adhérentes à l'accord volontaire de ne pas atteindre l'objectif.
- Présentation d'une proposition d'amendement de l'accord volontaire qui tient compte de la situation exceptionnelle rectifiant l'objectif de l'accord.
- Concertation avec les membres sur l'approche et vérification des économies d'énergie réalisées pendant la période 2017-2019.



Résultats

Les actions de la FEDIL ont mené à des amendements de l'accord volontaire de façon à ce que l'année butoir pour l'évaluation de l'atteinte de l'objectif en matière d'efficacité énergétique ait été modifiée pour l'année 2019, année représentant mieux les efforts des entreprises adhérentes à l'accord volontaire.

PROJET « LIVRE BLANC SUR L'HYDROGÈNE »

Description

Avec des membres de l'industrie énergétique et de l'industrie à forte intensité énergétique, la FEDIL a analysé des options et des conditions nécessaires pour utiliser l'hydrogène de manière compétitive tout en contribuant à la décarbonisation de l'industrie.

Cette analyse permet à la FEDIL de contribuer avec une vision de l'industrie à l'élaboration de la stratégie nationale sur l'hydrogène dont le ministère de l'Énergie signe responsable.

Actions FEDIL

- Développement avec les membres concernés d'une compréhension sur les opportunités et les risques de l'utilisation de l'hydrogène comme agent de décarbonisation pour l'industrie luxembourgeoise.
- Rédaction et publication d'un papier blanc sur le sujet.
- Présentation du papier au ministère de l'Énergie, suivie d'une discussion autour du papier.

Résultat

- Diffusion du papier blanc dans l'Écho des entreprises ainsi que dans les médias sociaux. Ainsi, la FEDIL a pu se positionner en tant que leader d'opinion sur la thématique.
- Renforcement des liens avec le ministère de l'Énergie sur la thématique et le positionnement de la FEDIL en tant qu'interlocuteur compétent.
- Le papier a mené à une invitation à présenter la vision de l'industrie au sein du think-tank de l'Université du Luxembourg sur l'hydrogène.

PROJET « NAPCP »

Description

La directive NEC (National Emission Ceilings) définit les objectifs nationaux de réduction des émissions à atteindre en 2030 pour les principaux polluants atmosphériques transfrontières et prévoit la mise en œuvre d'un plan national de lutte contre la pollution atmosphérique (NAPCP). Ainsi, le gouvernement a organisé une consultation publique entre septembre et décembre 2020 afin que les parties prenantes puissent se positionner face au projet de plan national de lutte contre la pollution atmosphérique. La stratégie globale pour l'établissement du NAPCP a été de se baser sur les mesures retenues dans le cadre du plan national intégré en matière d'énergie et de climat (PNEC) et de chercher des mesures supplémentaires pour atteindre les objectifs.

Actions FEDIL

- Information et sensibilisation des membres FEDIL concernés.
- Échange avec les membres sur les impacts potentiels du NAPCP.

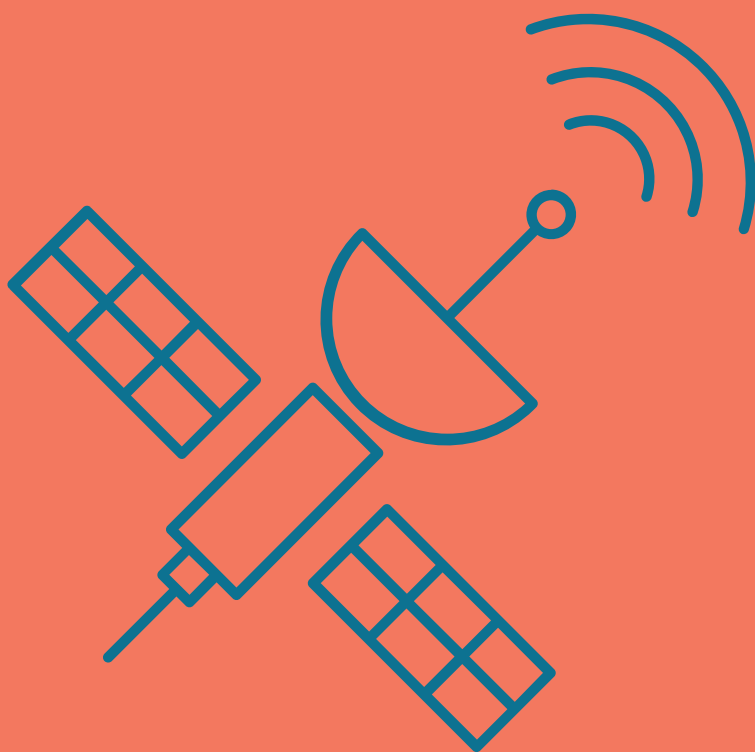


- Élaboration d'une position FEDIL avec les membres du groupe de projet.
- Publication de la position FEDIL dans le cadre de la consultation publique.

Résultat

Par son action, la FEDIL a sensibilisé les décideurs politiques quant aux impacts potentiels du NAPCP et des mesures y prévues pour le développement industriel au Luxembourg et a fait des propositions pour l'implémentation du NAPCP.





Le conseil d'administration de la FEDIL a décidé de mettre en place un groupe de membres du conseil d'administration sélectionnés pour façonner et représenter les intérêts de la fédération dans les questions liées à la transformation numérique et à l'innovation.

Le Board Group Digital et Innovation se compose de MM. Yves Elsen, Gilles Feith, Gérard Hoffmann, Jean Muller, Georges Kioes, Georges Rassel, Jean-Louis Schiltz, Philippe Schmitz, Claude Strasser et Thierry Wolter.

Le groupe s'est réuni à quatre reprises pour identifier des champs d'action, pour contribuer activement au développement de positions et d'avis et pour définir des actions de communication de la FEDIL.

DIGITAL & INNOVATION

PROJET « NOTE DIGITAL & INNOVATION – LES CONCLUSIONS À TIRER DE LA CRISE COVID-19 »

Description

La crise sanitaire COVID-19 a ouvert la voie à la transformation numérique alors que les entreprises ont été obligées de réorienter leurs opérations pour faire face aux fermetures de bureaux, aux déplacements restreints et aux interruptions d'approvisionnement. Pour les entreprises, cela a signifié qu'il fallait passer à la facturation électronique, à l'utilisation de la signature électronique et de l'online banking, de passer du B2B à un modèle direct au consommateur, ou d'utiliser le streaming virtuel pour remplacer les réunions, les conférences et les événements. Au fur et à mesure que les entreprises ont dû composer avec les conséquences du COVID-19, des moyens plus productifs d'effectuer le même travail ont apparu, ce qui a eu un effet d'entraînement sur les feuilles de route numériques et les stratégies des entreprises.

Actions FEDIL

- Rédaction d'une note sur le secteur ICT, la transformation numérique et les outils digitaux dans le cadre de la crise COVID-19. Sujets abordés dans la note : télétravail, cybersécurité, infrastructures ICT et connectivité, eGovernment / eAdministration, transformation numérique des entreprises / Industrie 4.0, les solutions IT contre le COVID-19 et RDI. La note propose des recommandations pour chacun de ses sujets.
- Formulation de recommandations aux entreprises et aux responsables politiques.
- Communication : article dans l'Écho des entreprises, envoi à la presse et diffusion via les réseaux sociaux.

Résultats

- La note a servi de document de base pour une rencontre avec le ministre de l'Économie.
- Les conclusions et les recommandations de la note ont été utilisées comme points de discussion à plusieurs occasions : entrevues avec nos partenaires, interviews, discours.
- Suite aux conclusions de la note, la FEDIL a intensifié ses actions d'information et de sensibilisation dans le domaine de la cybersécurité et a relancé son appel à accélérer la numérisation des services publics.

PROJET « PRIX DE L'INNOVATION DE LA FEDIL – 2020 »

Description

Le Prix de l'Innovation de la FEDIL est organisé tous les deux ans en alternance avec le Prix de l'Environnement et permet de souligner les efforts des entreprises luxembourgeoises en matière d'innovation et de recherche. Cet événement phare de la FEDIL met à l'honneur les entreprises innovantes et les personnes responsables des activités de recherche et d'innovation. Le concours met en évidence le rôle important que joue l'innovation technologique dans le développement économique de notre pays.

Les dossiers de candidature introduits sont analysés par un jury composé de 10 personnes. L'attribution du Prix de l'Innovation est soumise à deux grands critères : 1. les projets doivent se distinguer par leur caractère innovateur et 2. ils doivent présenter un intérêt économique pour l'économie luxembourgeoise.

Actions FEDIL

- Organisation du concours d'innovation : appels à candidatures ; réunions du jury ; cérémonie de remise des prix.



- Communication : Réalisation de vidéos sur les projets primés, assurer la présence sur les réseaux sociaux, préparation d'un dossier de presse.

Résultats

- Le jury du Prix de l'Innovation 2020 a évalué 24 dossiers de candidature et a attribué des prix de l'innovation dans 4 catégories :
 1. « Process » pour le projet « Additive Manufacturing of Tungsten Carbide Hardmetals » de Cératizit Luxembourg ;
 2. « Produit » pour le projet « Innovative wide range voltage stabilizer & freeze protection for robust vaccine cold chain » de l'entreprise B Medical Systems ;
 3. « Digital » pour le projet « Max-ICS platform solution » de Earthlab Luxembourg
 4. « Start-up » pour le projet « UFT SaaS DRT platform for on-demand ridepooling and fleet optimisation » de l'entreprise UFT.
- Les projets primés ont été présentés sous forme de film.
- Le Prix de l'Innovation 2020 a permis d'augmenter la visibilité et la notoriété des entreprises primées auprès du grand public et de promouvoir le caractère innovant des entreprises membres de la FEDIL.
- Le 2 décembre 2020 a eu lieu la cérémonie de remise du prix. Afin de respecter les mesures sanitaires en vigueur, la cérémonie a eu lieu en comité restreint, en présence du ministre de l'Économie Franz Fayot ainsi que des lauréats.

PROJET « E-GOVERNMENT : DIGITALISATION DES SERVICES DE L'ÉTAT ET SIMPLIFICATION ADMINISTRATIVE »

Description

Dans son rôle de soutien aux entreprises dans leur transformation digitale, l'État doit montrer l'exemple et digitaliser ses services administratifs. L'accord de coalition souligne la volonté du gouvernement de continuer sur cette voie, ceci dans le but « de débureaucratiser et de rendre plus efficaces les processus administratifs ». Afin d'atteindre les objectifs, plusieurs éléments sont à prendre en considération. Il est primordial de proposer ces services dans un environnement hautement sécurisé assurant une confidentialité accrue des données. L'interopérabilité des systèmes doit également être prise en compte afin d'assurer la communication entre les services de l'État et en adoptant le « once only principle ». L'actuel gouvernement a fait de cette thématique de la digitalisation et de la simplification administrative une de ses priorités.

Actions FEDIL

- Rédaction d'une prise de position sur la digitalisation des démarches administratives de l'État et sur la facturation électronique.
- Rédaction d'un avis sur l'importance d'un e-gouvernement performant et du télétravail dans le contexte de la crise COVID-19.
- Participation au workshop du ministère de la Digitalisation pour la mise en œuvre de la facturation électronique au Luxembourg du 7 février.
- Sensibilisation du gouvernement sur la nécessité d'accélérer la mise en œuvre de la facturation électronique.



Résultats

- Le ministère de la Digitalisation et la FEDIL ont établi une excellente et étroite collaboration sur ce dossier.
- La FEDIL a transmis au ministre délégué à la Digitalisation sa prise de position sur la digitalisation des démarches administratives de l'État et sur la facturation électronique.
- La FEDIL a transmis au ministre délégué à la Digitalisation son avis sur l'importance d'un e-gouvernement performant et du télétravail dans le contexte de la crise COVID-19.
- La FEDIL continue de travailler sur le sujet du e-government afin de faire progresser le sujet au niveau national.
- La FEDIL a transmis un avis sur l'avant-projet de loi relatif à la facturation électronique dans le cadre des marchés publics et des contrats de concession au ministère de la Digitalisation. Le projet de loi y relatif sera déposé auprès de la Chambre de Députés début 2021.

PROJET « E-GOVERNMENT : PROMOTION DES DÉMARCHES ADMINISTRATIVES DIGITALES »

Description

Les résultats du sondage réalisé par la FEDIL auprès de ses membres sur les démarches digitales ont montré que les démarches administratives digitales disponibles sur les sites guichet.lu et myGuichet.lu ne sont pas suffisamment connues par les entreprises. Il en résulte que ces dernières sont peu ou pas utilisées.

De plus, l'utilisation de certaines démarches est trop complexe et les entreprises ne sont donc pas enclin à les utiliser. Ces démarches administratives nécessitent un accompagnement des entreprises, par exemple, sous forme de tutoriels.

Enfin, il serait bienvenu que les démarches qui ne sont pas digitales de bout en bout le deviennent dans un objectif de simplification administrative.

Le gouvernement a fait de cette thématique de la digitalisation et de la simplification administrative une de ses priorités dans l'accord de coalition et entend mettre en place "une stratégie globale de transformation digitale et de simplification administrative qui permettra de consolider et de rassembler les efforts pour doter le Luxembourg d'une administration exemplaire qui contribuera à son attractivité économique". La FEDIL, ensemble avec le gouvernement, s'attèlera à mettre en place une campagne d'information et de promotion des démarches digitales existantes.

Actions FEDIL

- Discussion préliminaire avec le ministère de la Digitalisation sur la mise en place du projet ainsi que sur le rôle de chacun des acteurs.
- Recensement des démarches digitales sur le site guichet.lu et myguichet.lu.

Résultats

- La FEDIL, le ministère de la Digitalisation et le CTIE ont créé une task force commune.
- La FEDIL assure le rôle d'interlocuteur privilégié du gouvernement afin d'améliorer la digitalisation d'une série de démarches administratives digitales pour les entreprises.



PROJET « CYBERSECURITY ASSESSMENT ONLINE TOOL »

Descriptif

Au regard de la crise COVID-19, la FEDIL a jugé important de mettre à jour les règles d'hygiène de son « outil en ligne d'évaluation de la cybersécurité », lancé fin 2019. En effet, la modification des modes de travail, l'augmentation des cyberattaques liées au recours massif au télétravail entre autres, ont augmenté les risques liés à la cybersécurité. C'est pourquoi, certaines règles ont été modifiées et d'autres ajoutées afin d'intégrer les nouvelles mesures de sécurité à prendre par les entreprises pour améliorer leur niveau de maturité et renforcer leur posture de cybersécurité. Les entreprises et organisations peuvent ainsi réaliser leur propre évaluation afin d'évaluer le niveau actuel de sécurité et ainsi adopter la meilleure politique de sécurité au regard des objectifs de sécurité et des exigences de sécurité.

Actions FEDIL

- Réunion du groupe d'experts en cybersécurité créé par la FEDIL pour analyser l'impact de la crise COVID-19 sur la cybersécurité et de proposer les modifications à apporter aux règles d'hygiène.
- Mise à jour du set de règles d'hygiène.
- Mise en ligne de la version 2.0 sur le site de la FEDIL en octobre 2020.
- Présentation officielle des mises à jour et des nouvelles mesures de sécurité lors d'une conférence virtuelle dans le cadre de la « Cybersecurity Week Luxembourg », le 22 octobre.

Résultats

- La version 2.0 de l'outil est fonctionnelle et gratuitement disponible pour toutes les entreprises au Luxembourg sous www.fedil.lu/en/cybersecurity-assessment.
- La FEDIL a publié une vidéo de promotion de l'outil avec le témoignage d'entreprises qui l'ont utilisé.

PROJET « GAIA-X : A FEDERATED DATA INFRASTRUCTURE FOR EUROPE »

Descriptif

Le projet européen GAIA-X vise à développer des exigences communes pour une infrastructure de données fédérée, fiable et sécurisée pour l'Europe à travers la création d'un système sécurisé et fédéré qui répond aux plus hauts standards de souveraineté numérique tout en favorisant l'innovation. Ce projet est le berceau d'un écosystème numérique ouvert et transparent, où les données et les services peuvent être mis à disposition, collectés et partagés dans un environnement de confiance.

GAIA-X est à l'initiative de l'industrie et partage les valeurs européennes de confiance, de transparence, de sécurité et de confidentialité.

Le 15 octobre 2020, 25 États membres, dont le Luxembourg, ont signé une déclaration commune sur le cloud visant à créer une « Fédération européenne du cloud ».

Pour le gouvernement luxembourgeois, le développement de l'économie des données luxembourgeoise est une priorité nationale avec la publication de la « Data-driven innovation strategy for the development of a trusted and sustainable economy » en 2019. Le Luxembourg hébergera 1 des 8 super ordinateurs du Réseau EuroHPC. En effet, des super capacités de calcul sont nécessaires pour traiter les données délivrées par le Cloud.



Actions FEDIL

- Lancement de l'appel à participation au groupe de projet le 27 octobre.
- Organisation, en collaboration avec la CCEL (Cloud Community Europe - Luxembourg) et ICTluxembourg d'une conférence virtuelle afin de présenter l'initiative, le 12 octobre.

Résultats

- La FEDIL a informé et sensibilisé ses membres à l'initiative et sur l'intérêt d'y prendre part.
- La FEDIL a créé un groupe de projet afin d'identifier les domaines d'intérêt pour ses membres et comment contribuer à l'initiative GAIA-X pour impliquer les parties prenantes luxembourgeoises dans la construction de l'écosystème européen des données.

PROJET « STRATÉGIE EUROPÉENNE POUR LES DONNÉES [DATA GOVERNANCE ACT & DATA ACT] »

Description

Ce projet a été lancé en 2020 afin d'informer les membres et de partager notre expertise en matière de partage de données avec les décideurs politiques européens et nationaux.

En février 2020, la Commission européenne a présenté sa nouvelle stratégie européenne pour les données, l'objectif étant d'exploiter le pouvoir du volume croissant de données dans le monde. La communication annonçait notamment des propositions législatives, d'une part pour mettre en place un cadre de gouvernance des espaces de données européens communs et favoriser le partage de données non personnelles (Data Governance Act), d'autre part pour renforcer la portabilité et interopérabilité des données (Data Act).

Actions FEDIL

- Information des membres du groupe de projet sur les développements récents concernant la stratégie européenne pour les données.
- Réunions virtuelles du groupe de projet afin de présenter la stratégie européenne et de recueillir les points de vue des membres.
- Organisation d'une session Q&A avec le chef d'unité pour la politique des données de la Commission européenne.
- Défense des messages préliminaires auprès du chef de cabinet de la vice-présidente exécutive de la Commission européenne et Commissaire pour une Europe adaptée à l'ère du numérique, Madame Margrethe Vestager.
- Défense des messages préliminaires de la FEDIL lors de réunions avec la Représentation permanente du Luxembourg auprès de l'UE.
- Contribution de la FEDIL aux groupes de travail et positions de BusinessEurope.

Résultats

- Le 25 novembre, la Commission européenne a présenté le Data Governance Act. Le règlement reprend quelques revendications du groupe de projet.
- Le bureau de Bruxelles va continuer à suivre de près les développements autour du futur Data Act.



- Présentation des aspects de la stratégie européenne pour les données au groupe de projet relatif à GAIA-X.

PROJET « DIGITAL SERVICES PACKAGE [DIGITAL SERVICES ACT & DIGITAL MARKETS ACT] »

Description

Ce projet a été lancé en 2020 afin d'informer nos membres et d'identifier l'impact que de nouvelles règles pourraient avoir sur leurs activités. Le cas échéant, de communiquer nos préoccupations aux décideurs politiques européens et nationaux. Le 15 décembre 2020, la Commission européenne a présenté le « Digital Services Package » tant attendu, comprenant deux propositions législatives. Considérant que le paysage des services numériques a changé depuis l'adoption de la directive sur le commerce électronique de 2000, la Commission propose un règlement sur les services numériques pour réformer la lutte contre les contenus, les biens ou services illégaux vendus en ligne. Elle propose un nouveau cadre pour rééquilibrer les responsabilités des utilisateurs, des plateformes intermédiaires et des pouvoirs publics. D'autre part, la Commission propose un règlement sur les marchés numériques pour donner une réponse aux conséquences négatives pouvant résulter de certains comportements de ce qu'elle appelle les « gatekeeper platforms ».

Actions FEDIL

- Contribution de la FEDIL aux groupes de travail et positions de BusinessEurope sur les piliers marché intérieur et modération de contenu.
- Information des membres du groupe de projet sur les développements récents concernant le paquet sur les services digitaux.
- Défense des messages préliminaires auprès du chef de cabinet de la vice-présidente exécutive de la Commission européenne et Commissaire pour une Europe adaptée à l'ère du numérique, Madame Margrethe Vestager.
- Élaboration de messages préliminaires de la FEDIL et de l'UEL.
- Coordination et organisation conjointe avec le ministère de l'Économie et la Représentation permanente du Luxembourg auprès de l'UE d'une réunion virtuelle entre ces derniers, l'UEL et la Commission européenne.

Résultats

- Les préoccupations majeures des membres du groupe de projet se retrouvent représentées dans le paquet.
- Bonne base servant à poursuivre le travail sur la procédure législative concernant les deux propositions.

PROJET « 159 »

Description

En avril 2018, la Commission européenne a présenté un paquet législatif dont l'objectif est de créer des ordres de préservation de données électroniques ainsi que des ordres permettant à l'autorité judiciaire d'un État membre d'obtenir des preuves électroniques directement auprès d'un fournisseur de services. À la suite de l'adoption d'une position du Conseil en décembre 2018 et mars 2019, le dossier a fait l'objet de longues négociations au sein du Parlement européen.



Ce projet a été lancé en 2018 afin de contribuer à l'élaboration de règles praticables pour les entreprises et de rendre les colégislateurs européens attentifs sur les limites techniques possibles des nouvelles règles.

Actions FEDIL

- Défense de la position FEDIL auprès des députés européens luxembourgeois compétents et notamment le besoin de clarté en termes de responsabilité et de protection supplémentaire pour les prestataires de services qui devraient enfreindre certaines obligations pour répondre aux ordres prononcés. La FEDIL a également fait appel à l'amélioration de la viabilité du texte proposé.
- Suivi des développements récents envoyé aux membres du groupe de projet.

Résultat

- Le 7 décembre 2020, la commission des libertés civiles (LIBE) du Parlement européen a voté en faveur de la proposition de compromis du rapporteur.
- La position finale du Parlement européen reflète nos préoccupations en ce qu'elle étend le délai pour cas d'urgence et prévoit des canaux d'échange sécurisés européens pour la transmissions des données demandées.
- Le 16 décembre 2020, il a été décidé d'entamer des négociations interinstitutionnelles. Les négociations en trilogue devraient commencer en janvier 2021 sous la présidence portugaise.





ECOFIN

PROJET « PROMOTION DU NOUVEAU RÉGIME D'AIDES À L'INVESTISSEMENT POUR ENTREPRISES DANS L'ÈRE DU COVID-19 »

Description

En date du 22 juillet 2020, la Chambre des députés a approuvé le projet de loi du ministère de l'Économie mettant en œuvre un nouvel instrument d'aide destiné aux entreprises qui ont subi l'impact de la crise du COVID-19. S'inscrivant dans le programme gouvernemental « Neistart », la nouvelle aide financière a pour objectif d'inciter les entreprises moyennant des niveaux de subvention élevés à réaliser des projets de développement économique, de digitalisation ou de protection de l'environnement. Avec une intensité de l'aide allant jusqu'à 50% des coûts admissibles pour un maximum de 800.000 euros d'aide par projet, le nouveau régime mise résolument sur des montants d'aides à l'investissement plus élevés qu'en temps normaux. Le régime d'aides a été autorisé par la Commission européenne en vertu de l'encadrement temporaire des aides d'État.

Afin de sensibiliser rapidement ses membres sur les nouvelles aides et les conditions d'octroi, la FEDIL a entrepris plusieurs actions d'information et de promotion.

Actions FEDIL

- Réalisation d'une vidéo présentant les trois types d'aides, en collaboration avec le ministère de l'Économie.
- Conseils et renseignements supplémentaires aux membres FEDIL via téléphone et e-mail.
- Information des membres par le biais de la newsletter et de l'Echo des Entreprises.
- Information sur les nouvelles mesures lors des visites d'entreprises et des réunions des différentes associations sectorielles.

Résultats

- Plus de 50 entreprises ont directement fait appel à la FEDIL pour recevoir des informations supplémentaires ou pour être accompagnées dans leurs démarches.
- Le régime d'aides à l'investissement a connu un énorme succès. Nombreuses sont les entreprises qui ont montré leur intérêt pour les 3 types d'aides à l'investissement.
- Vu la grande demande de la part des entreprises, le gouvernement a décidé fin 2020 de prolonger le régime d'aide jusqu'à mi-2021.

PROJET « FINANCE DURABLE [TAXONOMIE] »

Description

Ce projet a été lancé en 2018 afin d'informer les membres et de contribuer à la définition d'une activité économique « durable » notamment sous le pilier « environnement ». De plus, nos actions avaient pour objectif de renforcer la position de l'économie réelle dans un débat fortement mené dans le secteur financier.

En mars 2018, l'exécutif européen a proposé, entre autres, d'établir un système européen de classification unifié (« taxonomie »).

En 2020, la Commission a annoncé un renouvellement de la stratégie de finance durable pour mars 2021, le but étant de répondre au double objectif de mobiliser davantage d'investissements vers les objectifs de durabilité de l'UE et de permettre la reprise à court et moyen terme de l'ensemble de l'économie européenne suite à la crise du COVID-19.



Actions FEDIL

- Suivi des nouvelles propositions de la Commission européenne dans le cadre du « Green Deal » régulièrement envoyé aux membres du groupe de projet.
- Suivi des nouvelles tendances dans les discussions sur la future révision du règlement sur la taxonomie et le renouvellement de la stratégie de finance durable.
- Organisation d'une vidéoconférence du groupe de projet pour contribuer à la réponse de BusinessEurope aux consultations publiques relatives à la réforme de la directive sur la communication d'informations non financières et à la nouvelle stratégie pour la finance durable.
- Défense de la position de la FEDIL à l'égard des décideurs politiques européens et nationaux et notamment d'une meilleure représentation des secteurs concernés dans les groupes d'experts. L'objectif principal d'une stratégie renouvelée sur la finance durable devrait être de financer la «transformation durable» de notre économie. L'accent devrait être mis sur la canalisation des investissements qui créent un impact et soutiennent une stratégie de croissance durable conforme aux objectifs du Green Deal.
- Lancement d'un nouveau projet sur la « gouvernance d'entreprise durable » faisant suite à l'annonce d'une nouvelle stratégie de la Commission européenne.

Résultats

- Le 18 juin, le règlement (UE) 2020/852 sur l'établissement d'un cadre visant à favoriser les investissements durables et modifiant le règlement (UE) 2019/2088 a été adopté par le Parlement européen et le Conseil.
- Le 22 juin, le règlement (UE) 2020/852 a été publié au Journal Officiel de l'UE, et est entré en vigueur le 12 juillet 2020.
- La «taxonomie» a été introduite pour établir un nouveau système de classification des activités économiques qui peuvent être considérées comme vertes et donc être financées par des investisseurs. Pour être qualifiée de «durable», une activité économique doit:
 - ◊ contribuer à au moins un des objectifs de la taxonomie ;
 - ◊ respecter les garanties sociales minimales ;
 - ◊ remplir les critères de sélection technique et ;
 - ◊ ne pas nuire de manière significative à un des objectifs de la taxonomie.
- La plateforme sur la finance durable, un groupe d'experts permanent créé en vertu de l'article 20 du règlement sur la taxonomie, intègre davantage de représentants de l'industrie et de l'économie réelle. La plateforme soutient la Commission, notamment dans l'établissement d'actes délégués pour développer les critères de sélection techniques de la taxonomie.

PROJET « SUSTAINABLE CORPORATE GOVERNANCE »

Description

Ce projet a été lancé en 2020 afin d'informer nos membres et d'identifier l'impact que de nouvelles règles pourraient avoir sur leurs activités. Le cas échéant, de communiquer nos préoccupations aux décideurs politiques européens et nationaux. En juillet 2020, la Commission européenne a présenté une étude dans laquelle elle suggère qu'une nouvelle action pour favoriser une gouvernance d'entreprise plus durable et pour accroître la responsabilisation



des entreprises en matière de création de valeur durable soit nécessaire. Elle a également publié une feuille de route sur la gouvernance d'entreprise durable suggérant qu'il faille améliorer le cadre réglementaire du droit des sociétés et de la gouvernance d'entreprise afin de mieux inciter les entreprises à se concentrer sur la création de valeur durable à plus long terme. À Bruxelles et au Luxembourg, les débats sur la mise en œuvre d'une diligence raisonnable obligatoire en matière de droits de l'Homme ont pris de l'élán et la Présidente de la Commission européenne, Madame Ursula von der Leyen, a confirmé dans son discours sur l'état de l'UE 2020, qu'une initiative législative est prévue pour le 1er trimestre 2021.

Actions FEDIL

- Information des membres du groupe de projet sur l'actualité concernant l'initiative européenne.
- Organisation de workshops pour élaborer un message préliminaire de la FEDIL et une réponse à la consultation publique de la Commission européenne.
- Organisation d'une table-ronde avec Business@OECD pour recevoir plus d'informations concernant les mesures de OECD à ce sujet.
- Contribution aux groupes de travail de BusinessEurope.
- Contribution aux travaux de l'UEL/INDR.
- Défense des messages préliminaires auprès de la Représentation permanente du Luxembourg auprès de l'UE.

Résultats

- Les préoccupations majeures des membres du groupe de projet se retrouvent dans la réponse de BusinessEurope à la consultation publique de la Commission européenne.
- Via son bureau européen, la FEDIL collabore étroitement avec les fédérations du BENELUX pour renforcer le message des entreprises européennes.
- La FEDIL participe au groupe de travail « entreprises et droits de l'Homme » du ministère des Affaires étrangères.

STRATÉGIE INDUSTRIELLE ET COMPÉTITIVITÉ de l'UE

Description

Ce projet a été lancé en 2019 afin d'informer les membres et de réagir aux actualités concernant la stratégie industrielle et la compétitivité de l'UE.

Le 10 mars 2020, la Commission européenne a publié une nouvelle stratégie industrielle pour entamer la transition de l'Europe vers la neutralité climatique et le leadership numérique. En septembre 2020, la Présidente de la Commission européenne, Madame Ursula von der Leyen, a annoncé une mise à jour de la nouvelle stratégie afin de prendre en compte les impacts du COVID-19, le contexte concurrentiel mondial et l'accélération des deux transitions verte et numérique.

Actions FEDIL

- Priorisation des propositions sortantes de la stratégie industrielle et création de groupes de projet.
- Contribution à la réponse de BusinessEurope à la consultation publique sur la refonte de la politique commerciale de l'UE.



- Contribution aux positions de BusinessEurope relatives à l'instrument sur les marchés publics internationaux («IPI»); au Livre blanc sur les subventions étrangères ; à la révision de la politique de concurrence.
- Réunions avec les députés européens luxembourgeois compétents pour l'instrument sur les marchés publics internationaux, la politique commerciale de l'UE et les subventions étrangères.
- Soumission d'une candidature au groupe d'experts « Industrial Forum » afin de soutenir la Commission dans l'évaluation des risques et des besoins de l'industrie pour la transition verte et numérique et du renforcement de sa résilience.
- Envoi régulier des lettres aux Premier ministre et ministre de l'Économie en vue des Conseils européens et Conseils Compétitivité.
- Réunion virtuelle avec la Représentation permanente de l'UE au sujet de la mise à jour de la stratégie industrielle.
- Webinar sur la stratégie industrielle de l'UE et le plan de relance européen.

Résultats

- La FEDIL a lancé un groupe de projet sur la stratégie européenne pour les données; sur le paquet services digitaux; sur le mécanisme d'ajustement de la frontière carbone; relatif au Livre blanc sur l'hydrogène.
- Le processus législatif sur l'IPI en est encore à sa première étape. Une position du Conseil est attendue en 2021.
- Le programme de travail de la Commission européenne prévoit deux propositions législatives sur les subventions étrangères pour le deuxième trimestre 2021.
- La FEDIL a été retenue pour l'organisation d'un événement local dans le cadre des EU Industry Days 2021, événement annuel phare qui sert de plateforme pour discuter des défis industriels, des opportunités et des réponses politiques.
- La FEDIL n'a pas été retenue pour le groupe d'experts « Industrial Forum ».

PLAN DE RELANCE EUROPÉEN COVID-19

Description

Le 27 mai 2020, la Commission européenne a présenté sa proposition de créer un nouvel instrument pour la relance européenne « Next Generation EU », pour faire face à la crise due au COVID-19. Il s'agit d'un instrument temporaire de relance de 750 milliards d'euros pour une Europe de l'après-COVID-19 plus verte, plus numérique et plus résiliente. La facilité pour la reprise et la résilience, faisant partie du plan de relance, est dotée de 672,5 milliards d'euros sous forme de prêts et de subventions destinés à soutenir les réformes et les investissements entrepris par les pays de l'UE.

Actions FEDIL

- Information des membres de la FEDIL sur les actualités concernant la gestion de la crise de COVID-19 par l'UE et les mesures prises par la Commission européenne pour faire face aux effets économiques et sociaux.
- Le 10 novembre 2020, le Parlement et le Conseil sont parvenus à un accord politique sur le nouveau cadre financier pluriannuel 2021-2027.



- Le 14 décembre 2020, le Conseil a adopté le règlement instituant l'instrument de relance de l'UE, « Next Generation EU ».
- Réunion virtuelle avec la Représentation permanente de l'UE au sujet de la facilité pour la reprise et la résilience.
- Webinar sur la stratégie industrielle de l'UE et le plan de relance européen.

Résultats

- Le 10 novembre 2020, le Parlement et le Conseil sont parvenus à un accord politique sur le nouveau cadre financier pluriannuel 2021-2027.
- Le 14 décembre 2020, le Conseil a adopté le règlement instituant l'instrument de relance de l'UE, « Next Generation EU ». Des fonds supplémentaires à des programmes tels que HorizonEurope et InvestEU ont été prévus.

PROJET « CARBON BORDER ADJUSTMENT (CBA) »

Description

Un mécanisme d'ajustement aux frontières pour le carbone garantit que le prix des importations reflète plus correctement leur teneur en carbone. Cette mesure est à concevoir pour se conformer aux règles de l'Organisation mondiale du commerce et aux autres obligations internationales de l'UE. Selon la Commission européenne, elle constituerait une alternative à l'actuelle allocation gratuite de quotas ou une compensation pour l'augmentation des coûts de l'électricité qui permet de faire face au risque de fuite de carbone, en raison de la tarification du carbone dans le système communautaire d'échange de quotas d'émission (SCEQE).

En outre, la Commission européenne souhaite augmenter les ressources propres afin de contribuer au financement futur du budget de l'UE tout en soutenant la transition verte de l'économie et de la société européennes. Le mécanisme d'ajustement aux frontières pour le carbone est envisagé comme l'une des options possibles mentionnées dans le plan de relance pour l'Europe dans ce contexte.

Actions FEDIL

- Rassembler les membres afin de discuter des propositions de la Commission concernant les options d'implémentation d'un mécanisme d'ajustement aux frontières pour le carbone.
- Développer une prise de position écrite sensibilisant la Commission européenne sur les forces et les faiblesses du mécanisme selon l'analyse de l'industrie luxembourgeoise.
- Arrêter les réponses de l'industrie luxembourgeoise à la consultation publique.
- Soumettre la réponse y inclue la prise de position écrite à la Commission.

Résultats

- La FEDIL a su informer ses membres sur les réflexions de la Commission européenne quant à la mise en œuvre d'un mécanisme d'ajustement aux frontières pour le carbone
- Message abordé par une délégation de la FEDIL lors d'une rencontre avec le V-P de la Commission européenne à La Haye, où ce dernier a répondu favorablement aux soucis exprimés par l'industrie européenne.



- La position élaborée par les membres de la FEDIL sert à alimenter les réflexions menées au niveau de BusinessEurope à ce sujet.
- Les résultats immédiats au niveau de la Commission européenne ne sont pas encore visibles. On peut s'attendre à ce que l'impact de ce groupe de projet ne devienne visible qu'au deuxième semestre 2021.

PROJET « INDUSTRIAL TRAIN TRANSPORT »

Description

La législation de l'UE (C184/13 ; Lignes directrices communautaires sur les aides d'État aux entreprises ferroviaires) permet aux États membres de promouvoir le transport ferroviaire par des subventions. Les coûts admissibles sont notamment les coûts supplémentaires d'utilisation des infrastructures ferroviaires supportés par le transport ferroviaire. Le Luxembourg n'accorde cependant qu'en partie ces subventions aux entreprises.

Ce projet vise à explorer les raisons pour lesquelles le Luxembourg a choisi de limiter ces subventions et de faire reconsidérer le choix actuel.

Actions FEDIL

- Identification des membres concernés et les réunir pour les informer sur l'état des lieux en matière de subvention dans le transport ferroviaire.
- Alignement des partis prenants et développer une approche afin de proposer au ministère compétent la mise en œuvre du cadre européen au Luxembourg.
- Formulation d'une lettre portant les demandes de l'industrie à ce sujet à l'adresse du ministre de la Mobilité et des Travaux publics, au ministre de l'Économie, au ministre de l'Environnement, du Climat et du Développement.

Résultats

- Le projet est en cours : le résultat attendu est la mise en œuvre de toutes les possibilités prévues par le cadre communautaire afin de rendre le transport ferroviaire plus attractif pour les membres de la FEDIL.
- Les résultats immédiats ne sont pas encore visibles. On peut cependant s'attendre à ce que ce groupe de projet réussira à déterminer les volumes de transport ferroviaire potentiellement éligibles, des méthodes de calculs servant à déterminer les subventions ainsi qu'à des entrevues avec le ministère de la Mobilité et des Travaux publics afin et de discuter la volonté du gouvernement à accroître son soutien pour le transport ferroviaire.

POLITIQUE INDUSTRIELLE DU GRAND-DUCHÉ

Description

Dans le cadre des discussions politiques menées autour de certains projets d'investissement industriels de plus grande envergure, le FEDIL a plaidé pour le maintien d'une politique industrielle ambitieuse et pour une position unifiée et constructive du gouvernement vis-à-vis des investisseurs concernés. Suite à l'échec des projets Knauf et Fage, dus aux procédures trop longues et aux controverses sur l'impact écologique, la FEDIL a réclamé une vision gouvernementale cohérente sur le développement du paysage industriel du pays et une orientation précoce des investisseurs lorsque leurs projets d'envergure soulèvent des questions en matière de soutenabilité.



Actions FEDIL

- Lancement d'un travail de réflexion et de rédaction pour contribuer positivement aux discussions plus générales sur l'orientation de la politique industrielle.
- Implication très active dans le débat publique sur les suites à donner aux échecs de quelques grands projets industriels et sur les attentes de l'industrie en général.
- Rencontres avec plusieurs partis politiques à ce sujet.
- Communiqués et presse et plusieurs apparitions dans les media ou à des tables rondes.
- Participation à un programme de visites d'industries avec le nouveau ministre de l'Économie.
- Échanges avec les ministères impliqués, notamment l'Environnement et l'Économie

Résultats

- Constitution d'un groupe d'administrateurs et d'autres industriels intéressés pour définir l'orientation de la politique industrielle du point de vue de la FEDIL.
- Sensibilisation du publique au besoin de maintenir un tissu industriel fort.
- Sensibilisation du publique et des décideurs politiques aux besoins des investisseurs industriels et aux instruments et actions d'une politique industrielle réussie.
- Décision gouvernementale de mettre en place une procédure du check de durabilité qui permet aux ministères impliqués de se concerter et de s'exprimer rapidement et à un stade précoce face à un projet industriel d'envergure et de constituer ainsi la base pour une position gouvernementale unie.

FEDIL TAX PANEL

Le FEDIL tax panel est constitué de fiscalistes des entreprises membres de la FEDIL. Dans un cadre, où l'UEL travaille sur les positions des entreprises en matière de politique fiscale, le FEDIL tax panel accomplit la triple mission d'identifier des sujets fiscaux à proposer à l'UEL, de nommer des représentants de la FEDIL dans les différents groupes de travail de l'UEL et de valider les travaux sortant de ces groupes de travail.

En 2020, le FEDIL tax panel s'est penché sur un dossier assez complet avec des propositions de mesures fiscales élaborées dans plusieurs groupes de travail de l'UEL. Ces groupes de travail ont été lancés depuis 2019 en vue d'une réforme fiscale initialement programmée pour 2021, mais qui a été reportée entretemps suite aux implications que la crise COVID a produites au niveau des finances publiques.

Les propositions concernent la transposition et l'application des directives ATAD 1 et 2 (nouvel équilibre à trouver entre base et taux d'imposition), la promotion fiscale de la transition verte et de la digitalisation ou encore l'attrait des talents moyennant des mesures fiscales.

Le dialogue avec le ministère des Finances et avec les autorités fiscales se poursuit à travers l'UEL et ses groupes de travail, même si l'agenda de réforme du cadre fiscal a été reporté, à l'exception du régime d'attrait des talents, où le traitement fiscal des stock options et des warrants a été remplacé par un régime réservé aux impatriés et par un régime de participation de salariés au résultat de l'entreprise.





INITIATIVES GÉRÉES PAR LA FEDIL

DIGITAL4INDUSTRY – D4I – PLATE-FORME POUR PRO-MOUVOIR LA DIGITALISATION DANS L'INDUSTRIE

En 2016, la FEDIL a lancé l'initiative Digital4Industry – D4I pour mettre en place une plate-forme de promotion de la digitalisation dans l'industrie. L'initiative D4I regroupe les actions de sensibilisation et d'information de la FEDIL sur les thématiques et technologies en relation avec la transformation numérique de l'industrie.

Force est de constater que les entreprises qui ont investi dans la transformation numérique avant la pandémie ont été en bien meilleure position pour continuer à fonctionner sans heurts. Beaucoup d'entreprises se demandent ce que la pandémie signifiera pour l'avenir de la transformation numérique et réfléchissent plus que jamais à mettre en œuvre des projets de digitalisation. La digitalisation des industries sera primordiale pour la relance de la productivité de l'industrie luxembourgeoise. Plus que jamais, nous aurons besoin d'une industrie du futur pour réussir les défis du smart health, smart energy et smart mobility. La digitalisation va faire partie des plans d'investissements pour la réinvention/réorientation de l'industrie et sera une des clés de la pérennité après la crise du COVID-19. Dans ce contexte, la FEDIL tient à féliciter le gouvernement pour la mise en place d'un régime d'aides à l'investissement temporaire pour inciter les entreprises à investir dans des projets de transformation numérique.

En plus des aides à l'investissement en faveur des projets de transformation numérique, la FEDIL est d'avis qu'il faudrait introduire un crédit d'impôt ou des possibilités de super-déductions pour dépenses liées à la transformation numérique. Il faudra également continuer/voire étendre les efforts d'accompagnement des PME dans leurs démarches de digitalisation via les programmes Fit4Digital et GoDigital.

Suite à la crise sanitaire du COVID-19, l'organisation d'événements était plus difficile et les visites ou voyages d'études étaient quasi impossibles. Malgré ces circonstances, la FEDIL a continué de sensibiliser ses membres aux enjeux de la transformation numérique et a organisé des événements dans le domaine de l'intelligence artificielle, du cloud et de la cybersécurité.

Dans le cadre de l'initiative Digital4Industry, la FEDIL a lancé, en partenariat avec Luxinnovation, le projet « Digital Innovation Hub Luxembourg – DIH-L ». La FEDIL, en tant que partenaire du L-DIH accompagne activement les activités de la plate-forme. Ainsi, en 2020, le L-DIH a organisé une série de conférences 'DIH Talks' sur des sujets en relation avec la transformation numérique.

www.d4i.lu

INITIATIVE « IND-ISAC – FORUM SUR LA CYBERSÉCURITÉ DÉDIÉ A L'INDUSTRIE MANUFACTURIÈRE »

La FEDIL, en collaboration avec le ministère de l'Économie (Direction du commerce électronique et de la sécurité de l'information), a mis en place un Forum sur la Cybersécurité dédié à l'industrie manufacturière (IND) suivant les principes d'un « Information Sharing and Analysis Center » (ISAC). La mission de l'IND-ISAC est de promouvoir la coopération en matière de cybersécurité au sein du secteur de l'industrie manufacturière au profit de l'attractivité de l'écosystème.

L'objectif principal de l'IND-ISAC est de créer une taxonomie, ce langage commun nécessaire pour favoriser les synergies et se doter d'une compréhension commune des risques au sein d'une entreprise, d'un groupe et d'un écosystème en valorisant :

- L'importance d'une gouvernance informée, c'est-à-dire une gouvernance de la cybersécurité au niveau sectoriel basé sur autant d'informations factuelles que possible et constituant un avantage pour les responsables sécurité / RSSI ;
- L'importance de la gestion des risques et surtout de l'utilisation d'autant d'informations objectives et factuelles que possible et ;
- L'importance d'établir la communication entre la sécurité technique et organisationnelle en impliquant la direction des entreprises.
- L'IND-ISAC est composé d'entreprises de plusieurs types d'industries, membres de la FEDIL, représentées par des personnes en charge de la sécurité de l'information au sein de leur entité.

Il vise à identifier les scénarios de risques, les vulnérabilités et les menaces spécifiques au secteur de l'industrie et fournit aux entreprises un accompagnement concret dans la conduite d'une analyse de gestion des risques.

Au cours de l'année, l'IND-ISAC s'est réuni à plusieurs reprises et s'est attelé à analyser l'impact de la crise COVID-19 sur la sécurité dans le secteur de l'industrie. A l'issue de ces réunions, le groupe a publié un premier document « Les implications sécurité de la crise sanitaire COVID-19 pour le secteur industriel » en trois langues, qui aborde les changements dans le paysage des risques qui ont pu être détectés pendant ou causés par la crise COVID-19. Ce document a été publiquement présenté lors d'une conférence virtuelle dans le cadre de la « Cybersecurity Week Luxembourg », le 22 octobre 2020.

L'IND-ISAC poursuit ses travaux en abordant le sujet de l'espionnage. Un document présentant les résultats des travaux sera publié en 2021 pour bénéficier à l'ensemble du secteur de l'industrie.

HELLOFUTURE

Suite à une initiative du Haut Comité pour le soutien, le développement et la promotion de l'industrie (HCDI), quatre partenaires – le gouvernement du Grand-Duché du Luxembourg, la FEDIL, la Chambre de commerce et Luxinnovation – ont lancé le projet HelloFuture afin d'amener les élèves et étudiants à choisir un chemin professionnel vers l'industrie et les technologies. C'est une campagne de proximité. Le concept étant pédagogique, il s'agit d'aller vers les jeunes, de les informer et de leur montrer des métiers dont ils ignorent l'existence, mais aussi de les mettre en contact avec des chefs d'entreprise pour leur permettre d'avoir un retour d'expérience. La participation des entreprises est en ce sens fondamentale.

Les éléments phares du projet sont à retrouver sur le site internet www.hellofuture.lu : une série de vidéos témoignages de jeunes professionnels dans l'industrie, une rubrique d'entreprises membres de la FEDIL qui offrent des stages, une campagne médiatique ainsi que des dépliants/brochures sur les secteurs industriels concernés.

L'élément central, les roadshows ont été remplacés par le nouveau concept de l'escape room digital. Alternant environnement en ligne et des objets physiques à manipuler, ce mode de jeu ludique et pédagogique se présente sous forme d'un kit à utiliser en classe. Le kit contient les accès aux supports numériques et une panoplie d'objets et d'énigmes physiques à manipuler pour résoudre les missions plongeant les jeunes dans l'univers de l'industrie et de ses métiers. Il est conçu pour les classes de 5e, 4e, 3e et 2e.

Les lycées, listés alphabétiquement, intéressés à participer dès la mise au point du nouveau concept étaient: Lycée Aline Mayrisch, Lycée des Arts et Métiers (site Dommeldange), Lycée des Arts et Métiers (site Limpertsberg), Atert-Lycée Redange, Athénée du Luxembourg, Lycée Bel-Val, Lycée technique de Bonnevoie, Lycée technique du Centre, Lycée Classique de Diekirch, Lycée classique d'Echternach, Lycée Privé Emile Metz, Ecole Privée Fieldgen, Lycée de Garçons Esch-sur-Alzette, Lycée Guillaume Kroll, Lycée Hubert Clément, Lycée technique de Lallange, Lycée Michel Lucius, Lycée Michel Rodange, Lycée Nic Bieber, Lycée Robert Schuman Luxembourg.

En termes de résultats de la campagne de l'année 2020, malgré la crise COVID-19 on peut relever :

- Création d'un profil Instagram avec plus de 490 followers;
- 50 employeurs disposent d'un profil sur le site internet www.hellofuture.lu.

Pour relayer la démarche auprès des élèves, des kits pédagogiques sont disponibles pour les enseignants et les membres du Centre psycho-social et d'accompagnement scolaires (CePAS). Enfin, ce projet s'appuie sur une campagne médiatique tant à la radio que dans les médias sociaux, plus particulièrement Instagram qui constitue le moyen de communication et de promotion principal.

FOIRES ÉTUDIANTES

Pour les entreprises, la course aux talents, aujourd'hui globalisée, constitue un enjeu majeur. La promotion de l'industrie luxembourgeoise auprès des talents de demain fait donc partie des priorités de la FEDIL. Les foires universitaires et salons de recrutement sont l'occasion idéale pour gagner en visibilité et approcher directement les étudiants et futurs diplômés au moment crucial de leur choix de carrière professionnelle. Or, il peut être une charge considérable pour les entreprises de visiter beaucoup de ces événements avec un stand d'exposition séparé. Depuis 2017, la FEDIL leur donne la possibilité de rejoindre son stand commun qui a pour slogan « Work in Luxembourg's Industry ». À travers ce stand, elles ont l'occasion de présenter leurs opportunités d'emploi et de rechercher des candidats potentiels ou des stagiaires.

En raison de la crise COVID-19, la majorité des foires étudiantes ont été annulées pour l'année 2020. Malgré la situation, la FEDIL a continué son initiative en collectant les offres d'emploi et de stages de ses membres, les a publiés sur un site dédié (www.fedil.lu/jobs) et diffusés via ses réseaux sociaux (LinkedIn, Twitter, Instagram et Facebook HelloFuture).

Concrètement, la FEDIL a participé de façon virtuelle au salon de recrutement Unicareers.lu 2020 de l'Université du Luxembourg.

PLATEFORME D'ÉCHANGE DES CONVENTIONS COLLECTIVES

Il s'agit d'un groupe de projet SharePoint sécurisé permettant aux entreprises membres, qui ont procédé au dépôt du texte de leur convention collective, de consulter les conventions collectives des autres membres ayant fait de même.

Grâce au dépôt de leur convention collective, les entreprises participantes bénéficient d'un accès direct aux textes collectés. Cet accès peut se révéler extrêmement utile dans le cadre de négociations que ce soit simplement pour comparer des tendances générales ou pour se situer par rapport à d'autres entreprises, ou par rapport à des sujets de débat plus concrets.

Actualisée constamment, la plateforme d'échange donne actuellement accès à plus de 40 conventions collectives, nombre que nous espérons voir augmenter avec une participation encore plus large des entreprises membres.

En complément de la plateforme d'échange, la FEDIL offre également des séances d'échange aux entreprises qui sont actuellement en train de négocier leur convention collective afin qu'elles disposent d'un retour d'expérience concret de la part d'autres entreprises qui sont dans une situation similaire.

ACCORD VOLONTAIRE « ÉNERGIE »

Contexte général de l'accord volontaire

L'accord volontaire en matière d'efficacité énergétique en vigueur a été conclu en février 2017 entre le gouvernement luxembourgeois et la FEDIL et couvrait la période 2017 - 2020. Les entreprises adhérant à l'accord volontaire s'engagent à contribuer aux objectifs nationaux d'amélioration de l'efficacité énergétique et de réduction des émissions de gaz à effet de serre par la mise en œuvre d'efforts particuliers visant une réduction de leur consommation d'énergie. Ainsi, les parties signataires ont fixé un objectif d'amélioration de l'efficacité énergétique pour l'ensemble des entreprises adhérentes de 7 % jusque fin 2020 par rapport à la moyenne des années 2014 & 2015.

Les objectifs généraux de cet accord ont été établis conformément aux dispositions prévues par la directive européenne 2003/96/CE restructurant le cadre communautaire de taxation des produits énergétiques et de l'électricité, ainsi que dans le cadre du quatrième plan national d'action en matière d'efficacité énergétique requis par la directive européenne 2012/27/CE relative à l'efficacité énergétique.

Pour l'année **2019, 48 entreprises** issues des secteurs industriel et tertiaire ont adhéré à l'accord volontaire.

Les entreprises adhérentes se sont engagées à mettre en œuvre un certain nombre d'actions :

1. Chaque entreprise adhérente assure un management énergétique performant ;
2. Chaque entreprise adhérente communique annuellement les informations à l'organisme en charge du monitoring ;
3. Avant l'expiration de l'accord volontaire, chaque entreprise adhérente présente un rapport des mesures prises ;
4. Chaque entreprise adhérente s'engage à faire un audit énergétique ;
5. Chaque entreprise adhérente doit s'engager à souscrire à des formations dans le domaine de l'efficacité énergétique dans un centre de formation compétent ;
6. Avant l'expiration de l'accord volontaire, chaque entreprise adhérente s'engage à participer à un échange des bonnes pratiques en matière d'économies d'énergie organisé par la FEDIL ;
7. Chaque entreprise adhérente est obligée de consulter au moins une fois par an un ou plusieurs fournisseurs d'électricité ou de gaz naturel dans leur rôle de parties obligées.

La FEDIL, en coopération avec myenergy, a mis en œuvre un certain nombre d'actions qui permettent aux entreprises de respecter les exigences prévues par l'accord volontaire :

- Adaptation et envoi du formulaire de collecte des données pour l'année de consommation 2019 en collaboration avec myenergy ;
- Conseils individuels pour les entreprises adhérentes concernant l'implémentation de l'accord volontaire ;
- Envoi de rappels individuels et collectifs afin que les entreprises puissent respecter leurs engagements dans les délais prévus ;
- Production d'un rapport annuel en collaboration avec myenergy sur base de l'évaluation annuelle ;
- Organisation de trois séances d'échange de bonnes pratiques en 2020 ;
- Échange régulier avec myenergy sur l'efficacité énergétique dans l'industrie.

Évolution des paramètres énergétiques

Afin de garantir la transparence et de promouvoir la qualité de communication des différentes exigences de l'accord volontaire, une note explicative et méthodologique élaborée par myenergy en octobre 2017 et mis à jour en février 2019. Cette note a été établie en tenant compte de l'expérience acquise lors du précédent accord volontaire (2011-2016) ainsi que des méthodes de calcul de l'indice d'efficacité énergétique issues de la BREF Energy Efficiency 2009 (European Commission, 2009).

Depuis 2015, les fournisseurs d'énergie électrique et de gaz naturel sont investis d'une mission de service public au travers d'un mécanisme d'obligations en matière d'efficacité énergétique. Cette obligation auprès de tous les consommateurs énergétiques finaux est assortie d'objectifs annuels chiffrés en termes d'économies d'énergie. Ainsi, les parties obligées sont mis à contribution afin d'apporter des conseils et des solutions concrètes au profit des entreprises adhérant à cet accord volontaire.

Avec l'accord volontaire, cette contribution se matérialise par une obligation annuelle pour les entreprises de consulter au moins un fournisseur d'énergie. Ces derniers peuvent proposer leurs services dans de nombreux domaines : p.ex. les formations à l'efficacité énergétique, le management de l'énergie, les audits énergétiques, le reporting des mesures d'économies d'énergie réalisées, etc.

Consommations énergétiques totales

La consommation énergétique totale déclarée par les entreprises adhérant à l'accord volontaire est donnée par le tableau 1.

Tableau 1 : Consommation énergétique annuel 2017-2019 (MWh)

ANNÉE	CONSOMMATION TOTALE (MWh)	NOMBRE D'ENTREPRISES ADHÉRENTES
2017	8.159.643	50
2018	7.748.844	48
2019	7.552.829	48

Consommations énergétiques agrégées par vecteur

Le détail des niveaux de consommation des vecteurs énergétiques les plus fréquemment utilisés est représenté par le tableau 2.

Tableau 2 : Répartition des consommations énergétiques annuelles par vecteur (MWh)

ANNÉE	CONSOMMATION TOTALE	ÉLECTRICITÉ	FIOUL EL	GAZ NATUREL H	AUTRES
2017	8.159.643	3.012.774	63.847	3.687.901	1.395.122
2018	7.748.844	2.983.861	39.485	3.708.740	1.016.758
2019	7.552.829	2.773.197	135 662	3.446.148	1.197.822

La figure 1 détaille les proportions en termes de volume des vecteurs énergétiques les plus fréquemment utilisés.

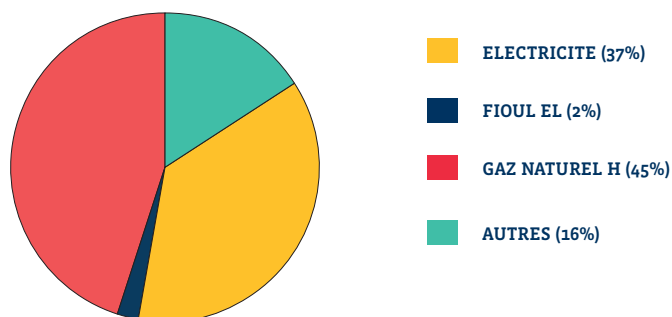


Figure 1 : Répartition des consommations par vecteur énergétique en 2019

On peut constater que la quantité totale d'énergie consommée par rapport à l'année précédente a régressée de 2.5%. Cette année encore, la tendance de baisse de la consommation électrique continue. Contrairement aux dernières périodes de monitoring, la consommation de fioul a augmenté et la consommation de gaz a diminuée au profit des « Autres ».

Évolution de l'indice général d'efficacité énergétique

Suite au monitoring de l'année 2019, l'indice général d'efficacité énergétique a évolué favorablement par rapport à la trajectoire indicative tendant vers l'objectif d'une amélioration de 6,5% de cet indice d'efficacité énergétique commun jusqu'à fin 2019.

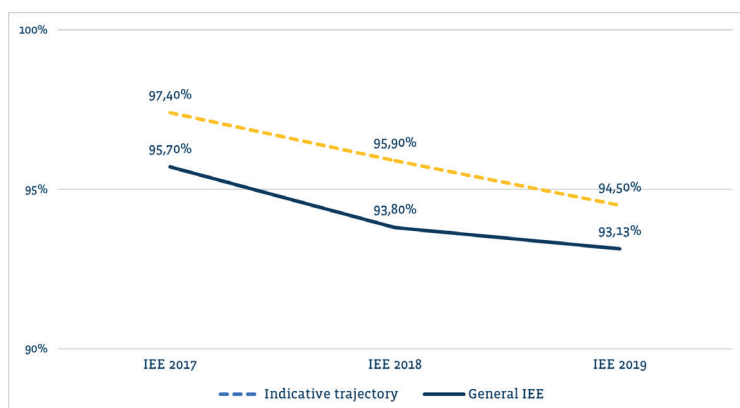


Figure 2 :
Évolution de l'indice général d'efficacité énergétique entre 2017 et 2020

N.B. :

- L'indice général d'efficacité correspond à la moyenne arithmétique des indices déterminés individuellement au niveau des entreprises adhérentes respectivement des sites d'activités examinés.
- La référence utilisée pour le calcul de cet indicateur est déterminée sur base de la moyenne des années 2014 et 2015.
- L'année 2016 est prise en compte en référence à l'objectif de l'accord volontaire précédent (2011-2016).

Économies d'énergie réalisées

Les économies d'énergie déclarées par les entreprises adhérent à l'accord volontaire sont présentées par le tableau 3. Ce tableau présente également les économies annuelles cumulées telles que prévues pour l'accord volontaire par le quatrième plan national d'efficacité énergétique élaboré en 2017.

Comme exigé par l'accord volontaire, ces économies ne tiennent pas compte de la correction prévue par le coefficient d'énergie primaire par défaut pour les économies générées sous forme d'électricité.

Pour 2019, nous observons que les économies d'énergie réalisées sont au-delà d'environ 119 % par rapport aux économies d'énergie prévues par le plan national d'action en matière d'efficacité énergétique. Ceci poursuit l'évolution positive des projets d'économie d'énergie réalisés (et clôturés) qui a pu être constaté pour une première fois en 2018 où les économies étaient déjà au-delà des attentes de l'accord volontaire. Les économies dépassent actuellement les économies cumulées prévues pour l'année 2019.

Tableau 3 : Économies d'énergie déclarées par les entreprises [MWh] (Source – formulaire de monitoring 2019)

ANNÉE	ÉCONOMIES RÉALISÉES (MWh)	ÉCONOMIES PRÉVUES CUMULÉES (MWh)
2017	50.727	53.000
2018	165.276	106.000
2019	350.014	160.000

Conclusions

Les efforts mis en œuvre par les entreprises adhérant à l'accord volontaire montrent des résultats encourageants au niveau de l'indice d'efficacité énergétique et au-delà des attentes de l'accord volontaire en ce qui concerne les économies d'énergie réalisées. Contrairement aux économies d'énergie qui fournissent des résultats acquis durablement une fois mises en œuvre, l'indice d'efficacité énergétique peut cependant à tout moment fluctuer favorablement ou défavorablement car il est soumis à divers aléas : la performance individuelle des entreprises adhérentes, le climat conjoncturel, les gains de productivité, etc.

Impact de la crise COVID-19

Alors que l'accord volontaire 2017-2020 entrerait dans la dernière année de la période, les mesures visant à contenir la crise Covid-19 ont conduit à une décélération significative des activités des secteurs économiques luxembourgeois. Bien que la consommation d'énergie ait considérablement diminué en 2020, et alors que ces économies d'énergie constitueraient une amélioration de l'efficacité énergétique dans le contexte de l'objectif national, l'industrie n'a pas pu comptabiliser les économies d'énergie dans l'accord volontaire.

Au contraire, la baisse de l'activité économique a eu un impact significatif sur l'indice d'efficacité énergétique (IEE) de l'accord, car il mesure la consommation d'énergie par rapport à la production.

Un arrêt total de la production comme dans de nombreux secteurs pendant la crise est le pire des cas pour les entreprises utilisant des outils qui ne peuvent pas être désactivés.

Par ailleurs, le bilan de l'indice d'efficacité énergétique est établi en mesurant les efforts réalisés au cours de la dernière année de la période de l'accord par rapport à la période de référence. Cette méthodologie empêche la comptabilisation des améliorations intermédiaires. L'année même (i.e. 2020) déterminant les réalisations de toute la période de l'AV n'a donc pas pu être considérée comme représentative des efforts d'efficacité énergétique de l'industrie au cours de la période 2017-2020.

Par conséquent, il a été convenu que l'obligation d'atteindre une baisse collective de l'indice d'efficacité énergétique de 7% par rapport à la référence de 2014-2015 jusqu'en 2020 a été revu pour maintenant atteindre une baisse collective de l'indice d'efficacité énergétique de 6.5% par rapport à la référence de 2014-2015 jusqu'en 2019.

Sur base des résultats du monitoring 2019, on peut constater que l'objectif général d'amélioration de l'efficacité énergétique pour l'ensemble des entreprises adhérentes a été atteint en 2019.

Tarifs préférentiels et avantages financiers

Afin de pouvoir profiter du tarif de la catégorie C pour la consommation électrique, il faut remplir plusieurs conditions, notamment être alimenté à un niveau de tension d'au moins 65kV ou afficher une consommation de plus de 20GWh ou être une entreprise grande consommatrice d'électricité et adhérer au présent accord.

La différence entre la consommation électrique totale des entreprises adhérentes à l'accord volontaire et la consommation électrique des entreprises qui profitent au tarif de la catégorie C affichée au « Tableau 4 » est due au fait que certaines entreprises ne profitent pas de la tarification selon la catégorie C.

La liste des entreprises qui profitent du tarif de la catégorie C est établie annuellement par l'Institut Luxembourgeois de Régulation.

Tableau 4 : Avantage financier électricité (Source – formulaire de monitoring 2018 / liste entreprises tarif C)

ANNÉE	CONSOMMATION D'ÉNERGIE ÉLEC- TRIQUE TARIF C [MWh]	CONTRIBUTIONS AU MÉCANISME DE COMPENSA- TION EN CATÉGORIE B [€/MWh]	CONTRIBUTIONS AU MÉCANISME DE COMPENSA- TION EN CATÉGORIE C [€/MWh]	AVANTAGE FINANCIER ÉLECTRICITÉ [€]
2017	2.874.840	8,90	0,75	23.429.964
2018	2.957.689	9,10	0,75	24.696.703
2019	2.734.419	8,40	0,75	20.918.305

Les entreprises peuvent, à côté du tarif préférentiel au niveau électrique, profiter d'une réduction du taux d'accises sur le gaz naturel avec les conditions simultanées d'adhérer à l'accord volontaire et de présenter une consommation annuelle supérieure à 4.100MWh. L'avantage financier s'élève à 0,024 cent par kilowattheure consommé.

Vu l'ampleur de cet avantage, on peut dire qu'il est largement inférieur à celui concernant l'électricité. Il ne sera pas chiffré de manière précise dans ce cadre car myenergy n'est pas à disposition de toutes les paramètres du calcul.

En croisant les économies réalisées et les avantages financiers de tarification, on peut déterminer un indicateur de performance de cet accord exprimé en euros par Mégawattheure économisé. Il faut noter que pour cet indicateur, uniquement la partie électrique de l'avantage financier est considérée.

Tableau 5 : Résumé des avantages financiers électriques par rapport aux économies réalisées totales (Source - formulaire de monitoring 2019 / liste entreprises tarif C)

ANNÉE	ÉCONOMIES RÉALISÉES TOTALES CUMULÉES [MWh]	AVANTAGE FINANCIER TOTAL CUMULÉ [€]	AVANTAGE FINANCIER PAR MWh D'ÉCONOMIE RÉALISÉE
2017	47.549	23.429.964	492,8
2018	165.276	48.126.667	291,2
2019	350.014	69.044.972	197,3

The background features a series of thin red lines forming a network of triangles and polygons. Three solid red dots are placed at specific intersection points of these lines: one in the upper left, one in the lower left, and one in the lower right.

ASSOCIATIONS SECTORIELLES

Au sein de la FEDIL, les entreprises membres d'un même secteur peuvent se regrouper en associations sectorielles. En 2020, la FEDIL a hébergé **21 associations sectorielles** dont elle assure le suivi et le secrétariat.

CLOUD COMMUNITY EUROPE – LUXEMBOURG (CCEL)

À la suite de la dissolution de FEDIL-ICT, l'assemblée générale de Cloud Community Europe – Luxembourg a approuvé la proposition de don correspondant à la moitié du solde de liquidation de FEDIL-ICT. L'assemblée générale a en conséquence approuvé la gratuité d'une année de cotisation pour ses nouveaux et anciens membres.

L'année 2020 a célébré la 10e édition des « Luxembourg Cloud Awards » qui permettent aux entreprises luxembourgeoises de présenter leurs projets dans le domaine du Cloud.

Les prix ont été décernés le 24 septembre lors du gala virtuel Golden-i. La société Governance.com s'est vue remettre le prix du « Cloud Innovation Project of the Year » pour le projet « Ready-To-Go Business Continuity Manager (RTG BCM) » set up with ILA (Institut Luxembourgeois des Administrateurs) ». Le prix « Cloud Tech Innovator of the Year » a été remis à la start-up Gravity Partners pour la solution « Hybree Cloud », fournisseur de services de cloud hybrides innovants.

CCEL, en collaboration avec la FEDIL et ICTluxembourg, a organisé, le 12 octobre, une conférence virtuelle afin de présenter l'initiative d'envergure européenne GAIA-X qui a pour objectif de développer une infrastructure de données efficace et compétitive, sécurisée et fiable pour l'Union européenne. La conférence visait avant tout à sensibiliser et à mobiliser l'écosystème local aussi bien privé que public sur cette initiative. Des intervenants connaissant le projet depuis son origine ont ainsi présenté le projet, son ambition et la valeur ajoutée que cela pourrait apporter au Luxembourg. Des experts de la Commission européenne, du ministère de l'Économie et de l'industrie ont ensuite discuté des enjeux de la souveraineté européenne des données. La conférence a également été l'occasion d'annoncer la création d'un groupe de travail coordonné par CCEL, la FEDIL et ICTluxembourg ainsi que l'organisation d'une deuxième conférence début 2021 pour suivre la progression du projet.

Grâce aux efforts de CCEL lors de discussions avec l'association GAIA-X, la création d'un hub luxembourgeois a été également annoncée lors du sommet international GAIA-X des 18 et 19 novembre, plaçant ainsi le Luxembourg sur la carte des pays prenant part à l'initiative.

Par ailleurs, CCEL s'est associée à la FEDIL lors de la séance d'information du 3 février à destination des Fournisseurs de Services Numériques (FSN) au sens de la loi du 28 mai 2019 portant transposition de la directive 2016/1148 « Network and Information Security » (NIS). L'Institut Luxembourgeois de Régulation et la Commission de Surveillance du Secteur Financier ont présenté les obligations qui incombent aux FSN.

En outre, Cloud Community Europe – Luxembourg a contribué à la rédaction de la note de recommandations au gouvernement présentée par ICTluxembourg et aux différentes réunions y consacrées en présence du Premier ministre, du ministre des Finances, du ministre de l'Économie et du ministre délégué à la Digitalisation ainsi que de leurs représentants.

FÉDÉRATION DES INDUSTRIES AGRO-ALIMENTAIRES LUXEMBOURGEOISES (FIAL)

Les remarques/commentaires des membres de la FIAL relatifs au système d'évaluation des valeurs nutritionnelles dit « Nutri-score » ont été communiqués début janvier 2020 au ministère de la Protection des consommateurs.

La FIAL a été contactée fin novembre 2020 par la Chambre de commerce en vue d'un questionnaire relatif à la directive européenne 2019/633 du Parlement européen et du Conseil du 17 avril 2019 sur les pratiques commerciales déloyales dans les relations interentreprises au sein de la chaîne d'approvisionnement agricole et alimentaire (qui sera transposée au Luxembourg par le projet de loi n° 7646).

L'enquête a été menée par le Centre commun de recherche et par la direction générale de l'agriculture et du développement rural de la Commission européenne et s'est réalisée dans tous les États membres de l'Union européenne (UE). Elle a visé les fournisseurs couverts par la directive citée aux différents stades de l'approvisionnement agricole et alimentaire.

FÉDÉRATION LUXEMBOURGEOISE DES ENTREPRISES D'ASSAINISSEMENT (FLEA)

La Fédération luxembourgeoise des entreprises d'assainissement (FLEA) regroupe les principaux collecteurs agréés privés de déchets et des entreprises actives dans la gestion et le traitement de tous types de déchets.

Face à la crise sanitaire liée au COVID-19, les entreprises de l'assainissement ont dû s'adapter et s'organiser afin d'assurer les activités de ramassage de déchets en 2020. En effet, l'enlèvement et la gestion des déchets ont été décrétés dans le règlement grand-ducal du 18 mars 2020 comme « activités essentielles ». Alors que quelques entreprises d'assainissement se sont vues dans l'obligation d'une fermeture temporaire pour manque de personnel, la collecte des déchets municipaux et des déchets infectieux a été assurée dans sa totalité, tout en s'adaptant aux nouvelles mesures.

La FLEA a organisé un échange régulier avec ses membres pour identifier des problématiques communes liées à l'épidémie COVID-19 et a rapidement mis en place un canal de communication central entre le ministère de tutelle et le secteur de l'assainissement et de la collecte des déchets afin de centraliser les problématiques.

Par ailleurs, dans le cadre de sa stratégie « zéro déchets », le gouvernement a publié en juillet 2020 le « paquet déchets » contenant plusieurs projets de loi et projets de règlement grand-ducaux, dont une révision de la loi cadre sur la gestion des déchets. La FLEA a créé plusieurs groupes de travail pour analyser les différents projets et pour élaborer les positions de la FLEA, qui ont été portées à l'attention des décideurs politiques.

Finalement, la FLEA a participé aux groupes de travail de la Fédération Européenne des Activités de la Dépollution et de l'Environnement (FEAD) et a informé ses membres sur les activités de la FEAD.

www.flea.lu

FEDERATION FOR RECRUITMENT SEARCH AND SELECTION (FR2S)

En 2020, la Federation for Recruitment, Search and Selection (FR2S), représentant les professionnels du recrutement a continué sa mission de représentation de ses membres et d'accompagnement de candidats à la recherche d'un emploi. Même si l'année 2020 a bousculé les professionnels du recrutement, il n'en reste pas moins que la gestion des talents et l'attractivité des entreprises demeurent une préoccupation principale des entreprises pour rester compétitives.

La fédération a ainsi collaboré avec la FEDIL sur la réalisation d'un projet intitulé « Échange de bonnes pratiques : attrait et rétention de talents » dans le but de lutter contre la pénurie de main-d'œuvre connue auprès des entreprises au Luxembourg. En tant qu'association active dans le domaine du recrutement et regroupant des spécialistes et des professionnels en matière de recrutement, la participation de la FR2S a été déterminante dans ce projet.

Par ailleurs, les membres de la FR2S se sont adaptés pour apporter une valeur ajoutée accrue à leurs clients et les accompagner dans cette transition vers un monde plus digital. Plus que jamais, il est question de choisir la bonne ressource au bon moment.

La fédération a eu l'occasion d'animer en décembre 2020 un webinar en collaboration avec le POG (Personal Officer Group) sur l'impact de la crise COVID-19 sur le recrutement de demain.

Les acteurs du recrutement se sont mobilisés et engagés auprès de l'ADEM pour lancer un projet baptisé IPATELSA (Interview Par TELéphone Sans Assignment), basé sur un principe simple et efficace : faire profiter les demandeurs d'emploi de l'expertise des recruteurs sous forme de télé-conseils.

Dans cette période de crise sanitaire liée au COVID-19, il semblait important pour la FR2S d'apporter sa contribution aux demandeurs d'emploi dans leurs recherches.

La fédération a également coanimé avec l'ADEM 4 séminaires pour demandeurs d'emploi organisés en présentiel dans les locaux de l'ADEM entre août et septembre 2020.

www.fr2s.lu

FEDIL BARGING

Durant 2020, la fédération s'est échangée sur les possibilités de co-financement des formations organisées par des centres de formation étrangers, sur les accidents de travail survenus à l'étranger ainsi que les modalités de déclaration de ces derniers et sur l'établissement et les informations requises sur les fiches de salaire des salariés. Les majorations dues pour le travail de dimanche et lors d'un jour férié légal dans la navigation intérieure ainsi que la directive UE/2017/2397 du Parlement européen et du Conseil du 12 décembre 2017 relative à la reconnaissance des qualifications professionnelles dans le domaine de la navigation intérieure et abrogeant les directives du Conseil 91/672/CEE et 96/50/CE ont également été discutées.

FEDIL-BOIS

L'activité de FEDIL-Bois durant l'année 2020 a été marquée par deux épidémies. Celle du COVID-19 et celle du scolyte dans les forêts.

Les activités forestières et l'industrie du bois n'ont pas été touchées directement par les fermetures décidées à partir du 18 mars 2020. Toutefois, le ralentissement économique, en général et la fermeture du secteur de la construction, en particulier ne sont pas passés inaperçus.

Dans le cadre du déploiement des instruments de sortie de crise, des experts de l'agence Luxinnovation ont été invités pour présenter les différents instruments de soutien en faveur de l'innovation aux membres de FEDIL-Bois. Ce soutien est également valable pour adapter les entreprises aux changements qui se font dans le secteur sylvicole et qui sont accélérés par la crise du scolyte.

Ensemble avec le groupement des sylviculteurs « Privatbësch », FEDIL-Bois s'est adressé à la ministre de l'Environnement pour demander l'introduction de mesures de compensation au profit des propriétaires de forêts affectées et d'incitation à l'évacuation des bois infestés. Malheureusement, les mesures décidées par le ministère n'ont pas été à la hauteur des attentes du secteur.

Par contre, le secteur a bénéficié d'une réponse plus positive du ministère à la question du stockage provisoire des grumes de bois infesté au scolyte. Une demande dans ce sens avait été introduite en réaction à une offre abondante de résineux qui a submergé le marché.

FEDIL-Bois a poursuivi son dialogue régulier avec la direction de l'Administration de la Nature et des Forêts (ANF). La gestion de la crise du scolyte, les plans de coupes dans le cadre de la vente publique de bois, la sensibilisation du public à l'utilité des travaux forestiers et les espèces à favoriser face aux effets du changement climatique ont figuré à l'ordre du jour des échanges avec l'ANF.

FEDIL-Bois a introduit sa contribution à la consultation publique sur le Plan National en matière d'Énergie et de Climat (PNEC). L'accent a été mis sur la capacité de stockage du CO₂ lorsque le bois est transformé en produits durables. Parmi les propositions introduites il convient de citer la demande d'appliquer une taxe CO₂ négative à la plantation de forêts exploitées en vue d'une valorisation du bois.

Finalement, FEDIL-Bois a pris position par lettre au ministère de l'Environnement et par voie de presse sur la question de l'aménagement de chemins forestiers qui facilitent l'exploitation forestière et qui servent par ailleurs à des fins récréatives.

FEDIL CATERING

Une thématique qui a de nouveau préoccupé les membres de la fédération était la convention collective dans le secteur de la restauration collective. L'année 2020 n'a toujours pas permis de clore ces négociations, ceci est notamment dû à la pandémie du COVID-19.

En effet, suite aux recommandations émises aux entreprises par le gouvernement luxembourgeois de privilégier le recours au télétravail durant la crise sanitaire afin de ralentir la propagation du virus, les restaurants d'entreprise gérés par les membres de la fédération ont connu l'arrêt total de leurs activités, sinon des baisses notables du nombre de clients. Les mesures sanitaires mises en place dans les différents restaurants d'entreprise, notamment la distanciation sociale, ont également obligé les entreprises à limiter les capacités d'accueil. De ce fait, la fédération a adressé en date du 18 mai 2020 une lettre au ministre de l'Économie ainsi qu'au ministre du Travail, de l'Emploi et de l'Économie sociale et solidaire afin de les rendre attentifs aux préoccupations des membres.

Les membres ont exposé aux représentants syndicaux lors d'une réunion du 7 octobre 2020 les difficultés financières du secteur de la restauration collective et de préciser que la reprise des négociations pour la convention collective sectorielle serait à reporter à l'année 2021 faute de prévisibilité dans tout le secteur d'activité.

Une entrevue avec le secrétariat du comité de conjoncture a eu lieu le 22 octobre 2020 afin d'expliquer le contexte difficile du secteur de la restauration collective et de revoir l'accès au chômage partiel pour les membres de la fédération.

La fédération a été contactée début décembre par FoodServiceEurope, association professionnelle européenne représentant le secteur de la restauration collective, en vue d'une affiliation éventuelle.

La fédération a, ensemble avec la FEDIL et le Service de Santé au Travail de l'Industrie (STI), publié mi-décembre 2020 un guide de bonnes pratiques à l'attention des entreprises dotées d'un restaurant ou d'une cantine d'entreprise qui ont dû adapter le fonctionnement de ces derniers afin de respecter les mesures sanitaires en vigueur.

FEDIL EMPLOYMENT SERVICES (FES)

Le secteur du travail intérimaire a connu une année mitigée en 2020 essentiellement marquée par les effets de la crise sanitaire du COVID-19 et des fermetures légales de secteurs ayant un recours important aux travailleurs intérimaires. Ainsi, les entreprises du secteur ont dû introduire des demandes de chômage partiel pour leurs salariés permanents de même que pour les intérimaires. Sur intervention de FEDIL Employment Services, l'exclusion de l'accès au chômage partiel pour les travailleurs intérimaires a été levée pendant la crise sanitaire ce qui a permis de maintenir maints salariés dans l'emploi.

Des contacts réguliers ont eu lieu en 2020 avec l'Agence pour le développement de l'emploi (ADEM) dans le cadre de la convention de coopération entre le secteur du travail intérimaire et le service public de l'emploi. Dans ce contexte, une présentation des services et du fonctionnement de l'ADEM a pu être organisée afin de renforcer la collaboration en vue de la mise au travail de demandeurs d'emploi résidents. Une autre rencontre a permis de discuter les problèmes constatés par l'ADEM dans le cadre de l'établissement de contrats de mission et de ruptures anticipées de tels contrats évoqués dans un courrier officiel du ministre du Travail et de l'Emploi à l'intention des entreprises de travail intérimaire. FEDIL Employment Services a réaffirmé, dans une communication à l'adresse des entreprises du secteur, sa volonté de lutter contre les pratiques douteuses pour éviter une concurrence déloyale et toute atteinte à l'image du secteur.

Les entreprises du secteur du travail intérimaire ont continué en 2020 leurs efforts de formation de leurs salariés permanents et intérimaires dans le cadre du Fonds de formation sectoriel pour l'Intérim (FSI). La répartition des formations est toujours dominée par les formations dans les techniques métiers et l'adaptation au poste de travail. Le contrat de formation « intermissions » est en évolution constante depuis 2015 et contribue à augmenter l'employabilité des intérimaires afin de leur permettre d'intégrer de manière durable le marché du travail.

Le FSI a entamé l'élaboration d'un Code de bonne conduite en matière de protection des données à caractère personnel pour le secteur du travail intérimaire. Cette initiative a été saluée par la Commission nationale pour la protection des données (CNPD) alors qu'il s'agit d'une innovation qui témoigne de l'engagement du secteur en faveur de la protection des données.

www.fes.lu
www.fsi.lu

FEDIL-ICT

Aujourd'hui, force est de constater que la digitalisation de toute notre économie s'accélère. La crise du COVID-19 aura d'autant plus mis en exergue le rôle crucial et l'omniprésence de l'ICT. C'est pourquoi la FEDIL a placé les sujets du digital au cœur de ses priorités et des délibérations de son conseil d'administration pour leur donner ainsi plus de visibilité.

Au vu de cette évolution, et dans un souci de simplification des structures adossées à la FEDIL, l'assemblée générale de FEDIL-ICT, sur recommandation de son conseil d'administration, a décidé de dissoudre l'association. Les membres de FEDIL-ICT ont été invités à rejoindre les groupes de projets de la FEDIL spécifiques et ouverts à tous les membres de la FEDIL ainsi que le membership de Cloud Community Europe Luxembourg (CCEL), afin de renforcer l'empreinte de celle-ci au sein de la communauté luxembourgeoise.

L'assemblée générale de FEDIL-ICT a également choisi de faire don de 15.000€ prélevés sur le solde de liquidation, à Code Club Luxembourg, une association œuvrant pour la promotion de l'ICT auprès des jeunes. Le restant a été reversé à CCEL afin de soutenir ses activités. En contrepartie, CCEL a offert une année gratuite de cotisation à tous ses nouveaux et anciens membres.

Par ailleurs, FEDIL-ICT a contribué à la rédaction de la note de recommandations au gouvernement présentée par ICTLuxembourg et aux différentes réunions y consacrées en présence du Premier ministre, du ministre des Finances, du ministre de l'Économie et du ministre délégué à la Digitalisation ainsi que de leurs représentants.

FEDIL METAL

Les activités de FEDIL Metal au courant de l'année 2020 se sont concentrées sur l'accompagnement de ses membres sur le plan sanitaire afin de leur permettre de maintenir leur activité, ainsi que sur le support des entreprises dans le cadre du chômage partiel dû à la réduction de leur activité à cause de la crise sanitaire.

FEDIL Metal a continué ses efforts afin de permettre à ses membres de disposer d'une main-d'œuvre qualifiée ayant les compétences correspondant à leurs attentes. Dans ce contexte, FEDIL Metal a collaboré avec le Lycée Technique de Bonnevoie en vue de la mise en place d'un BTS « production industrielle ».

La section « Steelconstruction » de FEDIL Metal a organisé en janvier 2020, en collaboration avec l'ECCS (European Convention for Constructional Steelwork), une formation intitulée « Design of Steel Structures for Buildings in Seismic Areas ». Cette formation, réalisée par des professeurs d'universités, a rassemblé au Luxembourg une vingtaine de stagiaires provenant de toutes les régions d'Europe. À noter qu'il a été convenu avec l'ECCS que dorénavant les formations de l'ECCS spécifiques pour la construction métallique seront organisées sous l'égide de FEDIL Steelconstruction au Luxembourg en partenariat avec la House of Training.

www.steelconstruction.lu

FEDIL SECURITY SERVICES (FSS)

Le secteur de la sécurité privée au Luxembourg reste confronté à des problèmes structurels dus aux restructurations dans le secteur privé et notamment financier avec un impact négatif sur la demande de services aussi bien dans le domaine du gardiennage que du transport de fonds. En outre, le secteur a dû faire face à une tendance d'insourcing, annoncée même avant la crise COVID-19 notamment par les instances européennes et mise en pratique par des clients privés afin d'affecter leur personnel en sureffectif à la suite de la crise sanitaire. Cette crise a présenté de nouveaux défis pour le secteur de la sécurité privée alors que les entreprises ont dû gérer parallèlement une baisse d'activités dans certains secteurs, d'une part, et garantir la continuité de leurs services tout en étant confrontées à des absences importantes liées à des incapacités de travail ou des absences pour congés pour raisons familiales, d'autre part.

Les activités internes de FEDIL Security Services (FSS) en 2020 se sont concentrées sur la mise en œuvre de la convention collective sectorielle, la mise en place des règles de gouvernance du centre de formation sectoriel et la gestion de la crise sanitaire. L'élément phare de la convention collective sectorielle, renouvelée à partir d'octobre 2019, était la mise en place d'une formation sectorielle gérée par un organisme de formation spécifique au secteur. Le Security Industry Training Center (SITC) a été créé début 2020 sous forme d'une association sans but lucratif par FEDIL Security Services, FEDIL - The Voice of Luxembourg's Industry et le Mouvement Luxembourgeois pour la Qualité et l'Excellence.

En amont du lancement de l'organisme de formation sectoriel et de sa présentation au public lors d'une conférence de presse en date du 3 mars 2020, des discussions ont eu lieu avec les principaux partenaires du SITC, à savoir Luxaircargo en vue de la location des infrastructures de formation nécessaires et sur les possibilités d'assurer certaines formations, ainsi que le Centre de Compétences « Digitaalt Handwerk » dans le cadre de la gestion opérationnelle des formations et des inscriptions. Afin de garantir le respect des règles sanitaires dans l'intérêt des stagiaires, les premières formations du SITC n'ont commencé qu'en septembre 2020 et l'offre de formation sera constamment adaptée sur base des besoins communs des entreprises du secteur de la sécurité privée.

Une première discussion avec le Ministère de la Justice a été entamée dans le cadre de la réforme de la législation relative à la sécurité privée à la suite d'un questionnaire politique en décembre 2020 sur les missions de gardiennage dans l'espace public.

FEDIL SHIPPING

La fédération a continué sa participation aux groupes de travail de l'ECSA (European Community Shipowner's Associations) ainsi qu'à appuyer ponctuellement le Commissariat aux Affaires Maritimes (CAM) dans les questions relevant de sa compétence. En outre, elle a conclu en date du 14 février 2020 un accord interprofessionnel avec les deux syndicats représentatifs au niveau national OGB-L et LCGB afin de transposer la directive UE/2018/131 du Conseil du 23 janvier 2018 portant mise en œuvre de l'accord conclu par les Associations des armateurs de la Communauté européenne (ECSA) et la Fédération européenne des travailleurs des transports (ETF) en droit interne.

FINANCE & TECHNOLOGY LUXEMBOURG (FTL)

Finance and Technology Luxembourg (FTL) a continué les travaux sur le sujet de la modernisation du statut des PSF de support. Ainsi, les sujets à traiter ont été définis et ont engendré la création de quatre groupes de travail thématiques composés des membres de l'association : Stratégie globale, Mutualisation des fonctions, Mapping du statut des PSF de support, Comment démystifier les PSF de support. Chaque groupe s'est réuni à plusieurs reprises au cours de l'année afin de traiter le sujet, de faire avancer les débats et de tirer les conclusions. L'ensemble des résultats des travaux de chaque groupe a régulièrement été discuté dans le groupe de gouvernance globale, composé du conseil d'administration de l'association, des rapporteurs de chaque groupe, de représentants de la Commission de Surveillance du Secteur Financier (CSSF), du ministère des Finances, de l'Association des Banques et Banquiers Luxembourg (ABBL), du Commissariat aux Assurances (CAA) et de l'Association des Compagnies d'Assurance et de Réassurance (ACA) qui valide l'approche et s'assure du support de chacune des parties prenantes. Un reporting régulier a également été fait au Haut Comité de la Place Financière (HCPF), dont FTL est membre, afin de présenter la progression de travaux et les premiers résultats. L'objectif est d'aboutir pour fin 2021.

FTL a organisé conjointement avec l'ABBL la conférence virtuelle « ICT and Security Requirements for Regulated Entities » le 25 septembre afin de présenter les « orientations de l'Autorité bancaire européenne sur la gestion des risques liés aux TIC et à la sécurité » de novembre 2019 ainsi que la réglementation nationale qui en découle.

L'association a discuté avec le ministère des Finances de la proposition de fusion des statuts d'opérateurs de systèmes informatiques primaires du secteur financier (OSIP) et d'opérateurs de systèmes informatiques secondaires et de réseaux de communication du secteur financier (OSIS) dans le cadre d'une modification de la loi sur le secteur financier.

Par ailleurs, FTL s'est associée à la FEDIL lors de la séance d'information du 3 février à destination des Fournisseurs de Services Numériques (FSN) au sens de la loi du 28 mai 2019 portant transposition de la directive 2016/1148 « Network and Information Security » (NIS). L'Institut Luxembourgeois de Régulation et la Commission de Surveillance du Secteur Financier ont présenté les obligations qui incombent aux FSN.

Enfin, FTL a contribué à la rédaction de la note de recommandations au gouvernement présentée par ICTLuxembourg et aux différentes réunions y consacrées en présence du Premier ministre, du ministre des Finances, du ministre de l'Économie et du ministre délégué à la Digitalisation ainsi que de leurs représentants.

GROUPEMENT DES ENTREPRENEURS DU BÂTIMENT ET DES TRAVAUX PUBLICS (GEBTP)

Le Groupement des Entrepreneurs du Bâtiment et des Travaux Publics est la fédération représentative des entreprises luxembourgeoises de la construction.

A côté du suivi et de la défense réguliers, tant sur le plan national qu'international, des intérêts communs professionnels, économiques et sociaux de ses membres et des professions dont ils ressortent, le Groupement des entrepreneurs traite toute une série de dossiers sectoriels tels que la problématique des décharges pour déchets inertes, la formation continue dans le secteur de la construction, l'amélioration de performances énergétiques et écologiques des bâtiments. Le Groupement des entrepreneurs soutient énergiquement l'exportation du savoir-faire luxembourgeois entant que laboratoire à la pointe de la création d'un cadre de vie intelligent, durable et résilient. Pour le Groupement il importe de soigner l'innovation nationale en mettant l'accent sur l'énorme potentiel du secteur de la construction dans un monde globalisé. Le Groupement des entrepreneurs plaide pour un marché du travail dynamique dans des conditions équitables et exige l'adoption d'un plan d'action contre le dumping social dans la construction et la fraude liée au détachement des travailleurs.

Par ailleurs, dans le cadre de la pandémie COVID-19, le Groupement s'est investi en vue d'une reprise des activités après la fermeture des chantiers : main dans la main avec la FEDIL, le Service de Santé au Travail de l'Industrie – STI, l'Institut de Formation Sectoriel du Bâtiment – IFSB, Fédération des Artisans ainsi que les autorités politiques, il a contribué à une première phase du déconfinement sans heurts et à une relance économique pouvant porter des fruits : Le Groupement a notamment participé à la préparation et à la production rapides de lignes de conduite et d'instructions spécifiques couvrant les aspects sanitaires sur les chantiers dans le contexte du coronavirus.

www.groupeement.lu

GROUPEMENT DES FABRICANTS DE MATÉRIAUX DE CONSTRUCTION (GFMC)

Le Groupement des fabricants de matériaux de construction regroupe les entreprises productrices de ciment, de béton et produits en béton, de pierres naturelles, de verre, de peintures, de métal et de matériaux composites qui sont utilisés dans le secteur de la construction.

Le GFMC a contribué aux travaux du Conseil National pour la Construction Durable (CNCD) concernant la transposition du plan Rifkin (Bâtiment du futur, Stratégie nationale de rénovation énergétique des bâtiments, etc.) ou encore en ce qui concerne les formations, les compétences et les qualifications dans le domaine de la construction durable.

Par ailleurs, le GFMC est représenté au sein du « Energy Board Group » de la FEDIL pour défendre les intérêts des fabricants de matériaux de construction dans le cadre de la politique énergétique du Luxembourg. Ainsi, les sujets suivants ont été traités au sein du « Energy Board Group » en 2020 :

Plan National Energie & Climat (PNEC)

- Accord volontaire « énergie »
- Impacts COVID-19
- Taxe CO₂
- Carbon Border Adjustment Mechanism

FÉDÉRATION LUXEMBOURGEOISE DES VINS ET SPIRITUEUX

Suite à la décision de la Fédération Luxembourgeoise des Vins et Spiritueux (FLVS) de transférer son siège social et son secrétariat à la FEDIL – The Voice of Luxembourg's Industry, les statuts de la FLVS ont été adaptés en 2020 de sorte que cette association puisse également défendre les intérêts des membres du Groupement des Producteurs de Vins mousseux et Crémants luxembourgeois ayant existé au sein de la FEDIL.

Du fait qu'il n'était pas opportun de faire coexister deux associations composées essentiellement des mêmes membres et défendant les mêmes intérêts, l'assemblée générale du Groupement des Producteurs de Vins mousseux et Crémants luxembourgeois a décidé d'intégrer le Groupement dans la FLVS.

La FLVS a représenté en 2020 les producteurs et négociants au niveau des différentes commissions étatiques, ainsi que dans le cadre de thématiques spécifiques intéressant directement ses membres tels que dans le contexte des réflexions du gouvernement en vue de l'introduction d'un système de consignes, respectivement du marquage des produits alimentaires et viticoles sur base de nutriscores informant sur les valeurs nutritionnelles.

GROUPEMENT DES SERVICES AÉROPORTUAIRES FINDEL (GSAF)

L'année 2020 a été marquée par une situation hors norme provoquée par la pandémie du COVID-19. L'ensemble de l'écosystème de l'aviation a été fortement frappé.

Au Luxembourg, les principaux acteurs du secteur aérien ont été engagés à partir du mois de juillet 2020 dans une tripartite pour le secteur afin de traverser au mieux cette crise compte tenu de la situation économique et conjoncturelle.

Le GSAF a transcrit les conclusions de ces accords dans la Convention Collective Sectorielle pour les années 2021 à 2023.

GROUPEMENT LUXEMBOURGEOIS DE L'AÉRONAUTIQUE ET DE L'ESPACE (GLAE)

Le Groupement luxembourgeois de l'aéronautique et de l'espace (GLAE) représente les entreprises de la filière spatiale au Luxembourg. Le GLAE, via l'expertise de ses entreprises membres, s'est affirmé comme interlocuteur privilégié du gouvernement.

Les entreprises membres du GLAE sont présentes dans toute la chaîne de valeur du secteur satellitaire à travers le segment spatial, le segment sol et les services (télécommunication, observation de la terre, navigation ...). Avec le lancement de l'initiative 'SpaceResources', en 2016, le GLAE accueille également les entreprises actives dans le domaine du 'New Space'.

Le GLAE est un partenaire-clé de la Luxembourg Space Agency (LSA) et participe aux réunions du forum des partenaires LSA ainsi qu'à plusieurs groupes de travail gérés par l'agence. Via ce partenariat, le GLAE s'engage à contribuer au développement des activités autour des deux grands piliers : les télécommunications et les ressources spatiales.

En juin 2020, le GLAE a eu une réunion avec le nouveau ministre de l'Économie pour un échange de vue sur les sujets suivants : priorités pour le développement futur du secteur spatial luxembourgeois, l'initiative SpaceResources.lu, les programmes de l'Agence spatiale européenne et le programme national LuxIMPULSE, l'Interdisciplinary Space Master de l'Université du Luxembourg, l'Institut de recherche ESRIC (European Space Resources Innovation Centre) créé en coopération avec les partenaires stratégiques ESA et LIST.

Le GLAE a continué ses efforts pour sensibiliser les jeunes au secteur de l'espace et aux nombreuses possibilités de carrières technologiques qui s'offrent à eux. Ainsi, depuis fin 2020, le GLAE est partenaire de l'alliance UNIVERSEH - The European Space University for Earth and Humanity, dont l'ambition est de construire une université européenne thématique consacrée à l'espace. Dans ce projet, l'Université du Luxembourg se concentrera sur la promotion de l'entrepreneuriat et les compétences entrepreneuriales des étudiants, à travers la coopération université-industrie.

Le GLAE a également réitéré son support financier à la fondation B612, organisateur de l'Asteroid Day 2020, journée internationale de sensibilisation et d'éducation sur les astéroïdes.

www.glae.lu

GROUPEMENT PÉTROLIER LUXEMBOURGEOIS (GPL)

Le marché pétrolier international a été fortement touché par la crise COVID-19 et la réduction de l'activité économique au niveau mondial a engendré une forte baisse de la demande de produits pétroliers.

Au Luxembourg, le secteur pétrolier a été défini comme secteur essentiel dans le règlement grand-ducal du 18 mars 2020 et les stations-services ont pu continuer à assurer la fourniture d'énergie et des services de première nécessité. L'échange régulier entre le GPL et le ministère de tutelle du secteur pétrolier aura permis d'adresser de façon centralisée les problématiques du secteur liées à la crise COVID-19 pour trouver des solutions pragmatiques destinées à assurer la continuité de l'activité des stations-services.

Evidemment, la combinaison du ralentissement de l'activité économique, les restrictions de déplacements transfrontaliers et le recours plus important au télétravail a fortement atténué le trafic routier avec un impact important sur les volumes de ventes au Luxembourg. Ainsi, les ventes de diesel ont reculé d'environ 20% en 2020 par rapport à l'année 2019, les ventes d'essence ont reculé d'environ 22%.

Alors que le gouvernement luxembourgeois avait annoncé une augmentation des accises sur les produits pétroliers dans le premier trimestre 2020 afin de « conformer » les ventes de produits pétroliers avec les ambitions climatiques du gouvernement (par manque de mesures alternatives), les faibles perspectives de ventes ainsi que l'inopportunité politique du moment ont amené le gouvernement à ne pas déclencher cette augmentation de la taxation des produits pétroliers.

Feuille de route pour la politique énergétique du gouvernement à l'horizon 2030, le projet de Plan National en matière d'Énergie et de Climat (PNEC) a été soumis à une consultation publique entre février et mars 2020. En tant qu'acteurs directement concernés, les membres du GPL ont analysé les dispositions du PNEC et le Groupement Pétrolier a soumis son avis et ses recommandations dans le cadre de la consultation publique.

Par ailleurs, le Groupement Pétrolier a fourni les éléments nécessaires permettant au ministère de l'Énergie de définir la nouvelle obligation de mise en œuvre de biocarburants pour 2020, conçue de façon à ce que le Luxembourg puisse atteindre l'objectif de 10% d'énergies renouvelables dans le secteur des transports et l'objectif de réduction de 6% des gaz à effet de serre.

Comme prévu par le contrat de programme, le GPL a également élaboré un dossier sur l'évolution des coûts dans le secteur pétrolier qui a été envoyé au ministère de l'Énergie en octobre 2019. Suite aux discussions avec le ministère de l'Énergie, les nouveaux éléments de marges basés sur l'évolution des coûts sont entrés en vigueur depuis le 1er janvier 2020.

En outre, le Groupement Pétrolier a fourni les éléments nécessaires permettant au ministère de la Mobilité de mettre en application au Luxembourg les dispositions du règlement d'exécution (UE) 2018/732 relatif à l'affichage d'une comparaison de prix des carburants par motorisation. Ce règlement prévoit qu'une affiche de comparaison des prix devra se faire dès décembre 2020 dans toutes les stations-services vendant des carburants alternatifs.

Finalement, le gouvernement a décidé fin 2020 d'introduire une taxe CO₂ à partir du 1er janvier 2021. Au vu du fait que l'Allemagne est l'unique pays limitrophe à introduire également une taxe CO₂ à partir de janvier 2021, cette décision engendrera sans doute une baisse des ventes de produits pétroliers au Luxembourg. Alors que le GPL ne s'oppose pas à l'idée de la taxe CO₂, le manque d'harmonisation au niveau européen fait que l'introduction de la taxe CO₂ ne sera pas une mesure efficace pour réduire les émissions de CO₂, mais n'entraînera qu'une délocalisation des émissions vers les pays limitrophes.

www.petrol.lu

INDUSTRIE LUXEMBOURGEOISE DES ÉQUIPEMENTIERS DE L'AUTOMOBILE (ILEA)

L'industrie luxembourgeoise des équipementiers de l'automobile (ILEA), regroupe les entreprises fournisseurs de produits et de services pour le secteur de l'automobile. Au niveau européen, l'ILEA est membre de l'association européenne CLEPA (European Association of Automotive Suppliers).

Début 2020, les membres ILEA ont eu l'occasion de visiter le siège de IEE sur le site de l'automotive campus à Bissen. Les sujets majeurs à l'ordre du jour des réunions 2020 étaient : la crise du COVID-19 et son impact sur le secteur de l'automobile, la décarbonisation de l'automobile, le Brexit et ses conséquences pour le secteur de l'automobile, le projet 'Virtual Campus' qui réunit des entreprises de l'ILEA qui se sont mises d'accord pour partager leurs équipements et services de test.

La crise du COVID-19 a fortement touché le secteur de l'automobile qui enregistre un ralentissement brutal de son activité. Dans une enquête réalisée par l'ILEA auprès de ses membres, 90% des membres s'attendent à une baisse du chiffre d'affaires de 25 à 30% pour 2020.

En juin 2020, une délégation de l'ILEA a eu une entrevue avec le ministre de l'Économie, Franz Fayot pour présenter l'impact 'COVID-19' sur le secteur des équipementiers de l'automobile. En plus de la crise COVID-19, le secteur automobile fait face depuis plusieurs années à de nombreux défis de transformation, liés à la transition des motorisations vers l'électrique et à la digitalisation qui nécessitent d'importants investissements et efforts de R&D. L'ILEA a présenté plusieurs recommandations au gouvernement pour aider les entreprises à mieux se préparer aux défis auxquels le secteur est confronté.

Afin de surmonter la crise dans le secteur, l'ILEA a également fait référence au plan de 25 actions clés pour assurer un redémarrage solide du secteur automobile et de l'économie en général, rédigé par les associations européennes des constructeurs automobiles (ACEA), des concessionnaires (CECRA), des équipementiers (CLEPA) et des fabricants de pneus (ETRMA).

Au niveau européen, l'ILEA a participé aux réunions des directeurs des associations nationales CLEPA et à différents groupes de travail thématiques. Avec des bulletins d'information spéciaux et des aperçus mis à jour sur leur page Web, la CLEPA a régulièrement informé ses membres sur la crise du COVID-19 et ses effets sur les différents marchés de l'automobile.

www.ilea.lu

LUXEMBOURG SAP USER GROUP (LSUG)

Le « Luxembourg SAP User Group » (LSUG) regroupe actuellement quelque 15.000 utilisateurs SAP au Luxembourg.

En 2020, le LSUG a continué de supporter l'ADEM dans le cadre de la mise en place d'un programme de formation pour les demandeurs d'emploi autour des technologies SAP afin de combler le manque de ressources SAP qualifiées au Luxembourg.

Par ailleurs le LSUG a participé aux réunions virtuelles du « SAP User Group Executive Network (SUGEN) » donnant accès à des informations sur la stratégie SAP, mais constituant également un canal de communication privilégié entre le LSUG et SAP. Les membres du LSUG ont accès à l'offre de service du SUGEN (Webinars, Conférences, Accès au « SAP knowledge center, etc.) et sont régulièrement informés sur les nouveaux services.

En outre, le LSUG a organisé plusieurs échanges virtuels avec des représentants de SAP qui ont permis d'adresser un certain nombre de problématiques directement à SAP et d'identifier des pistes de collaborations futures.

Finalement, le SAP Forum Belux 2020, prévu en septembre 2020 au Luxembourg et pour lequel le LSUG était partenaire, a dû être reporté vers 2021 en raison de la crise COVID-19.

www.sapusergroup.lu

The background features a complex geometric pattern of thin red lines that intersect to form various polygons. Three prominent red dots are placed at specific intersection points: one in the upper left, one in the lower left, and one in the lower right. The text is centered within the upper-middle portion of the page.

ORGANISATIONS DANS LESQUELLES LA FEDIL EST REPRÉSENTÉE



BUSINESS EUROPE

En 2020, le travail de BusinessEurope a été clairement dominé par la crise du COVID-19 et le Brexit. Cependant, BusinessEurope a commencé l'année en exposant sa vision à long terme pour une meilleure Union européenne (UE) à travers une série d'actions comme par exemple :

- BusinessEurope Day 2020 et la défense de notre agenda « Prosperity, People, Planet » auprès de la Présidente de la Commission européenne, Ursula von der Leyen.
- Débats autour de nos publications stratégiques sur les relations entre l'UE et la Chine ou les Etats-Unis.
- Articles sur les obstacles qui entravent le développement de notre marché unique.
- Efforts à parvenir à un accord avec ETUC sur la numérisation, dans le but de soutenir la transformation digitale de l'Europe et de gérer ses implications sur le marché du travail.
- Propositions pour une approche intelligente de la souveraineté technologique
- Brochure sur les grands principes et outils d'une meilleure réglementation au Parlement européen.

En parallèle, BusinessEurope a également travaillé sur une série d'initiatives politiques spécifiques de la Commission européenne, dont les plus importantes pour la FEDIL étaient par exemple :

- La stratégie numérique de l'Europe : le livre blanc sur l'Intelligence artificielle, la stratégie européenne pour les données et le parquet sur les services numériques.
- Le Green Deal et le futur mécanisme d'ajustement carbone
- Les stratégies industrielles et PME de l'UE,
- La directive sur les salaires minima,
- Les futures propositions de gouvernance d'entreprise et de due diligence.

Enfin, une caractéristique distinctive du travail de BusinessEurope en 2020 est que, avec l'aide de tous les membres, ils ont établi des canaux d'échange pertinents au vu des développements de la crise du COVID-19. Qu'il s'agisse des restrictions aux activités de production, des mesures de soutien prises dans les États membres ou des plans de relance et de résilience nationaux, nous avons pu profiter du réseau de BusinessEurope qui a mis en place un dialogue permanent et a pu rapporter les résultats de nos discussions à la Commission européenne.



ADEM – SERVICE EMPLOYEURS, SECTEUR INDUSTRIE

Les 3 conseillers employeurs ont travaillé en étroite collaboration avec 231 employeurs en vue de la présélection de candidats pour les postes déclarés dans le respect du principe « one face to the customer ».

Des ateliers de présélection pour Dussmann ainsi que des séances d'information et des tests MRS en collaboration avec le Pôle Emploi pour Luxtram ont été organisés.

Il est à relever que du 6 avril au 15 octobre 2020, les 3 conseillers « secteur industrie » ont participé au contact center et ont assuré les missions suivantes :

- Conseil et explications relatives aux demandes de chômage partiel et des décomptes ;
- Informations sur l'avancement des différents dossiers de chômage partiel et des décomptes ;
- Contact avec les employeurs pour compléter les demandes de chômage partiel en cours ;
- Explications sur les nouvelles modalités d'attribution des aides en faveur des employeurs en cas d'embauche d'un demandeur d'emploi.

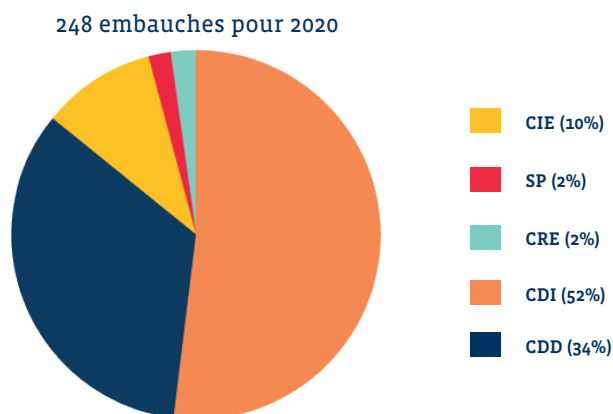
21 visites d'entreprise ont été effectuées dans le cadre de la collaboration avec les employeurs suivis.

22 ateliers de présélection de demandeurs d'emploi ont été organisés.

2773 postes vacants ont été enregistrés avec un total de 10718 candidats entrés en sélection.

Le pourcentage de candidats non retenus par les conseillers employeurs se maintient à 55,1% et reste élevé.

5,3% des candidats proposés ont été embauchés en 2020 par les entreprises-clientes.



Répartition par types de contrats

Il reste à préciser que la quote-part des contrats avec aides financières (CIE, SP, CRE) continue à perdre son attrait et diminue pour atteindre 13,3% des embauches enregistrées.

Dans les circonstances particulières du COVID-19 et malgré un taux de chômage croissant, la tendance constatée depuis 2017 d'une difficulté croissante à identifier des candidats correspondant aux exigences des employeurs se confirme également pour 2020.



CLUSTER FOR LOGISTICS

Le Cluster for Logistics Luxembourg (C4L) a.s.b.l., créé en 2009, dont la FEDIL est membre fondateur, compte aujourd'hui plus d'une centaine de membres. L'association forme une plateforme d'échanges entre les acteurs pour développer le secteur économique de la logistique en fédérant les entreprises logistiques et industrielles, les centres de recherche, les fédérations concernées, consultants et acteurs publics. Les efforts visant à promouvoir le Luxembourg comme plateforme internationale en matière de logistique et de services à haute valeur ajoutée sont coordonnés étroitement avec la Chambre de Commerce, et les entreprises et associations affiliées. L'industrie joue traditionnellement un rôle prépondérant en tant que donneur d'ordre pour adapter les besoins et services en matière de logistique, d'infrastructure et de transformation digitale, raison pour laquelle la FEDIL soutient fortement le Cluster.

Le Cluster for Logistics présidé par M. Carlo Thelen, directeur général de la Chambre de Commerce, est géré par son directeur, M. Malik Zeniti, un ancien industriel avec une équipe de trois personnes. Les activités de networking du C4L ont été bousculées en 2020, suite à la pandémie du COVID19 forçant à continuer la promotion, les projets et le réseautage via visioconférence. Malgré ces difficultés, des événements réguliers promouvant la formation, l'innovation et l'information sur le secteur ont été organisés en 2020.

Trois événements de promotion pour mettre Start-up et membres en relation dont deux exclusivement en ligne, ont eu lieu en partenariat avec le Ministère du Transport et des Travaux Publics. Le C4L responsable pour le compte du Ministère de l'éducation pour la formation en alternance du Diplôme de technicien en logistique, a récompensé en 2020, pour la deuxième fois, les meilleurs apprentis de l'année. Par ailleurs, les trois entreprises Offergeld, POST, lux Airport ont reçu un prix LEAN & GREEN STAR pour avoir réussi l'implémentation du programme de réduction de CO₂, et l'entreprise de distribution Biogros a reçu le 1er prix 2 étoiles LEAN & GREEN au Luxembourg.

Des visites d'entreprises, conformes aux règles sanitaires en place, ont également eu lieu avec notamment une visite chez Biogros à Munsbach avec un nombre limité à 25 de membres. Par ailleurs, le Cluster a représenté les entreprises lors de salons internationaux, notamment en février 2020 à la FruitLogistica en Berlin, en partenariat avec des membres du Cluster, la Chambre de Commerce et le ministère de l'Economie.

Le C4L participe à différents groupes de travail comme le guichet unique, la formation initiale du DT Logistique et le Shippers Council, ciblant particulièrement les intérêts des chargeurs et de l'industrie. Le Cluster for Logistics est membre de la European Logistics Association (ELA), de l'Union Européenne des Chambres de Commerces (UECC) et forme le Chapter Luxembourg de la « Bundesvereinigung Logistik » (BVL), facilitant l'accès à des réseaux internationaux de logistique et leurs compétences techniques et d'innovation.

Afin de promouvoir les aspects variés du secteur logistique, le Cluster a lancé fin 2020 une série de Podcast mettant en scène des experts du secteur. Les événements, projets et podcasts du C4L peuvent être consultés sur le site www.c4l.lu ou les réseaux LinkedIn et Twitter.



ECOBATTERIEN

2020 a été une année particulièrement singulière à bien des égards. Comme tout un chacun, nous nous sommes interrogés avec angoisse sur l'impact qu'allait avoir cette crise majeure sur l'activité de nos membres.

À l'heure des bilans, nous constatons avec soulagement une progression du nombre de piles et accumulateurs portables et industriels mis sur le marché luxembourgeois durant l'exercice 2020. Ceci s'explique notamment par l'accroissement du télétravail qui a amené maintes entreprises à équiper leurs salariés d'ordinateurs portables et de smartphones. De façon générale, la présence accrue au domicile a amené les citoyens d'une part à recourir davantage à des appareils contenant des piles et accumulateurs et d'autre part à effectuer du tri, ce qui s'est répercuté par une augmentation de plus de 5% du volume des déchets de piles et accumulateurs portables collectés.

Le début de l'année 2020 a également été marqué par le renouvellement de l'agrément ministériel accordé à ECOBATTERIEN pour une durée de 5 ans. Il est important de noter que dans le cadre de ce renouvellement, l'Administration de l'environnement nous a notifié que la dérogation accordée au secteur automobile permettant à un fournisseur situé à l'étranger d'adhérer directement à ECOBATTERIEN pour le compte de ses revendeurs luxembourgeois n'était plus tolérée.

Ensuite et malgré le contexte sanitaire, l'agenda législatif sur la thématique des déchets a été particulièrement chargé. Dans le cadre de la stratégie « Null Offall Lëtzebuerg », le conseil du gouvernement a marqué son accord sur plusieurs projets. D'une part, il s'agissait de transposer la directive européenne sur les plastiques à usage unique et les directives du paquet « économie circulaire » et d'autre part de se pencher sur plusieurs projets de loi concernant les déchets en général, les DEEE, les piles et accumulateurs, les VHU, etc., représentant autant de nouveaux défis tant pour ECOBATTERIEN que pour ECOTREL.

Le bouleversement majeur est venu en fin d'année lorsqu'à la surprise générale, la Commission européenne a publié une proposition de règlement européen concernant les batteries et déchets de batteries. En dépit d'un texte relativement bien équilibré, ECOBATTERIEN ne peut que s'émouvoir du fait qu'un règlement européen induit inévitablement un transfert de pouvoir du Parlement à la Commission européenne et partant, diminue la marge de manœuvre des États membres.

Enfin, la future transposition de la directive sur les plastiques à usage unique entend étendre la notion de responsabilité élargie des producteurs à de nouveaux produits. De ce fait, les acteurs concernés seront confrontés à de nouveaux challenges pour lesquels tant ECOBATTERIEN qu'ECOTREL pourront proposer des solutions adaptées, pragmatiques et économiques basées sur leur savoir-faire riche de plus de 15 années d'expérience.

www.ecobatterien.lu



LUXINNOVATION

L'agence nationale d'innovation Luxinnovation a été, plus que jamais, impliquée aux côtés des sociétés pour les aider au mieux dans le contexte pour le moins tourmenté provoqué par la crise du COVID-19. Très rapidement, les équipes se sont organisées pour épauler les services du ministère de l'Économie et des Classes moyennes dans le traitement des demandes d'aides introduites pour le programme de relance nationale « Neistart Lëtzebuerg ».

Suite aux différents échanges menés avec différents acteurs externes, le programme « Fit 4 Resilience » a ensuite été mis en place avec l'aide du ministère de l'Économie. Ce programme stratégique a pour but d'aider les entreprises de faire un état des lieux de l'impact de la crise sur leur business, afin de leur permettre ensuite de renforcer leur résilience, voire de se réinventer si nécessaire. Une soixantaine d'entreprises a montré un intérêt pour ce programme et 17 ont concrètement déposé un dossier, représentant plus de 2.100 emplois et près de 800 millions de chiffre d'affaires cumulé.

Accélérer la digitalisation des entreprises

L'année 2020 a également été la première année pleine de fonctionnement du Luxembourg Digital Innovation HUB (L-DIH), lancé en septembre 2019. Fruit d'un partenariat entre Luxinnovation, la FEDIL, la Chambre de commerce, l'Université du Luxembourg, le LIST et le FNR, le L-DIH a pour mission d'accélérer la digitalisation des entreprises luxembourgeoises, en particulier les PME du secteur industriel et leurs partenaires.

L'activité en 2020 a notamment été marquée par l'organisation, dans le premier semestre, des « DIH Talks », une série de 8 conférences qui a mis en avant tout autant les technologies que les prestataires et les réalisations concrètes autour de la thématique Industrie 4.0.

D'abord réalisés en présentiel, ces séminaires sont passés en mode digital dès le mois de mars, ce qui a accru leur succès, avec un nombre moyen d'inscriptions entre 60 et 80 et très peu de « no shows ».

Le L-DIH a par exemple œuvré dans l'accompagnement des sociétés pour les aider à digitaliser le traçage de leurs produits. Il a encore agi en tant qu'intermédiaire pour mettre en relation, au sens large, entreprises, prestataires et organismes de recherche en vue d'initier de futurs projets communs.

Succès du programme-cadre européen Horizon 2020

Luxinnovation a poursuivi ses efforts de promotion du programme-cadre européen Horizon 2020 auprès des entreprises et des organismes de recherche publics. Le nombre de nouveaux contrats H2020 impliquant des participants luxembourgeois est passé de 102 à 127, représentant un financement de 45 millions d'euros. Le taux de réussite des projets luxembourgeois, 19,57%, positionne le Luxembourg au 3e rang européen.

Les efforts se poursuivent évidemment avec le programme Horizon Europe (pour la période 2021-2027) axé sur la recherche et l'innovation et les transitions écologique, sociale et économique, ainsi que sur les problématiques sociétales qui y sont liées.

Mettre en avant l'économie circulaire

Du reste, la problématique de l'économie circulaire est plus que jamais centrale dans les activités de Luxinnovation. Le programme « Fit 4 Circularity » a ainsi été repensé, afin de mieux favoriser le développement de l'économie circulaire au sein des entreprises et de permettre de leur proposer des relais de croissance innovants. De nombreux projets accompagnés par les clusters gérés par l'agence de l'innovation intègrent désormais directement cette dimension de circularité.

Cette thématique a été centrale à l'occasion de la Smart Manufacturing Week, organisée en digital à la mi-novembre, et qui s'est adressée à tous les secteurs de l'industrie. L'objectif était d'expliquer comment les nouvelles technologies et procédés de fabrication révolutionnent les stratégies d'entreprises et les procès de travail internes, ainsi que l'impact sur la croissance des entreprises. À cette occasion, le ministre de l'Économie a rappelé le soutien qu'il apporte aux entreprises industrielles dans leur parcours de digitalisation et vers l'économie circulaire.



NYUKO

2020 a bouleversé les agendas et défié les stratégies préétablies. La crise sanitaire et ses conséquences sur les domaines économique, social et même psychologique a eu un impact sur les activités de l'asbl. Cependant, nyuko a su s'adapter pour maintenir son rôle d'accompagnateur de porteurs de projet et de promoteur de l'entrepreneuriat luxembourgeois.

L'activité d'accompagnement à la pré-crédation d'entreprise croît d'année en année. En 2020, près de 3000 personnes ont été touchées, 600 rendez-vous ont été réalisés et 97 porteurs de projet ont participé aux programmes d'accompagnement à la création d'entreprise offerts par l'asbl. Le temps passé en accompagnement ne cesse par conséquent d'augmenter. Les membres de l'équipe se sont fortement impliqués, même à distance, pour soutenir les porteurs de projet déstabilisés. 57 porteurs de projet ont été accompagnés à la carte et tous les alumni ont été recontactés et soutenus.

En 2020, nyuko a boosté sa visibilité par des actions en marketing digital tels que le lancement d'un compte Instagram et la campagne de promotion « métiers insolites ». L'asbl étend également sa notoriété avec une participation à des actions ciblées comme un concours pour jeunes entrepreneurs ou la semaine de l'entrepreneuriat. Générant plus de 51K de vues, la stratégie de storytelling de Meet an Entrepreneur porte ses fruits elle aussi. Enfin, 2020 a signé quelques success stories notoires, avec notamment Cocoonut qui a été nommée startup de l'année, Pardon My Closet qui a réalisé des pop-up aux Galeries Lafayette et l'Institut Luxembourgeois de la Qualité de Vie au Travail qui a reçu le prix national « Sécurité et Santé au travail 2020 ».

En collaboration avec le MTEESS, le programme Impuls a quant à lui évolué en passant sur un accompagnement en deux temps. Aujourd'hui, le programme dédié aux projets à impact social propose des ateliers collectifs sur 3 mois, puis un accompagnement sur mesure de 2 à 4 mois. Si sa structure gagne en maturité, son branding également comme en témoigne la mise à jour de son site web.

Pour renforcer son soutien aux entrepreneurs et en parallèle de ses propres missions, nyuko a déployé une page d'urgence avec informations et aides relatives au COVID, a prêté main forte aux hotlines de la House of Entrepreneurship et à la mise en place de l'initiative ReAct de la Chambre de Commerce.

www.nyuko.lu

www.meetanentrepreneur.lu

<http://impuls.lu/>



SERVICE DE SANTÉ AU TRAVAIL DE L'INDUSTRIE (STI)

Confronté au lockdown abrupte de mars 2020, le STI a pris immédiatement l'initiative de proposer ses services dans la gestion de la crise sanitaire.

Ainsi, le STI a été sollicité par le ministère de la Santé afin de prêter différents services à savoir la participation à une hotline commune mise en place par le Service de Santé au Travail Multisectoriel (STM) et le STI afin de faire le suivi des personnes infectées du virus, de même qu'une intervention active dans les Centres de Soins Avancés (CSA) de Luxexpo et d'Ettelbruck. Deux médecins du STI ont même été impliqués dans la direction médicale de ces deux centres.

Le total des heures prestées par le personnel médical du STI sur la période du 21 mars au 8 juin 2020 s'élevait à 3.017 heures, dont 1.447 heures dans les CSA et 1.570 heures d'autres prestations notamment dans le cadre de la Hotline STM-STI. En tout, 5 médecins du STI étaient affectés dans les CSA et 8 médecins ont participé à la Hotline commune.

Dans le cadre de la reprise progressive des activités professionnelles, le STI a participé ensemble avec l'IFSB à l'élaboration du Guide sanitaire pour la continuité des activités des entreprises de construction et a rédigé, ensemble avec la FEDIL, le guide de bonnes pratiques destiné à accompagner les entreprises du secteur manufacturier poursuivant ou redémarrant leurs activités dans les meilleures conditions sanitaires. Dans cette même optique, elle a mis en place, avec la FEDIL et FEDIL Catering, un guide de bonnes pratiques à l'attention des entreprises dotées d'un restaurant ou d'une cantine d'entreprise.

Une priorité dans cette phase de reprise consistait à fournir à ses membres des informations pertinentes sur les mesures sanitaires et des explications relatives à la pandémie, actualisées au fur et à mesure de l'évolution des connaissances.

La reprise des activités du STI même a nécessité la mise en place de mesures organisationnelles et sanitaires très strictes pour garantir la santé aussi bien de ses salariés que celle des salariés des entreprises-membres à l'occasion des visites médicales et des formations.

Ces mesures strictes ont eu comme conséquence que l'activité médicale n'a pas pu être assurée au même niveau qu'avant la pandémie. Le nombre d'examen médicaux en 2020 a nettement diminué par rapport à l'année 2019 (-67%).

Face à la situation exceptionnelle lors de la crise sanitaire, le ministère de la Santé a autorisé les services de santé au travail à procéder en 2020 au prolongement des validités des examens périodiques et à l'utilisation de questionnaires pour procéder à des examens d'embauche pour des personnes n'occupant pas de poste à risque, cette dernière mesure a d'ailleurs été étendue sur d'autres secteurs d'activité pour des salariés qui n'occupent pas de poste à grand risque d'accident pour eux-mêmes ou leur entourage.

La recrudescence des cas positifs vers le mois d'octobre a incité la direction de la santé à ouvrir des Centres de Consultation COVID-19 (CCC) et le STI, avec son expérience en début de pandémie dans les CSA, a de nouveau été sollicité pour la mise en place fin 2020 du CCC à Esch-sur-Alzette.



UNION DES ENTREPRISES LUXEMBOURGEOISES (UEL)

De manière générale, l'UEL représente les entreprises auprès du gouvernement et des groupes parlementaires et œuvre pour une économie durable et prospère pour le pays, ses habitants et ceux qui y travaillent. L'UEL est particulièrement active dans les dossiers emploi et droit du travail, sécurité sociale et fiscalité pour représenter les intérêts des entreprises.

L'année 2020 a vu l'annonce d'un changement à la présidence de l'UEL. En octobre 2020, le Conseil d'administration a nommé à l'unanimité Michel Reckinger, Président de la Fédération des Artisans, pour succéder à Nicolas Buck à la présidence de l'UEL à partir du 1er janvier 2021.

La gestion de la crise Covid-19 a été au centre des préoccupations de l'UEL et de ses membres en 2020, qui ont œuvré ensemble face aux enjeux rencontrés par les entreprises, que ce soit au niveau de l'accès au chômage partiel et aux différentes aides de l'Etat, des remboursements élargis par la Mutualité des Employeurs pour les absences Covid-19, ou encore des problématiques de santé et de mises en quarantaine ou en isolement et des problématiques fiscales.

Tout au long de l'année, l'UEL a participé à des échanges avec les représentants politiques et les partenaires sociaux avec des propositions concrètes visant à soutenir l'attractivité du Luxembourg tout en encourageant la mise en place d'un environnement législatif et réglementaire favorable aux entreprises existantes.

Citons en particulier les biparties Covid-19 avec le Gouvernement en printemps et la tripartite nationale du 3 juillet de laquelle sont issus les groupes de projet LuxInvest et Skillsdësch, ainsi que plusieurs réunions du Comité Permanent du Travail et de l'Emploi en automne (sujets : plans de maintien dans l'emploi, plans sociaux, besoin d'une stratégie des compétences) et en sécurité sociale le Gesondheetsdësch (sujets : organisation, digitalisation et financement) rassemblant les acteurs de sécurité sociale et santé.

L'UEL a par ailleurs signé le 20 octobre 2020 avec l'OGBL et le LCGB une nouvelle convention télétravail, sur base de l'expérience rencontrée pendant la crise et le travail effectué en amont ensemble avec les autres représentants patronaux au Conseil économique et social (CES). Par ailleurs, lors des entrevues avec le gouvernement et les syndicats nationaux dans le cadre du CES, de la procédure dite du « Semestre européen », l'UEL s'est systématiquement impliquée pour renforcer la compétitivité des entreprises et consolider la croissance de l'économie nationale. Pendant la mandature 2019 à 2021, la présidence du CES est assurée par le groupe patronal, en l'occurrence par Jean-Jacques Rommes, administrateur de l'UEL. Les collaborateurs de l'UEL et membres du Comité exécutif, dont aussi les directeurs de la FEDIL et de l'UEL, sont activement impliqués dans la rédaction des avis de cette institution.

Pour ce qui est de la compétence récemment développée en fiscalité, l'UEL a représenté les intérêts de ses membres en 2020 sur les différentes thématiques suivantes : fiscalité des entreprises (innovation, transposition des règles de fiscalité européenne et OCDE, traités de double imposition, impacts Covid-19), fiscalité des salariés (talents, télétravail et frontaliers) et sécurité juridique. L'UEL a eu des échanges réguliers avec les autorités fiscales et différentes parties prenantes au niveau national et international.

Au-delà des sujets purement nationaux, l'UEL se concerte aussi sur des dossiers européens. Elle assure notamment une veille de la législation européenne et fait partie du réseau des organisations consultées

par la Chambre des députés dans le cadre de l'exécution de ses prérogatives en matière du respect du principe de subsidiarité de la législation européenne. Dans le cadre de ces attributions, l'UEL rencontre la Représentation permanente du Luxembourg auprès de l'UE à une cadence semestrielle ainsi que les membres luxembourgeois du Parlement européen. Depuis 2020, l'UEL rencontre aussi régulièrement la Représentation de la Commission européenne à Luxembourg. L'UEL a également renforcé sa relation avec ses homologues dans les pays limitrophes, ainsi que sa participation à différents groupes de travail internationaux (e.g. OCDE, FMI, ...). En outre, l'UEL met ses nouvelles compétences en matière de fiscalité à disposition de la FEDIL pour la représenter au sein d'organisations comme BusinessEurope et BIAC.

Dans ce contexte, les représentants de la FEDIL sont membres de plusieurs groupes de travail de l'UEL. René Winkin, directeur de la FEDIL, préside la plateforme européenne à laquelle participe activement aussi Angela Lo Mauro, conseillère en affaires européennes de la FEDIL. Marc Kieffer, secrétaire général de la FEDIL, est le rapporteur du groupe de travail emploi de l'UEL. Sophie Macri, responsable de la communication, a participé activement au Comité Communication de l'UEL qui regroupe tous les responsables communication patronaux.

L'Institut National pour le Développement durable et la Responsabilité sociale des entreprises (INDR), créé par l'UEL, s'est donné pour mission de guider les entreprises nationales dans l'adoption de la RSE afin qu'elles contribuent au développement durable et d'améliorer leur compétitivité et leur image. À cette fin, il a complètement ré-édité le Guide ESR (www.esr.lu), qui permet aux entreprises de mesurer gratuitement leur niveau de RSE, d'équilibrer et d'intégrer leurs impératifs économiques, environnementaux et sociaux tout en répondant aux attentes de leurs parties prenantes. L'INDR a ainsi continué d'attribuer le label ESR – ENTREPRISE RESPONSABLE aux entreprises qui formalisent leurs efforts en la matière et qui répondent aux exigences du Guide ESR. 192 entreprises sont actuellement labellisées ESR, dont l'UEL, et quelque 1.300 ont été sensibilisées.

Pour cause de la crise sanitaire, le Forum de la sécurité et de la santé au travail en grand format a dû être annulé. En 2020, l'UEL et l'INDR, l'Association d'assurance accident (AAA) ont toutefois fait avancer les travaux de la stratégie nationale VISION ZERO, notamment en introduisant une approche sectorielle des accidents du travail. La VISION ZERO a, en 2020, atteint les 200 entreprises adhérentes, plan d'action à l'appui (www.visionzero.lu).

L'UEL et l'INDR ont également organisé pour la deuxième fois consécutive le Prix du progrès économique durable de la Fondation Alphonse Weicker, qui a récompensé une entreprise labellisée ESR ayant démontré sa contribution au développement durable. En 2020, c'est l'entreprise Wako, qui a été retenue comme lauréate. Encevo Group a reçu le prix associé, délivré par BGL BNP Paribas.

L'UEL et l'INDR ont activement participé aux travaux du 2e Plan d'action national pour la mise en œuvre des Principes Directeurs des Nations Unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme 2020-2022, coordonné par le Ministère des Affaires étrangères et européennes. Ils s'investissent avant tout pour une sensibilisation des entreprises et de leurs dirigeants à cette thématique.

CALENDRIER 2020

21 janvier : 1st forum on cybersecurity for manufacturing industry

La FEDIL, en collaboration avec le ministère de l'Économie, a lancé le premier forum sur la cybersécurité à destination de l'industrie manufacturière. Ce forum suit le principe d'un « Information Sharing and Analysis Center » (ISAC) et permet aux experts en cybersécurité des entreprises à partager des informations, expériences ainsi que leurs connaissances et best practices dans un climat de confiance afin de déterminer les scénarios de risque spécifiques au secteur.

22 janvier : FEDIL's companies' New Year's Reception 2020

Le 22 janvier, la FEDIL a fêté sa traditionnelle Réception du Nouvel An en présence de quelque 950 personnes issues du monde économique, politique, institutionnel ainsi que des entreprises membres. La cérémonie a mis à l'honneur les TALENTS. Outre les discours de la présidente Michèle Detaille et du Premier ministre, Xavier Bettel, la FEDIL accueillait le ministre Etienne Schneider ainsi que Peter Hinssen, serial entrepreneur, conseiller et auteur, en tant que keynote speaker.

28 janvier : Training on "design of steel structures for buildings in seismic areas"

Organisée par FEDIL Steelconstruction en collaboration avec ECCS et Infosteel, cette formation qui s'est étalée sur deux jours était dédiée à la présentation de l'Eurocode 8 « Design of Structures for Earthquake Resistance » et « General Rules, seismic Action and Rules for Buildings ».

30 janvier : Bureau exécutif de BusinessEurope

Participation de la FEDIL, avec présence du Directeur René Winkin, à la réunion du Bureau exécutif de BusinessEurope, à Bruxelles. Ce groupe a préparé l'agenda du Comité exécutif et s'est échangé sur les actualités politiques les plus importantes pour les entreprises européennes.

3 février: Entrevue avec Frans Timmermans (vice-président exécutif de la Commission européenne)

Une délégation de la FEDIL a participé à une entrevue avec Frans Timmermans organisée par la fédération néerlandaise VNO avec les autres fédérations du BeNeLux, de l'Allemagne et de la France au sujet du Green Deal européen. À cette occasion, des dirigeants d'entreprises et des responsables de fédérations ont pu aborder les grandes lignes du Green Deal, tels que le financement et l'encadrement réglementaire de la transition énergétique, l'ajustement du coût du CO2 aux frontières ou encore la promotion des énergies renouvelables.

3 février : Séance d'information à destination des fournisseurs de services numériques

La séance d'informations s'est tenue en collaboration avec Finance & Technology Luxembourg et Cloud Community Europe Luxembourg et s'adressait aux fournisseurs de services numériques au sens de la loi du 28 mai 2019 portant transposition de la directive 2016/1148 « Network and Information Security » (NIS). L'ILR et la CSSF ont présenté les approches respectives appliquées pour expliquer l'origine des exigences en termes d'éléments de sécurité, notamment au travers du règlement d'exécution (UE) 2018/151. Le cas de la sous-traitance pour un Opérateur de Services Essentiels a également été abordé.

6 février : Une entreprise pérenne ? Pas sans une vision stratégique

Lors de cette table ronde, organisée ensemble avec Deloitte Luxembourg, des experts ont abordé de manière pratique des problématiques stratégiques majeures auxquelles un dirigeant d'aujourd'hui doit répondre pour assurer la pérennité de son entreprise.

13 février : Comité exécutif de BusinessEurope

Participation de la FEDIL, avec présence du Directeur René Winkin, à la réunion du Comité exécutif de BusinessEurope, à Bruxelles. Un échange avec Monsieur Diederik Samsom (Chef de cabinet du vice-président exécutif de la CE Frans Timmermans), a introduit les discussions du Comité exécutif. Ont également fait partie des discussions, le Brexit et l'organisation du BusinessEurope Day 2020.

En marge de la réunion du comité exécutif de BusinessEurope, le directeur et la présidente de la FEDIL ont participé à une entrevue avec l'ancien président du Conseil de l'UE Herman van Rompuy sur les perspectives de l'Union et ils ont assisté à la séance académique organisée dans le cadre des 125 ans de la FEB (Fédération des Entreprises de Belgique)

7 et 24 février : Réunions régionales « Sud » et « Nord »

Afin de se rapprocher de ses membres, la FEDIL organise, en collaboration avec Luxinnovation, trois réunions régionales au Sud, Nord et à l'Est. La première, à Esch-sur Alzette, avait lieu le 7 février, la deuxième, à Diekirch, le 24 février. L'offre de la FEDIL en général et les dossiers d'actualité y sont abordés et discutés avec les représentants de nos entreprises. En raison de la crise COVID-19, seules les réunions au Sud et au Nord ont pu avoir lieu.

27 février : L-DIH talks – Digital transformation for industry 4.0

Cette série de conférences, organisées en partenariat avec la FEDIL, LIST, l'Université du Luxembourg, la Chambre de commerce, le FNR et le ministère de l'Économie, se composait de 4 sections principales, réparties sur 8 courts épisodes. Elles fournissaient une vue détaillée des étapes et des processus de la transformation numérique, mais aussi un aperçu aussi complet que possible des offres et des fournisseurs de services disponibles dans ce domaine.

4 et 5 mars : FEDIL Day Brussels et BusinessEurope Day 2020

Au cours du FEDIL Day Brussels, Mme Michèle Detaille, ainsi qu'une délégation de la FEDIL à haut niveau et au niveau d'experts ont pu faire entendre la voix de l'industrie luxembourgeoise sur un nombre de politiques européennes actuelles. Les principaux points concernant le Green Deal et la compétitivité de l'Europe ont été abordés et la FEDIL a pu partager son expertise sur la digitalisation, l'intelligence artificielle et l'économie des données. Lors du deuxième jour, la délégation a pu participer à la conférence de BusinessEurope « Prosperity, People, Planet » et assister à des discours de membres du Parlement européen, de la Commission européenne et notamment de sa Présidente, Madame Ursula von der Leyen.

9 mars : Entrevue avec le ministre de l'Economie : discussion Note FEDIL sur le Plan National Energie et Climat et

10 mars : Entrevue avec le ministre de l'Energie et la ministre de l'Environnement : discussion Note FEDIL sur le Plan National Energie et Climat

La FEDIL soutient la lutte du gouvernement contre le changement climatique et prend note de ses objectifs climatique ambitieux, formulés dans le Plan national pour l'énergie et le climat. En même temps, la Fédération industrielle regrette que les objectifs climatiques ne soient pas accompagnés de mesures tout aussi ambitieuses qui permettront à l'industrie de les atteindre de manière rentable.

10 mars : Conférence de presse « Les qualifications de demain dans le domaine des technologies de l'information et de la communication 2020 »

La traditionnelle enquête « Les qualifications de demain dans le domaine des technologies de l'information et de la communication – édition 2020 » a été présentée à la presse et au grand public en présence du ministre de l'Éducation nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse, Claude Meisch et de la directrice adjointe de l'Agence pour le développement de l'emploi (ADEM), Gaby Wagener.

1er avril : Réunion extraordinaire de BusinessEurope sur la crise de COVID-19

Participation de la FEDIL, avec présence de son Directeur général, René Winkin, à une vidéoconférence de haut niveau avec les Présidents et le Comité exécutif de BusinessEurope afin de discuter des conséquences économiques de la crise due au covid-19. Dans ce cadre, les représentants des fédérations ont pu avoir un échange avec M. Valdis Dombrovskis, vice-président exécutif de la Commission européenne qui a pris en charge de la coordination des mesures de support COVID-19 à l'adresse des entreprises et des travailleurs.

30 avril : Assemblée Générale de la FEDIL 2020

Au vu de la situation actuelle marquée par des mesures de confinement et de restrictions contre le COVID-19, l'assemblée générale statutaire de la FEDIL a eu lieu le 30 avril 2020 sous forme de vidéoconférence. Il a été retenu que la digitalisation et la transformation énergétique devront constituer des vecteurs importants dans l'élaboration nécessaire d'un plan de redressement économique, tant pour le pays qu'au niveau européen. Au niveau du conseil d'administration, on note les départs de Charles-Louis Ackermann, Claude Baer et Adrien Ney. Du côté des nominations, Jean Muller (CEO, Moulins de Kleinbettingen S.A.) et Monsieur Romain Hoffmann (Administrateur délégué, Aral Luxembourg S.A.) intègrent le conseil d'administration pour un mandat de trois ans. Le bureau de la FEDIL se compose désormais de Michèle Detaille (présidente), de Jean-Louis Schiltz (vice-président) et de Thierry Wolter (vice-président).

7 mai: Bureau exécutif de BusinessEurope

Participation de la FEDIL, avec présence du Directeur René Winkin, à la réunion du Bureau exécutif de BusinessEurope, à Bruxelles. Ce groupe restreint du Comité exécutif de BusinessEurope s'est échangé sur l'avancement des négociations autour du plan de relance européen, sur la mise en place de plans de relance nationaux et sur l'évolution des négociations autour du Brexit.

2 juin: Vidéoconférence avec le Secrétariat général de l'Union du Benelux

Réunion virtuelle pour développer les considérations concernant la gestion aux frontières de la crise COVID-19. Suite à une lettre conjointe envoyée aux trois Premiers ministres respectifs, les trois fédérations nationales de l'industrie et des entreprises du BENELUX- VBO, VNO / NCW et la FEDIL - ont plaidé pour une concertation et un échange d'informations optimal entre les diverses autorités des 3 pays en phase de déconfinement et, pour une voix BENELUX plus forte dans les débats européens.

5 juin : Conseil des Présidents de BusinessEurope

Sur invitation des fédérations nationales de l'industrie et des entreprises allemandes, BDI et BDA, la FEDIL, en présence de son vice-président, Jean-Louis Schiltz, et de son Directeur général, René Winkin, a participé à la réunion virtuelle du Conseil des Présidents de BusinessEurope. Des échanges avec la chancelière allemande, Angela Merkel, le Commissaire pour le marché intérieur, Thierry Breton et d'autres discussions se sont concentrées sur la gestion de la crise due au COVID-19, le Brexit et le renforcement des chaînes de valeur industrielles clés.

11 juin : Entrevue ILEA avec le ministre de l'Économie et du Commerce extérieur

Une délégation de l'ILEA (Industrie Luxembourgeoise des Équipementiers de l'Automobile), composée de représentants des entreprises Carlex, Cebi Luxembourg, Delphi Technologies, Estra Automotive, Goodyear, IEE et Raval Europe, a eu une entrevue avec le ministre de l'Économie et du commerce extérieur, Franz Fayot. L'objectif de la réunion a été de présenter la situation économique des entreprises du secteur des équipementiers luxembourgeois et d'informer sur l'impact COVID-19 sur le secteur de l'automobile.

15 juin : Échange avec le ministère de l'Énergie sur la proposition FEDIL sur le mécanisme d'Obligation

La note FEDIL contribue à la conception pratique du mécanisme d'obligation d'efficacité énergétique pour l'après-2020. La FEDIL propose entre autres : L'introduction d'une option de rachat ; une sanction libératrice avec un prix clair ; des éléments traitant les questions d'entrée sur le marché pour de nouveaux fournisseurs d'énergie.

16 juin: Conférence téléphonique avec le Vice-President Exécutif de la Commission européenne Frans Timmermans

Le directeur de la FEDIL a participé à cette rencontre des présidents et directeurs des fédérations membres de BusinessEurope avec le Commissaire en charge du Green Deal pour situer ce grand projet de l'UE dans le contexte du programme de relance européen.

15 juillet : Réunion avec le Secrétariat du Comité de Conjoncture relative au chômage partiel

Suite au constat de certaines lourdeurs au niveau des demandes et des décomptes relatifs au chômage partiel, une réunion avec le Secrétariat du Comité de Conjoncture a été organisée. En outre, il était important pour les entreprises industrielles d'avoir une certitude de la pérennité du soutien des entreprises par le gouvernement par l'intermédiaire du chômage partiel alors qu'au moment de l'entrevue, les entreprises industrielles craignaient que la situation économique risquerait de rester compromise au-delà du 31 décembre 2020.

6 juillet: Table-ronde de l'observatoire de la compétitivité sur les leçons à tirer de la crise COVID-19

Parmi les scientifiques du monde de la recherche, les consultants et les représentants d'organisations professionnelles ou du monde associatif, invités à la table-ronde, René Winkin a présenté les conclusions et propositions du point de vue de la FEDIL en présence du ministre de l'Économie, Franz Fayot.

16 juillet : Réunion virtuelle de la plateforme européenne de l'UEL avec la Représentation permanente du Luxembourg auprès de l'UE

La FEDIL a présenté ses points de vue concernant le plan de relance européen et notamment au sujet de la résilience et de la transition verte et digitale. La FEDIL a également fait part de ses observations critiques concernant la situation du marché intérieur en temps de crise COVID-19.

17 juin : Échange avec le ministère de l'Énergie sur le livre blanc FEDIL au sujet de l'hydrogène

Le papier FEDIL examine les principaux domaines d'application où l'hydrogène pourrait accélérer la décarbonisation de l'industrie, et analyse la manière dont l'hydrogène peut être fourni à prix compétitif. En outre, il discute les approches pouvant introduire progressivement l'hydrogène dans l'écosystème industriel. Enfin, il examine les conséquences pour la politique énergétique du Luxembourg afin de créer les conditions nécessaires pour que l'hydrogène puisse contribuer de manière économiquement viable à la décarbonisation de l'industrie locale.

24 juillet : Échange avec le ministère de l'Énergie sur son outil « De-risking »

Il s'agit d'un instrument financier, combiné avec des mesures de la politique énergétique afin de promouvoir les contrats de performance énergétiques au Luxembourg.

26 août : Rencontre entre la BDA (Bundesvereinigung der Deutschen Arbeitgeberverbände) et la FEDIL

Lors de leur entrevue à Berlin, Peter Clever, membre de la Direction générale du BDA, René Winkin, Directeur général de la FEDIL, Jean-Louis Schiltz, vice-président de la FEDIL, Steffen Kampeter, Directeur général du BDA ont formulé une déclaration commune concernant l'importance de préserver la continuité du marché intérieur européen et l'espace Schengen.

8 septembre : 1er échange avec le ministère de l'Énergie sur l'accord volontaire post-2020

La FEDIL propose des éléments d'amélioration et innovateurs pour une nouvelle édition de cet accord entre l'industrie et le gouvernement sur l'efficacité énergétique.

24 septembre : Bureau exécutif de BusinessEurope

Participation de la FEDIL, avec présence du Directeur général René Winkin, à la réunion du Bureau exécutif de BusinessEurope, à Bruxelles. Ce groupe restreint du Comité exécutif de BusinessEurope s'est consulté pour l'échange de bonnes pratiques pour faire face à la situation au 1er janvier 2021, à la fin de la période transitoire du Brexit.

28 septembre : Réunion de consultation sur le Digital Services Package

Participation de la plateforme européenne de l'UEL, en présence de son président, René Winkin, à une réunion de consultation avec la Commission européenne représentée par la chef d'unité adjointe pour les services numériques et plateformes. Cette réunion a été organisée conjointement avec le ministère de l'Économie et la Représentation permanente du Luxembourg auprès de l'UE.

22 septembre : Entrevue avec Monsieur le Député européen Marc Angel

Lors de ce rendez-vous, la FEDIL, la FIEC, représentée entre autres par son Vice-Président Joel Schons, ont fait un tour d'horizon des dossiers liés au travail de Monsieur Angel. Un échange constructif autour de la formation professionnelle et des compétences, de la santé et de la sécurité au travail mais aussi concernant la coordination européenne des systèmes de sécurité spéciale et de la prévention contre le travail non déclaré a eu lieu.

5 octobre : Échange avec le ministère de l'Énergie sur l'accord volontaire post-2020

La FEDIL propose des éléments d'amélioration et innovateurs pour une nouvelle édition de cet accord entre l'industrie et le gouvernement sur l'efficacité énergétique.

12 octobre : Réunion de bienvenue des nouveaux membres

Depuis 2019, la FEDIL organise à une cadence biannuelle des réunions de présentation pour ces membres nouvellement adhérents. Au vu de la situation de crise, la réunion de bienvenue des nouveaux membres s'est tenue de façon digitale. Plus de 60 nouveaux adhérents ont répondu présent pour faire connaissance avec la FEDIL.

12 octobre : Conférence GAIA-X : EU's most important digital aspiration in a generation

Cette conférence organisée conjointement par Cloud Community Europe Luxembourg (CCEL), la FEDIL et ICTLuxembourg, avait pour but la présentation de GAIA-X, projet stratégique initié par Europe for Europe et qui vise à développer des exigences communes pour une infrastructure de données fédérée, fiable et sécurisée pour l'Europe afin d'affirmer la souveraineté de l'Europe en matière de données.

13 octobre : Échange avec le ministre de l'Énergie sur un amendement de l'accord volontaire 2017-2020 à la suite de l'impact de la crise sanitaire

En raison des mesures prises pour contenir la crise sanitaire, une grande partie des activités dans les secteurs économiques luxembourgeois ont connu un ralentissement important. Les économies d'énergie qui en résultent pour l'industrie ne lui permettent cependant pas d'en tirer profit dans son outil d'économie d'énergie primaire, l'accord volontaire (AV) 2017-2020. Au contraire, l'AV risque de les pénaliser puisque l'indicateur cible de l'accord mesure l'efficacité énergétique (EE) en tant que rapport entre la consommation et la production. L'amendement présenté vise à atténuer l'impact du COVID-19 sur les objectifs d'économie d'énergie des entreprises.

16 novembre: Entrevue de Michèle Detaille et de René Winkin avec le ministre des Finances, Pierre Gramegna

L'entrevue a porté sur quelques sujets d'actualité, dont notamment des éléments du projet de loi budget intéressant l'industrie, dont le projet d'introduction d'une taxe sur le CO2.

22 octobre : Comité exécutif de BusinessEurope

Participation de la FEDIL, avec présence du Directeur René Winkin, à la réunion du Comité exécutif de BusinessEurope, à Bruxelles. Étaient à l'ordre du jour, une discussion sur les développements récents concernant les négociations sur la relation future entre l'UE et le Royaume-Uni; et, un échange d'information sur les aides nationales pour faire face à la crise de COVID-19, y compris une présentation de la facilité pour la reprise et la résilience, principal instrument de mise en œuvre de « NextGenerationEU ».

22 octobre : Why cybersecurity matters more than ever

La conférence s'est déroulée sous forme digitale dans le cadre la Cybersecurity Week Luxembourg. Les présentations ont porté sur les implications sur la sécurité du secteur industriel pendant et après la crise COVID-19 ainsi que sur les 2 tout nouveaux projets FEDIL - le Centre d'analyse et de partage d'informations (ISAC) et la version avancée de leur outil en ligne d'évaluation de la cybersécurité.

26 octobre : Entrevue avec la représentation permanente du Luxembourg auprès de l'UE

La FEDIL a organisé une entrevue virtuelle avec le Représentant permanent adjoint de la RPUE et son équipe sur les sujets d'actualité pour la FEDIL, notamment la gouvernance d'entreprise durable, le devoir de diligence et les droits de l'Homme. Les discussions se sont ensuite concentrées sur la politique de climat de l'UE et le projet de développement d'une infrastructure de données efficace et compétitive, sécurisée et fiable, GAIA-X. La FEDIL a aussi pu donner son point de vue sur la politique industrielle luxembourgeoise et l'actualité des dossiers dans la capitale

6 novembre : FEDIL meets students @ Unicareers

La 7e édition du salon Unicareers, qui permet aux étudiants et jeunes diplômés ayant jusqu'à 5 ans d'expérience professionnelle de trouver un stage ou un premier emploi, s'est tenue le 6 novembre 2020. Au vu de la situation sanitaire actuelle, cette édition s'est déroulée sur une plateforme 100% virtuelle. Avec près d'une centaine d'exposants, le salon réunissait les principaux employeurs du Luxembourg, parmi lesquels figuraient les entreprises membres de la FEDIL.

10 novembre : Mind & Market Luxembourg

Chaque année, la FEDIL soutient l'événement Mind & Market Luxembourg qui représente un point de rassemblement pour des porteurs de projets créatifs, des start-ups, des entrepreneurs clés, des entreprises innovantes et des investisseurs potentiels.

16 novembre : Cercle des chefs du personnel

À l'ordre du jour de cette conférence figuraient les résultats de l'enquête de la FEDIL sur l'attrait et la rétention des talents ainsi que les nouveautés législatives notamment la gestion de la crise du COVID-19, la loi relative aux stages ou encore le nouvel accord interprofessionnel relatif au télétravail du 20 octobre 2020. L'équipe y a également présenté les résultats de l'enquête sur la prise en charge des coûts générés par le télétravail et annoncé leur projet de formations en droit du travail.

24 novembre - 10 décembre : Cycle de formations en droit du travail s'étalant sur les années 2020 et 2021

Dans le but d'offrir un service diversifié et complet à ses membres, la FEDIL a organisé des formations en droit du travail luxembourgeois destinées aux membres. Il a été prévu d'organiser 6 séances (en français et en allemand) qui sont regroupées sous 5 modules et dont les modules 1 « La conclusion du contrat de travail » et 2 « La fin de la relation de travail » ont eu lieu en 2020. Les modules 3 « La relation de travail », 4 « Le reclassement professionnel du salarié » et 5 « Le rôle et les attributions de la délégation du personnel » ont eu lieu au cours du mois de janvier 2021.

27 novembre : Virtual BusinessEurope Council of Presidents

Lors de cette conférence à laquelle ont assisté la présidente de la FEDIL, Michèle Detaille ainsi que son vice-président, Jean-Louis Schiltz, les discussions se sont concentrées sur le budget multiannuel de l'UE 2021-2027, le programme de travail de la Commission européenne pour l'année 2021, le Brexit et l'impact de la seconde vague du COVID-19 en Europe. Les participants ont également eu l'opportunité d'entendre Monsieur Eurico Brilhante Dias, Secrétaire d'État à l'internationalisation, sur les priorités de la présidence portugaise: « a resilient, social digital, green and global Europe ».

2 décembre : Prix de l'Innovation de la FEDIL 2020

Le 2 décembre 2020 a eu lieu la 24^e édition de la cérémonie de remise du Prix de l'Innovation de la FEDIL dans les locaux de la Chambre de commerce. Afin de respecter les mesures sanitaires en vigueur, la cérémonie a eu lieu en comité restreint, en présence du ministre de l'Économie Franz Fayot ainsi que des lauréats. Les lauréats 2020 sont Ceratizit Luxembourg, B Medical Systems, EarthLab S.A. et UFT S.A.

16 décembre : Cercle des chefs du personnel

À l'ordre du jour de cette conférence figuraient les paramètres sociaux applicables en 2021, à savoir les taux de cotisation pour les différentes branches de la sécurité sociale et le SSM. Parmi les initiatives législatives, l'équipe a présenté les modalités du chômage partiel à partir du 1^{er} janvier 2021 ainsi que la gestion de la crise du COVID-19, la nouvelle stratégie de HelloFuture ainsi qu'une présentation du nouveau programme des actions positives favorisant l'égalité femmes-hommes sur le lieu de travail par le ministère pour l'Égalité entre les femmes et les hommes.

16 décembre : 1^{ère} négociation avec le ministère de l'Énergie et le ministère de l'Environnement sur l'accord volontaire post-2020 et

18 décembre : 2^e négociation avec le ministère de l'Énergie et le ministère de l'Environnement sur l'accord volontaire post-2020

Négociations sur les nouveaux éléments ainsi que sur l'objectif en efficacité énergétique à inclure.



ORGANISATION DE LA FEDIL EN 2020

À propos de la FEDIL

La FEDIL agit depuis 1918 comme fédération entrepreneuriale multisectorielle, conférant une voix aux industriels et entrepreneurs, encourageant l'activité économique du pays, promouvant l'industrie à l'international. La communauté d'entreprises de la FEDIL se caractérise par son ouverture sur l'international, par son esprit d'innovation et par sa volonté de collaborer et de partager les expériences dans l'intérêt du progrès économique.

La FEDIL représente aujourd'hui plus de 670 membres dans quelque 37 secteurs d'activité, de la start-up jusqu'aux grands fleurons de l'économie. Les membres de la FEDIL représentent 95 % de l'industrie manufacturière, 75 % de l'activité de recherche privée, 25 % de l'emploi et 35 % du PIB. La fédération chapeaute par ailleurs 21 associations sectorielles.

Entretien un contact régulier aux niveaux national et européen avec les représentants politiques, les pouvoirs publics, les milieux économiques et les syndicats, la FEDIL ne cesse de développer et de dynamiser ses réseaux. Elle est étroitement associée à la préparation des décisions en matière économique et sociale par sa représentation dans de nombreux organes consultatifs institués par les pouvoirs publics.

La FEDIL accompagne ses membres par une panoplie de services, notamment le conseil, la représentation, la création de contenus et le networking. Sa démarche par projets thématiques permet d'inclure la participation active des membres aussi bien dans la définition des positions que des contenus et activités. Ancrés dans l'actualité et ayant un caractère innovateur, les projets FEDIL réunissent des experts représentant les entreprises membres autour d'un sujet bien précis, leur ouvrant de nouvelles voies d'interaction. Les projets se dotent ainsi d'une approche pluridisciplinaire et dynamisante encadrée par l'équipe permanente de la FEDIL. Les projets prennent la forme de workshops et groupes de réflexion et demandent une disponibilité ainsi qu'une implication active des participants.

Sur le plan international, la FEDIL est affiliée à BusinessEurope (www.businessseurope.eu) et dispose depuis 2003 d'un bureau de représentation à Bruxelles dirigé par son conseiller Affaires européennes. En tant qu'organisation représentative des employeurs luxembourgeois, la FEDIL collabore aux activités de la Conférence internationale du travail (OIT) à Genève. Elle est, par ailleurs, membre de l'Organisation internationale des employeurs (OIE) ainsi que de « Business at OECD » (anct. BIAC).

Main dans la main avec ses membres et ses partenaires, la FEDIL souhaite accompagner la transformation du pays par ses industries et ses entreprises. Tout en valorisant leur rôle primordial dans notre pays et son écosystème, la FEDIL souhaite aider les entreprises dans la préparation de leur avenir. Les priorités actuelles de la FEDIL sont ainsi la promotion des secteurs représentés auprès de la jeunesse et la recherche de talents, la transformation technologique et énergétique de l'industrie et le développement durable de l'économie luxembourgeoise.

www.fedil.lu

Le conseil d'administration en 2020

Les organes statutaires de la FEDIL sont l'assemblée générale et le conseil d'administration dirigés par le président et deux vice-présidents. Le conseil d'administration est composé de chefs d'entreprise représentant les principaux secteurs d'activité. Ils sont assistés par un directeur et un secrétariat permanent. Le conseil d'administration s'est doté en 2018 d'une charte de gouvernance prévoyant ses règles de fonctionnement et régissant les relations avec la direction.

Présidente

Michèle Detaille
Administratrice déléguée, No-Nail Boxes (Europe) S.A. - Groupe ALIPA

Vice-présidents

Charles-Louis Ackermann (sortant lors de l'assemblée générale du 30 avril 2020)
Président et administrateur délégué, Accumalux S.A.

Jean-Louis Schiltz
Senior Partner, Schiltz & Schiltz

Thierry Wolter (vice-président depuis le 1er juillet 2020)
Membre du conseil d'administration, CERATIZIT S.A.
Vice-Président, Fonds National de la Recherche (FNR)

Administrateurs

Claude Baer (sortant lors de l'assemblée générale du 30 avril 2020)
Directeur, Strategies S.à r.l.

Roland Bastian
CEO & Country Manager, ArcelorMittal Luxembourg

Frédéric de Radiguès
Directeur général, S.A. Brasserie Nationale (Bofferding)

Yves Elsen
Managing Partner and CEO, Hitec Luxembourg S.A.
Président, Groupement luxembourgeois de l'aéronautique et de l'espace (GLAE)

Gilles Feith (coopté le 1er juillet 2020)
CEO, Luxair S.A.

Robert Glaesener
CEO, Talkwalker

Romain Hansen
Directeur Global Technology Programs, Goodyear S.A.

Gérard Hoffmann
Chairman and Managing Director, Proximus Luxembourg S.A.
Président ICTluxembourg a.s.b.l.
Vice-président, Groupement luxembourgeois de l'aéronautique et de l'espace (GLAE)

Romain Hoffmann (administrateur depuis l'assemblée générale du 30 avril 2020)
Administrateur délégué, Aral Luxembourg S.A.

Katiana Iavarone
Director Global Sourcing, GUARDIAN INDUSTRIES

Ferdinand Kayser
CEO, SES Video

Jean-Marc Kieffer
Président du conseil d'administration, CDCL S.A.
Président du conseil d'administration, Groupement des entrepreneurs du bâtiment et des travaux publics

Georges Kioes
Gérant, Kioes Advisory S.à r.l. (représentant Deloitte Luxembourg)

Valérie Massin
Country Manager, Responsable des affaires gouvernementales et institutionnelles et HR
Coordinator Luxembourg, ArcelorMittal Luxembourg.

Paul Meyers
Managing Director, Works Director, Country Leader, DuPont de Nemours (Luxembourg) S.à r.l.

Jean Muller (administrateur depuis l'assemblée générale du 30 avril 2020)
CEO, Moulins de Kleinbettingen S.A.

Adrien Ney (sortant lors de l'assemblée générale du 30 avril 2020)
Président du comité de direction, Directeur général, Luxair S.A.

Georges Rassel
CEO, Paul Wurth S.A.

Philippe Schmitz
Director & Deputy CEO, Rotarex

Claude Seywert
CEO, Encevo

Silvia Sitzen
Head of Regional HR Shared Services – Central Europe, Goodyear Dunlop Tyres Operations S.A.

Claude Strasser
Directeur général, président du comité de direction, POST Luxembourg

Présidents honoraires

Marc Assa

Charles Krombach

Robert Dennewald

Directeur honoraire

Nicolas Soisson

Calendrier des réunions du conseil d'administration en 2020

9 mars 2020

Réunion du conseil d'administration

9 avril 2020

Réunion du conseil d'administration

30 avril 2020

Assemblée générale 2020

1er juillet 2020

Réunion du conseil d'administration

5 octobre 2020

Réunion du conseil d'administration

30 novembre 2020

Réunion du conseil d'administration

La direction et le secrétariat de la FEDIL en 2020

René Winkin, directeur

Marc Kieffer, secrétaire général / responsable affaires juridiques et sociales

Dora Da Costa, chargée de communication (depuis le 16 mars 2020)

Frank Genot, responsable de communication (jusqu'au 14 février 2020)

Ella Gredie, conseillère affaires juridiques et sociales

Philippe Heck, conseiller affaires juridiques et sociales

Angela Lo Mauro, conseillère affaires européennes

Sophie Macri, responsable de communication (depuis le 14 février 2020)

Virginie Michielsen, senior business developer

Rodney Ndong-Eyogo, chargé de communication digitale (depuis le 18 mai 2020)

Georges Santer, responsable digitalisation et innovation

Céline Tarraube, conseillère digitalisation et innovation

Dr Gaston Trauffler, responsable politique industrielle

Jean-Marc Zahlen, conseiller énergie et environnement

Chantal Hübsch, secrétaire de direction

Jessica Linden, secrétaire-réceptionniste

Chantal Lonien, secrétaire-comptable

Olivier Nicolay, secrétaire-réceptionniste

Siège social et bureaux de la FEDIL et des associations sectorielles

7, rue Alcide de Gasperi

Luxembourg-Kirchberg

Bâtiment B, 2e étage

Adresse postale de la FEDIL et des associations sectorielles

Boîte postale 1304

L-1013 Luxembourg

T. +352 43 53 66 – 1

fedil@fedil.lu

www.fedil.lu

www.fedil-echo.lu

Bureau de représentation à Bruxelles

168, avenue de Cortenbergh
B-1000 Bruxelles
T. +32 2 237 66 80
angela.lomauro@fedil.lu

Publications de la FEDIL

Écho des entreprises

L'Écho des entreprises est un magazine édité et publié par la FEDIL depuis 1920. Il sort 6 fois par an et traite les sujets économiques et politiques d'intérêt pour les entreprises membres de la fédération. Le support papier est complété par une version en ligne : www.fedil-echo.lu.

Positions

La FEDIL rédige et publie des positions sur des sujets d'actualité d'ordres économiques et politiques. Ces positions sont publiées sur le site internet (www.fedil.lu) et / ou dans le magazine et accessibles aux membres ainsi qu'à toute personne intéressée.

Guides / Brochures

La FEDIL publie des brochures sur des sujets d'actualité, répondant aux besoins d'information de ses membres. En 2019, des brochures ont été publiées dans les domaines du droit de travail, des talents et des élections européennes.

Autres publications

La FEDIL envoie une newsletter toutes les deux semaines à ses membres ainsi qu'aux personnes intéressées, contenant les actualités de la FEDIL et de ses groupements, des informations juridiques (projets de lois & entrées en vigueur), un calendrier de conférences/séminaires, les sujets européens ainsi que des propositions de lecture.

Social Media

La FEDIL est active sur une multitude de réseaux sociaux :



Business Development

Le business développement au sein de la FEDIL a pour objectif d'améliorer la connaissance de l'offre de services auprès de ses membres et de poursuivre proactivement l'élargissement de la base d'adhérents.

Afin de mieux pouvoir aider ses membres dans leurs projets, l'équipe FEDIL visite régulièrement ses membres. Cette année ces visites ont eu lieu dans le strict respect des règles sanitaires en vigueur, soit physiquement soit par TEAMS. Elles permettent d'une part d'informer les membres des projets en cours et des services offerts par la fédération et d'autre part d'avoir un retour des membres sur des sujets qui les tiennent à cœur et sur des difficultés qu'ils rencontrent.

Cette année une grande mise à jour des contacts a été réalisée dans la base de données afin de s'assurer que les membres et les bonnes personnes reçoivent bien toutes les communications.

Le nombre de membres a continué à croître notamment dans le domaine de l'industrie et des nouvelles activités technologiques. En octobre une réunion de bienvenue des nouveaux membres a été organisée par webinar avec une large participation.

La FEDIL continue également à offrir un membership gratuit à des start-ups qui développent des produits ou services dans les domaines d'activité représentés au sein de la FEDIL. Ceci permet aux start-ups de faire partie de l'écosystème et de bénéficier du networking des administrateurs et des autres membres, par exemple pendant la réception du Nouvel an.

Le secrétariat du Groupement des entrepreneurs

Pol Faber, secrétaire général
Carmen Da Cruz, secrétaire
Monica Antunes, secrétaire

Siège social et bureaux du Groupement des entrepreneurs

7, rue Alcide de Gasperi
Luxembourg-Kirchberg
Bâtiment B, 2e étage

Adresse postale du Groupement des entrepreneurs

Boîte postale 1304
L-1013 Luxembourg
T. +352 43 53 66 – 623
groupement.entrepreneurs@fedil.lu

Jury du Prix de l'Environnement

Rainer Klöppner (Eneco S.A.)
Laurent Magi (Enovos Luxembourg S.A.)
Fabrice Pompignoli (Ministère de l'Environnement)
Jean Ries (Guardian Europe S.à r.l.)
Jean-Marie Ries (natur & émwelt)
Christian Tock (Ministère de l'Economie)
Gaston Trauffer (FEDIL)
Sébastien Wiertz (Paul Wurth S.A.)

Jury du Prix de l'Innovation

Marc Ferring (Luxinnovation G.I.E.)
 Jean Georges (ANG S.à r.l.)
 Pierre Hirtt
 Pierre Kihn (Office Freylinger S.A.)
 Venant Krier (Poudrerie de Luxembourg S.A.)
 Andrea Monnat (Fonds National de la Recherche)
 Philippe Osch (HITEC Luxembourg S.A.)
 Simone Polfer (Ministère de l'Économie)
 Georges Thielen (Goodyear S.A.)
 Gaston Trauffer (FEDIL)

La FEDIL est représentée au niveau national...

...dans le domaine économique

Comité de conjoncture
 Comité d'accompagnement en matière d'établissements classés
 Comité de la gestion de l'eau
 Commission consultative du commerce extérieur
 Commission technique consultative des indices de prix de la construction
 Commission du bâtiment
 Commission des soumissions
 Conseil national de l'énergie
 Conseil supérieur de la statistique
 Centre de ressources des technologies de l'information pour le bâtiment (CRTI-B)
 Groupe luxembourgeois de l'association internationale pour la protection de la propriété industrielle (AIPPI)
 Luxembourg Board of Economic Development (BED) (Comité de développement économique)
 Office du ducroire
 Office luxembourgeois pour l'accroissement de la productivité (OLAP)
 Société nationale de crédit et d'investissement (SNCI)

...dans le domaine social

Comité consultatif à la formation professionnelle à caractère tripartite
 CPTÉ - Comité permanent du travail et de l'emploi
 Comité du travail féminin
 Commission mixte de reclassement
 Commission spéciale de réexamen chômage
 Conseil national pour étrangers
 Conseil supérieur de la santé et de la sécurité au travail
 EST - École supérieure du travail
 Juridictions du travail
 Juridictions sociales
 Mutualité des employeurs
 ONC - Office national de conciliation
 Organes de la sécurité sociale
 ORPE - Observatoire des relations professionnelles et de l'emploi
 STI - Service de santé au travail de l'industrie
 STM - Service de santé au travail multisectoriel

Autres domaines

Cluster for Logistics Luxembourg a.s.b.l.
 CES - Conseil économique et social
 Comité de coordination tripartite
 Ecobatterien A.s.b.l.

ICTluxembourg A.s.b.l.
 Luxinnovation G.I.E.
 Mouvement luxembourgeois pour la qualité a.s.b.l. (MLQ)
 Nyuko a.s.b.l. – Start-up Nation Luxembourg
 Union des entreprises luxembourgeoises a.s.b.l. (UEL)

Contacts internationaux

Au niveau européen

BusinessEurope - Confederation of European Business
 APAT - Association patronale transfrontalière - Grand-Duché de Luxembourg - Lorraine - Luxembourg-Belge
 Comité consultatif pour la libre circulation des travailleurs
 Comité consultatif pour la sécurité sociale des travailleurs migrants
 Comité consultatif pour la sécurité, l'hygiène et la protection de la santé sur le lieu de travail
 Comité du dialogue social
 Conseil consultatif économique et social BENELUX
 EURES - European Job Mobility Portal
 Fondation européenne pour l'amélioration des conditions de vie et de travail
 Fonds social européen
 Au niveau international
 Business at OECD (anct. BIAC)
 BIT - Bureau international du travail
 OIE - Organisation internationale des employeurs

**#OURMEMBERS
OURPRIORITY**

A

Abacus Consulting & Solutions S.A. *)
 Abalone Group S.à r.l.
 Abalone TT Luxembourg S.à r.l.
 ABB N.V. Luxembourg Branch
 Abylsen Luxembourg S.A. *)
 Accumalux S.A.
 Accumalux Industrial S.A.
 Accumalux Mold Technology S.A.
 Actino S.à r.l.
 Action Interim S.A.
 Adecco Luxembourg S.A.
 Agora S.à r.l. et Cie S.e.c.s. (Société de développement Agora) *)
 Air Liquide Luxembourg S.A. (L'Air Liquide Luxembourg)
 Airtech Europe S. à r.l.
 Alcuilux Desox S.A.
 Allen & Overy S.C.S.
 Alliance Green Services S.A.
 ALS Customs Services S.A.
 Altwies-Bois S.à r.l.
 AM 4 AM S.à r.l.
 Amazon Europe Core S.à r.l.
 Ameco S.à r.l.
 Amer-Sil S.A.
 Ampacet Europe S.A. EMEA Headquarters
 Amplexor Luxembourg S.à r.l.
 Amrop Luxembourg (GNG C-Suite & Board Services S.à r.l.-S) ***
 Amsol S.à r.l.
 ANG S.à r.l.
 Aon Luxembourg, Succursale de Aon Belgium Sprl *)
 a+p kieffer omnitec S.à r.l.
 Aperam Stainless Services & Solutions Luxembourg S.A.
 Apleona HSG S.à r.l.
 Apleona HSG Security and Services S.à r.l. *)
 Apollo Strategists S.A.
 Apus S.à r.l.-S *)
 Aral Luxembourg S.A.
 Aramark S.à r.l.
 ArcelorMittal S.A.
 ArcelorMittal Belval & Differdange S.A.
 ArcelorMittal Bissen & Bettembourg S.A.
 ArcelorMittal Centre Logistique Européen S.A.
 ArcelorMittal Commercial RPS S.à r.l.
 ArcelorMittal Commercial Sections S.A.
 ArcelorMittal Distribution Solutions S.A.
 ArcelorMittal International S.A.
 ArcelorMittal Luxembourg S.A.
 ArcelorMittal Schifflange S.A.
 Arendt & Medernach S.A.
 Armacell International S.A.
 Armatures S.à r.l.
 Aronova S.A. (anct. Pronovem Luxembourg S.A.)
 Arval Luxembourg S.A.

Association N. Arend & C. Fischbach S.A.
 Astron – Lindab S.A.
 Atalian Global Services Luxembourg S.à r.l.
 Ateel S.à r.l.
 Ateliers Brucker S.à r.l.
 Ateliers Vvyngla S.A.
 Atos Belgium NV, Succursale luxembourgeoise
 Atos Luxembourg PSF S.A.
 Atoz S.A.
 ATS Cranes S.A.
 Avery Dennison Luxembourg S.à r.l.
 Axia Interim S.A.
 Axis (Luxembourg) S.à r.l.
 Axiomatic S.à r.l. *)

B

B Medical Systems S.à r.l.
 Baatz Constructions Exploitation S.à r.l.
 Badenoch + Clark Luxembourg S.à r.l.
 Balthasar Constructions S.à r.l.
 BAM Lux S.A. *)
 Barenbrug Luxembourg S.A.
 Barrela et Martins S.à r.l.
 Bartz Constructions S.à r.l.
 Batilex S.à r.l. *)
 BD Associates S.A. Partners to Leaders
 BDO Advisory S.A.
 bebo ProMaFin S.A.
 Berl & Cie S.à r.l. (A. Berl)
 Bertrand S.à r.l. (Marbrerie Bertrand)
 Besix Red Luxembourg S.A.
 Bétons et Matériaux S.A.
 Bétons Feidt S.A.
 BHB & Partners S.A. *)
 BioneXt Lab
 BIZ-Consultant S.à r.l. *)
 BK Services S.à r.l.
 Bois Brever S.A.
 Bois Scholtes S.A.
 Bonaria et Fils S.à r.l.
 Bonaria Frères S.A.
 Bonn Steichen & Partners
 BorgWarner (Delphi Automotive Systems Luxembourg S.A.)
 Boson Energy S.A.
 BP Luxembourg S.A.
 Brain & More S.A.
 Brasserie de Luxembourg Mousel-Diekirch S.A.
 Brasserie Nationale 'Bofferding' (S.A. Brasserie Nationale)
 Brasserie Simon Exploitation et Cie S.e.c.s.
 Brink's Alarm and Security Technologies S.A.
 Brink's Security Luxembourg S.A.
 Bureau Moderne S.A.

C

C.A.E. Aviation S.à r.l.
 Calpam Luxembourg S.à r.l. – Q8 Mazout
 Calumite S.A.
 Canon Luxembourg S.A.
 Cap4 Lab S.à r.l. *)
 Cargolux Airlines International S.A.
 Car Avenue Etoile Garage S.à r.l.
 Carlex Glass Luxembourg S.A.
 Carrelages Willy Putz S.A.
 Carrières Feidt S.A.
 Carrosserie Comes & Cie S.A.
 Castegnaro S.à r.l.
 Catalyst Recovery Europe S.A.
 Caves Bernard-Massard S.A.
 Caves Gales S.A.
 Caves Krier Frères Remich S.A.
 Caves St. Martin, Remich S.A.
 Caves St. Remy-Desom S.à r.l.
 Caves Wengler S.A.
 CBL S.A.
 CDCL S.A. Compagnie de Construction Luxembourgeoise
 Cebi Luxembourg S.A.
 Ceef S.A.
 Cegecom S.A.
 CERATIZIT S.A.
 CFL cargo S.A.
 CHAMP Cargosystems S.A.
 Chapier S.à r.l.
 Chemgas Barging S.à r.l.
 Chemolux S.à r.l. - McBride
 Chrono Interim S.à r.l.
 Cimalux S.A.
 Circuit Foil Luxembourg S.à r.l.
 Cisco Systems Luxembourg International S.à r.l.
 C.K. S.A.
 Classic Trans Lu S.à r.l.
 CLdN ro-ro S.A.
 CLE S.A. – Compagnie Luxembourgeoise d'Entreprises
 Clifford Chance S.C.S.
 CLK Constructions Luxembourgeoises K-Home S.à r.l.
 Cloos S.A.
 Close (S.A. Close)
 Cloud Managed Data S.A. - CMD
 Cobelfret S.A.
 Cobolux Production S.A.
 Coca-Cola European Partners Luxembourg S.à r.l.
 Codiprolux S.A. – Groupe ALIPA
 Cofely Services S.A.
 Co-Labor S.C. **)
 Comco MCS S.A.
 Comptoir des Fers et Métaux S.A.
 Com'unity S.à r.l.

Consolidum Solutions S.à r.l.-S *)
 Contern S.A.
 Convergent Technologies Luxembourg S.à r.l. (anct. Real Connect S.à r.l.)
 Coprom S.A.
 Corex Luxembourg S.A.
 Cosmolux International S.A.
 Costantini S.A.
 Couleurs Gérard S.à r.l.
 C.P.I. S.à r.l. *)
 CR Services S.à r.l.
 Creditreform Luxembourg S.A.
 Creos Luxembourg S.A.
 CTG Luxembourg PSF S.A.
 CTI Systems S.A.
 Cyprès International S.à r.l. *)

D

Damovo Luxembourg S.à r.l. *)
 Datacenter Luxembourg S.A.
 DataThings S.à r.l.
 Delaware Consulting S.A. *)
 Delebois & O'Donnell S.à r.l.
 Delli Zotti S.A.
 Deloitte Luxembourg
 Deme Offshore LU S.A.
 Devoteam S.A.
 Digits Solutions S.à r.l.-S
 D.Law S.à r.l.
 D.L.S.I. Luxembourg S.A.
 Docler IP S.à r.l.
 Domaine Mathes S.à r.l.
 Doneck Euroflex S.A.
 Drees & Sommer Luxembourg S.à r.l.
 DSK Systems S.A.
 DSL Data Service Luxembourg S.à r.l. *)
 DSM Avocats à la Cour
 DuPont de Nemours (Luxembourg) S.à r.l.
 DuPont Teijin Films Luxembourg S.A.
 Dussmann Catering S.à r.l.
 Dussmann Lavador S.à r.l.
 Dussmann Security S.à r.l.
 Dussmann Service S.à r.l.

E

E2M S.à r.l.
 EarthLab Luxembourg S.A.
 Eaux Minérales de Beckerich (S.A. des Eaux Minérales de Beckerich)
 Eaton Moeller S.à r.l.
 EBRC S.A.
 e-Bus Competence Center S.à r.l.
 Ecogreen Soft S.A. **)
 Econocom PSF S.A.
 Ecore Luxembourg S.A.

Ecotec S.à r.l.
 E.C.T. S.à r.l. Entreprise de Constructions Tubulaires
 Edenred Luxembourg S.A. *)
 EFM Steel S.à r.l.
 EG Retail (Luxembourg) S.à r.l.
 E.G.C. S.à r.l. Entreprise de Génie Civil
 Eiravato S.A. **)
 Ekabe S.A. (Groupe Lactalis)
 e-Kenz S.A.
 Elan IT Resource S.à r.l. – Experis
 Elco S.A.
 Elvinger Hoss Prussen S.A.
 Emp Corp S.A.
 E.M.T. S.à r.l.
 Encevo S.A.
 Eneco S.A. – Ingénieurs Conseils
 energieagence (Agence de l'Energie S.A.)
 Energiserv Blevall S.à r.l. *)
 Enovos Luxembourg S.A.
 Enthalpia Lux S.à r.l.
 Entrapaulus Construction S.A.
 Eqiom Luxembourg S.A. *)
 EQOS Energie Luxembourg S.à r.l.
 Esofac Luxembourg S.A.
 ETF – Luxembourg S.A.
 Etimine S.A.
 Eurest Luxembourg S.A.
 Eurobéton S.A.
 Euro-Deal S.à r.l. – LIP Luxembourg
 Euroflag Services S.à r.l.
 Eurofoil Luxembourg S.A.
 Europe Commerce S.A.
 Europe et Croissance S.à r.l.
 European Data Hub S.A.
 European Mechanical Engineering S.à r.l. **)
 Eurotank S.à r.l.
 Excellium Services S.A.
 Express Services S.A.
 EY
 Eyesen S.A.

F

Fact Security S.à r.l. *)
 Famaplast S.A.
 FANUC Europe Corporation S.A.
 Farenzena S.à r.l. (Entreprise Jules Farenzena)
 Faurecia Luxembourg S.à r.l.
 FB Groupe Luxembourg S.A.
 F.E.L. S.A.
 Ferrac S.à r.l. Entreprise de Ferrailage
 Ferro Tech S.à r.l.
 Ferroknepper-Buderus S.A.
 Fiar S.A.
 Fiduciaire Centrale du Luxembourg S.A.
 Firis S.A. *)

Flen Health S.A.
 Freylinger S.A. (Office Freylinger)
 Fruytier Group Purchase, Sales and Services
 Fujitsu Technology Solutions (Luxembourg) S.A.

G

G4S Security Solutions S.A.
 Gandi International S.à r.l.
 GCL International S.à r.l.
 GDL Security S.à r.l. **)
 Geis Cargo International Luxembourg GmbH
 Genista S.à r.l.
 Gerstlauer Consulting S.à r.l.
 Gezim Luxembourg S.à r.l.
 GFI PSF S.A.
 Gilles Tooling S.à r.l.
 Giorgetti (Groupe Félix Giorgetti)
 Global Facilities S.A.
 GM Entreprise Générale de Construction S.à r.l.
 Go RH S.à r.l.
 Goeres Horlogerie S.à r.l.
 Goodyear S.A.
 Goodyear Dunlop Tires Operations S.A.
 GoToFreedom S.à r.l.
 Gradel Services S.A.
 Grant Thornton Participations S.A. *)
 Granulux S.à r.l.
 Gravity Partners – Petal Corporation Ltd *)
 Greenfield S.à r.l.
 Greiveldinger Exploitation S.à r.l.
 GT Satellite Systems S.A.
 Guardian Europe S.à r.l.
 Guardian Luxguard II S.à r.l.

H

Hacknowledge Lux S.à r.l.
 Hansatank Luxembourg S.à r.l.
 Harsco Metals Luxembourg S.A.
 Harsco Metals Luxequip S.A.
 Hein S.à r.l. - Fabrique de Fours
 Hein S.à r.l. (Sablière Hein)
 Hein Déchets S.à r.l.
 Heintz van Landewyck S.à r.l. (Manufacture de Tabacs)
 Hewlett-Packard Enterprise Luxembourg S.C.A.
 HGK Ship Management Lux S.à r.l. (anct. Imperial Shipping GmbH)
 HGK Shipping Lux S.à r.l. (anct. Lehnkering Shipping Luxembourg S.A.)
 Hitec Luxembourg S.A.
 Hoffmann Frères Energie et Bois S.à r.l. – Dépt Electris *)
 HR Services S.A.
 HT Holding Luxembourg S.A.
 Hudson Luxembourg S.A.

Husky Injection Molding Systems S.A.
Hydro Aluminium Clervaux S.A.
Hyosung Luxembourg S.A.

I

IA Conseils S.à r.l.-S *)
IBM Luxembourg S.à r.l.
Icarus Shipping S.A.
ICE IP S.A. *)
IEE S.A.
Ilco Lux S.A.
Imatec S.à r.l. – Innovative Machine Technology
Imecolux S.A.
Imprimerie Centrale S.A.
Imprimerie Watgen S.à r.l.
Indigo Park Luxembourg S.A.
Industeam S.A. (anct. DSD International Contractors S.à r.l.)
INL – Inland Navigation Luxembourg S.A. *)
Institut de Formation Sectoriel du Bâtiment – IFSB S.A.
Interact S.A.
Interfiduciaire S.A.
Interfuel S.à r.l.
International Lacquers S.A.
Interstream Barging S.A.
ispace Europe S.A.
ISS Luxintérim S.à r.l.
Item Lux S.A.
itrust consulting S.à r.l.
IVC Luxembourg S.à r.l.

J

Jan De Nul Constructions S.A.
Jans S.A. (Entreprise de Constructions Claude Jans)
Jemic S.à r.l.
Jindal Films Europe S.à r.l.
John Zink International Luxembourg S.à r.l.
Joint Allocation Office S.A. – JAO
Julien Cajot & Cie

K

Karp-Kneip Constructions S.A. (C. Karp-Kneip)
Kelly Services Luxembourg S.à r.l.
Kersting Luxembourg S.à r.l.
Keter Luxembourg S.à r.l.
Ketterthill S.A.
Kikuoka Luxembourg S.A.
Kioes Advisory S.à r.l. *)
Kisch Constructions S.à r.l.
Kleos Space S.A.
Klein Exploitation S.à r.l. (Entreprise Klein)
Kleyr Grasso S.e.c.s.
Klin S.à r.l.

Köhl AG
Köhl S.à r.l.
Köhler Constructions S.à r.l. (H. Köhler)
Kone Luxembourg S.à r.l.
KPMG Luxembourg, Société coopérative
KR International Recruitment S.à r.l.
Kronospan Luxembourg S.A.
Kronshagen (Etude Kronshagen)
Kuehne + Nagel S.à r.l.
Kuhn Construction S.A.
Kurt Constructions S.A.
Kuwait Petroleum (Luxembourg) S.A.

L

Lab Luxembourg S.A.
Lactalis Luxembourg
Laeis GmbH
Lafayette S.A.
Lamesch S.A.
Landimmo Real Estate S.à r.l.
Lat Lux S.à r.l.
Lavaux Luxembourg S.à r.l.
L.C.I. S.à r.l. – Flowey
LeasePlan Luxembourg S.A.
Leasinvest Immo Lux SICAV-FIS
Legitech S.à r.l.
Leko Labs S.A.
Léon Kremer S.à r.l.
Les P'tits Bouchons S.A.
Liberty Liège – Dudelage (LU) S.A.
Lightbulb S.à r.l.
Lignatech S.à r.l.
Loewe Refractory Services Benelux S.à r.l.
Loginter S.à r.l.
Losch Import S.à r.l.
Loyens & Loeff Luxembourg S.à r.l. *)
L.S.C. Engineering Group S.A.
Luwolux S.à r.l.
L-Travaux S.à r.l.
Lux Avia Services S.A. (Hinduja Corp) *)
Lux Méca S.A. *)
Lux T.P. S.A.
Luxair - Société Luxembourgeoise de Navigation Aérienne S.A.
lux-airport – Société de l'Aéroport de Luxembourg S.A.
Luxaviation S.A.
LuxConnect S.A.
Luxconsult S.A.
Luxcontrol S.A.
Luxelec Building Technology S.A.
Luxembourg Air Ambulance S.A.
Luxempart S.A.
LuxEnergie S.A.
Luxexpo S.A.
Luxforge S.à r.l.

LuxGovSat S.A.
 Luxlait - Association Agricole
 Luxmetering G.I.E. *)
 LuxNetwork S.A. *)
 Luxoil PJS GmbH & Co KG
 LuxPet S.A. / A.G.
 Luxport S.A.
 LuxProvide S.A. *)
 Luxscan Technologies S.à r.l.
 LuxSpace S.à r.l.
 LuxTrust S.A.

M

Maana Electric S.A. *)
 Mabilux S.A.
 Mahle Behr Luxembourg S.à r.l.
 Maison Moderne™
 Maisons Loginter S.A.
 Manghini S.A.
 Manpower Luxembourg S.A.
 Maret S.A. (Jean Maret)
 Maqit S.A.
 Margal S.A.
 Marks & Clerk (Luxembourg) LLP
 Massard S.à r.l. Fonderie et Ateliers de Construc-
 tion
 Massive-Passive S.A.
 Mathey Mazout S.à r.l.
 MCM Import Export S.à r.l.
 MD Wind S.à r.l.
 Mediation S.A.
 Mefa Medienfabrik S.A.
 Menuiserie Kraemer S.à r.l.
 Met-Lux S.A.
 Michael Page International (Luxembourg)
 Michelman International S.à r.l. Microsoft
 Luxembourg S.à r.l.
 MIG S.à r.l. (Maintenance Industrielle Géné-
 rale)
 Mima Films S.à r.l.
 Mindforest S.A.
 Minusines S.A.
 Molecular Plasma Group S.A.
 Molitor Avocats à la Cour S.à r.l.
 Mondo Luxembourg S.A.
 Moog Luxembourg S.à r.l.
 Morgan Philips Luxembourg S.A.
 Morganite Luxembourg S.A.
 Moulins de Kleinbettingen S.A.
 Moutarderie de Luxembourg S.à r.l.
 MPK Luxembourg GmbH, Succursale de Luxembourg
 MSD Luxembourg S.à r.l.
 Muller & Associés S.A.
 Muller & Wegener S.à r.l.
 Munhowen (S.A. Munhowen)
 Myjob S.à r.l.

N

NautaDutilh Avocats Luxembourg S.à r.l.
 Navilux Schifffahrt S.à r.l.
 Neobuild S.A.
 Neuberg (S.A. des Anciens Magasins Jules Neuberg)
 Nexxtlab S.A.
 nGage Consulting International S.A.
 Nizi International S.A.
 Nomoko Luxembourg S.à r.l. *)
 No-Nail Boxes (Europe) S.A. – Groupe ALIPA
 NTT Luxembourg PSF S.A.
 Numen Europe S.A.
 Nutrition & Bioscience (Luxembourg) S.à r.l. *)

O

OBG Lux S.A.
 Oceal Intérim S.à r.l.
 OCSiAI Europe S.à r.l.
 Onepoint PSF S.A. *)
 OnePrivacy S.A.
 Optimise S.A.
 Oracle Luxembourg S.à r.l.
 Orange Communications Luxembourg S.A.
 Ordina Luxembourg S.A.
 Osch & Fils S.à r.l.
 Ost-Fenster S.à r.l.
 Otis Luxembourg S.à r.l.

P

Panelux S.A.
 Partenaires Sociaux S.A.
 Partnaire Luxembourg S.à r.l. *)
 Paul Wurth S.A.
 Paul Wurth Geprolux S.A.
 Pegasus Shipping S.à r.l.
 Peintures Robin S.A.
 Perrard S.A.
 Petro-Center S.A.
 Petroliana (Luxembourg) S.A.
 Petrotrans S.A.
 Pfeifer Sogéquip S.à r.l.
 Pfizer Enterprises S.à r.l.
 Pfizer Luxembourg S.à r.l.
 Pharma Goedert S.A.
 PHI Data S.A.
 Philip Morris Luxembourg S.à r.l.
 Philips Luxembourg S.A.
 Piwel S.à r.l. Fabrique de Laine d'Acier
 Poeckes S.à r.l. (Entreprise Poeckes)
 Polaar Energy S.à r.l. *)
 Poliso S.A.
 Port de Mertert S.A. (Société du Port de Mertert)
 POST Luxembourg
 Poudrerie de Luxembourg S.A.

Prefalux Construction S.A.
 Presta Cylinders S.à r.l.
 PricewaterhouseCoopers, Société coopérative
 Pro Musik S.à r.l.
 Profiler S.A.
 PROgroup S.A.
 Proman 352 S.A.
 ProNewTech S.A.
 Proximus Luxembourg S.A.
 Proxxon S.A.
 PwC Legal S.à r.l.
 PWT S.A. – Apateq

R

Rafinex S.à r.l. *)
 RAK Porcelain Europe S.A.
 Randstad HR Services S.A.
 Randstad Interim S.A.
 Raval Europe S.A.
 Rcube Professional Services S.A.
 Reborn IT Services S.A.
 Rectilux S.à r.l.
 Recyma S.A.
 Reflex RH S.A.
 Reka S.A.
 Remondis Luxembourg S.à r.l.
 Residence Concept S.A.
 Resultance S.A.
 RH Expert S.à r.l.
 RH Lab S.à r.l.-S
 RHI Refractories Site Services GmbH
 Rinnen Constructions Générales S.à r.l.
 Rizzani de Eccher S.A.
 RMI Lux S.à r.l.
 Roller-Tech S.à r.l.
 Rotarex S.A.
 Rotomade S.à r.l.
 RTL Group S.A.

S

SAG Software AG Luxembourg S.A.
 Saica Flex Luxembourg S.A.
 Saint-Gobain Abrasives S.A.
 Santé Services S.A. *)
 Saturne Technology S.à r.l.
 Schilling & Fils S.à r.l. (Nic. Schilling & Fils)
 Schiltz & Schiltz S.A.
 Schindler S.à r.l.
 Schmitt S.à r.l. (Distillerie Othon Schmitt)
 Schneider Electric Holding Luxembourg S.à r.l. *)
 Scholtes et Brauch S.A.
 Schroeder & Associés S.A.
 Schuler Energies Renouvelables
 Secolux A.s.b.l.
 Securex Luxembourg S.A.

Securitas Luxembourg S.A.
 SeeZam S.A.
 SEO (Société Electrique de l'Our S.A.)
 Seqvoia S.A.
 Seris Security S.à r.l.
 Service de Santé au Travail de l'Industrie A.s.b.l.
 (STI)
 SES S.A.
 SES Astra S.A.
 SES Engineering (Luxembourg) S.à r.l.
 SES Insurance International RE (Luxembourg) S.A.
 SES Networks S.à r.l.
 SES TechCom S.A.
 SGI Ingénierie S.A. Luxembourg
 Shell Luxembourg S.à r.l.
 Shime S.à r.l.
 Siemens S.A.
 S.I.M.I. Luxembourg, Succ. Luxembourgeoise S.I.M.I.
 S.r.l. *)
 Sisto Armaturen S.A.
 Site Industriel S.A. – SISA
 SkyCom S.à r.l.
 SnapSwap International S.A. **)
 Société Luxembourgeoise Chanzy-Pardoux S.à
 r.l. (S.L.C.P.)
 Soclair Commerciale S.A.
 Socom S.A.
 Socotec Luxembourg S.à r.l.
 Sodexo Luxembourg S.A.
 Sofitex S.à r.l.
 Sogel S.A.
 Sogéroute Schmit & Schmit S.à r.l.
 Solelec S.A.
 Soludec S.A. (Société Luxembourgeoise d'Entre-
 prises et de Constructions)
 Solution Fiduciaire Luxembourg S.A. – SFL
 Sopra Steria PSF Luxembourg S.A.
 Soremartec S.A., Succursale luxembourgeoise
 (Société de Recherches Techniques et de Marke-
 ting)
 Sotel S.C.
 Sotel Réseau & Cie S.e.c.s.
 Sotrap S.à r.l.
 Sources Rosport S.A.
 Spannverbund Luxembourg S.A.
 Sparc Industries S.à r.l.
 Sparflex Diffusion et Participation Internatio-
 nal (SDPI) S.A.
 Spring Professional Luxembourg S.A. (anct. Aji-
 lon Luxembourg S.A.)
 Steel PC S.à r.l. *)
 Steil-Manu S.à r.l.
 Strategies S.à r.l.
 Streff S.à r.l. (Entreprise de montage Jacques
 Streff)
 Streff – Data Protection Services (PSF) S.à r.l.
 Stugalux Construction S.A.

Succy S.A.
 Sudgaz S.A.
 Sumy "Sustainable Urban Logistics & Mobility"
 S.à r.l.-S *)
 SUP Interim L1 S.à r.l.
 Synergie Travail Temporaire S.à r.l.

T

Talkwalker S.à r.l.
 Tarkett GDL S.A.
 T-Comalux S.A.
 Technofibres S.A.
 Techprint S.A.
 Telkea ICT S.A.
 Textilcord Steinfort S.A.
 That's It A.G.
 The Luxembourg Freeport Management Com-
 pany S.A.
 The Recruiter S.à r.l.
 ThyssenKrupp Ascenseurs Luxembourg S.à r.l.
 T.I.C.T. – Transport International, Construction
 et Travaux S.A.
 TMS S.A.
 TMT Tapping Measuring Technology S.à r.l.
 TNS Ilres S.A.
 Tontarelli Lux S.A.
 Total Luxembourg S.A.
 Tractel Secalt S.A.
 Tragelux S.A.
 Tralux S.à r.l.
 Transalliance Europe S.A.
 Transman S.à r.l.
 Transperfect Luxembourg S.à r.l. *)
 TrAxxion S.A.
 Traxys Europe S.A.
 Triangle Solutions RH S.A. (anct. Presto Intérim
 S.A.)
 Trigatti Marbrerie S.à r.l.
 Triple Line Advisory S.à r.l. *)
 Trustcorp S.A.
 TSM Conduites S.A.
 Turbolux S.à r.l.

U

Ufo Drive S.A.
 Ujet S.A.
 Umicore Autocat Luxembourg S.A.
 United Caps Wiltz S.A.
 UP Trace – IAP International S.à r.l. *)
 Utopian Future Technologies S.A. (Kussbus)
 UVB Universal-Bau S.à r.l.

V

Vallair Solutions S.à r.l.
 Valora Luxembourg S.à r.l.

Vasco S.A.
 Veolia Luxembourg S.A.
 Vereal S.A.
 Victor Buck Services S.A.
 Villeroy & Boch S.à r.l. Faïencerie de Septfon-
 taines
 Vinandy S.à r.l. (Entreprise Vinandy)
 Vinçotte Luxembourg A.s.b.l.
 Vireo S.à r.l.
 Vistim S.A. *)
 Voltige Luxembourg S.à r.l.
 Vossloh Cogifer Kihn S.A.

W

Waagner-Biro Luxembourg Stage Systems S.A.
 Wallerich S.A.
 Weber & Cie S.à r.l. *)
 Weber Voyages S.à r.l.
 WeteqS.A.
 Wickler Frères Exploitation S.à r.l.
 Widoo – Katena S.à r.l. *)
 Wildgen S.A.
 Willemen Construction S.A.
 Windeco S.A.
 Wirtz (Etude Georges Wirtz)
 Witraloc S.à r.l.
 Wizata S.A.
 Work Inside Luxembourg S.à r.l.

X

X-Cite S.A. *)
 Xpertize Luxembourg S.à r.l.

Z

Zementol S.à r.l. **)
 Ziewers S.à r.l.

*) Nouvelles entreprises
 affiliées à la FEDIL en 2020

**) Nouvelles entreprises
 affiliées à la FEDIL en 2021

